

ÉTUDE
2016



Les Observatoires
Photographiques du Paysage
dans le Réseau des Grands Sites de France

Tous nos remerciements aux membres du comité de pilotage, Madeleine Caillard, Aurélie Franchi, Alain Freytet, Françoise Gonnet-Tabardel, Estelle Labbe-Bourdon, Camille Le Mao, Isabelle Poulet, Julien Transy, aux membres du RGSF qui ont répondu et tout particulièrement aux six Grands Sites enquêtés, Baie de Somme, Cirque de Navacelles, Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort, Gorges de l'Ardèche, Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault, Sainte-Victoire.

Cette étude a été réalisée par



Avec le soutien du

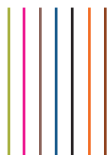


Le Réseau des Grands Sites de France est soutenu par



Pour ses activités le Réseau des Grands Sites est soutenu par





SOMMAIRE

OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE L'ETUDE	8
RAPPEL SUR LES OBSERVATOIRES PHOTOGRAPHIQUES DU PAYSAGE	9
BILAN DES OPP DANS LES GRANDS SITES : LES GRANDES TENDANCES	11
Les OPP dans les Grands Sites	11
Les attentes des gestionnaires	15
Objectifs assignés à l'OPP	15
Quel rôle pour l'OPP ?	15
Portage et encadrement de la démarche	16
Le portage de la démarche	16
La constitution d'un comité de pilotage	16
Quel suivi dans la durée ?	17
Méthode retenue	17
La sélection des points de vue et leur réalisation	18
Choix des points de vue	18
Définition d'un corpus photographique principal et d'un corpus secondaire	19
Réalisation des clichés	20
Fréquence des reconductions et saisonnalité	21
Reconduction des clichés	21
Quelle saison pour les reconductions ?	22
Quelle place pour l'analyse ?	23
Un déficit d'analyse des reconductions	23
Une très faible exploitation des OPP dans les Grands Sites	23
Un support peu utilisé pour la sensibilisation du grand public et des habitants	23
Un outil peu valorisé en interne et auprès des acteurs du territoire dans le cadre du projet Grand Site	24

Quel coût pour l'OPP ?	24
Quelle efficience de l'OPP ?	26
Au sujet du suivi des changements paysagers et des dynamiques qui les accompagnent	26
Autres outils utilisés destinés au suivi de l'évolution des paysages et à la gestion des sites	26
L'OPP, un outil coordonné aux autres outils de connaissance et de suivi de l'évolution des paysages ?	27
Contribution de l'outil à la gestion du Grand Site	27
En conclusion : points forts et limites des OPP des Grands Sites	28
Points forts	28
Limites	29
ZOOM SUR 6 OPP DE GRANDS SITES	30
L'OPP de la Picardie Maritime un outil étroitement lié au Grand Site de la Baie de Somme	30
L'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles Une démarche évolutive et adaptative	34
L'OPP du Grand Site de l'Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort. Une jeune méthode au potentiel important	38
L'OPP du Grand Site des Gorges de l'Ardèche Un outil pleinement lié aux actions conduites sur le territoire	40
L'OPP du Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault. Une démarche réadaptée aux objectifs du label Grand Site de France	42
L'OPP du Grand Site de Sainte-Victoire Une approche adossée aux paysages emblématiques et au caractère culturel du territoire	44

PRECONISATIONS POUR LES OPP DANS LES GRANDS SITES	48
Les préalables	48
Les attendus de l'Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site	51
Définition des objectifs et attentes	51
Comment mettre en place un Observatoire Photographique du Paysage dans un Grand Site	55
Choisir sa méthode et l'adapter à son Grand Site et son projet	55
Articuler l'OPP avec les autres outils de suivi de l'évolution des paysages, de connaissance et de planification	56
Comment conduire l'Observatoire Photographique du Paysage et prolonger la gouvernance du Grand Site avec cet outil	57
Rôle du comité de pilotage	57
Composition du comité de pilotage	58
Fréquence de réunion du comité de pilotage	61
Constitution de l'Observatoire Photographique du Paysage	61
Le carnet des attendus de l'OPP	61
Comment choisir les points d'observation	62
Échantillonnage et sélection du corpus photographique	65
Réalisation des clichés - La coordination de la démarche et du suivi photographique	66
Le cahier des charges pour la commande des photographies	67
La saison des reconductions	68
Le suivi des travaux du Grand Site	69
Le suivi de l'impact de la fréquentation touristique	71
Corpus photographique complémentaire ancien	72
Classement et archivage	73
L'exploitation des clichés	76
Une indispensable analyse des séries de photographies	76

La fréquence d'analyse des clichés	79
Qui participe à l'analyse ?	80
L'utilisation des clichés	80
La valorisation des clichés	80
Evolution de la démarche de l' Observatoire Photographique du Paysage	87
Apport de points complémentaires	87
Evolution des points d'observation	88
Points de vues obsolètes	89
Reconductions et pas de temps	89
La question du temps	89
Conclusion provisoire	91
GLOSSAIRE	92
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	95
ANNEXES	97
CREDITS PHOTOGRAPHIQUES	119



OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

La présente étude, menée avec le soutien du MEEM, vise :

- à mieux connaître les OPP existants dans les Grands Sites, les méthodes utilisées, les points forts et limites des démarches engagées ;
- à en tirer des enseignements quant à l'intérêt et les limites de l'outil tel qu'il est mis en œuvre ;
- à formuler des recommandations pour des OPP adaptés aux particularités des Grands Sites et qui répondent aux attentes de cette politique partagée entre l'État et les collectivités gestionnaires.

Elle est une opportunité pour les gestionnaires de Grands Sites et pour l'État de faire le point sur cet outil de suivi de l'évolution des paysages remarquables que sont les Grands Sites de France, labellisés ou en projet et de l'action menée dans des Opérations Grands Sites. Elle permettra collectivement de mieux cerner ce que l'on peut attendre ou non d'un OPP et de guider les sites qui souhaitent en créer un ou réorienter un OPP existant.



OPP du Grand Site de l'Aven d'Orgnac. Sortie ascenseur: Juillet 2008, Septembre 2010, Juin 2015.

Réalisée par Anne Badrignans, Paysagiste, cette étude s'appuie sur :

- un questionnaire diffusé auprès de l'ensemble des membres du RGSF ;
- une étude plus fine de six OPP de Grands Sites sélectionnés.

Elle a été conduite dans le cadre d'un Copil composé de :

- Aurélie Franchi et Julien Transy / Bureau des paysages, Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer ;
- Isabelle Poulet / Bureau des sites, Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer ;
- Camille Le Mao / DREAL Bretagne ;
- Estelle Labbe-Bourdon / DREAL Bourgogne ;
- Alain Freytet / Paysagiste conseil auprès du RGSF ;
- Madeleine Caillard / Photographe et cinéaste ;
- Françoise Gonnet-Tabardel / Directrice du Grand Site des Gorges de l'Ardèche ;
- Anne Vourc'h / RGSF / Directrice ;
- Lydiane Estève / RGSF / Chargée de mission.

RAPPEL SUR LES OBSERVATOIRES PHOTOGRAPHIQUES DU PAYSAGE



OPP du Grand Site des Gorges de l'Ardèche. 2013.

Le principe d'un Observatoire Photographique du Paysage (OPP) consiste à effectuer des prises de vues sur un territoire, qui seront par la suite re-photographiées à intervalle de temps régulier.

La politique du paysage portée par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) s'articule autour des quatre grands axes que sont le développement de la connaissance, la mise en œuvre de politiques du paysage dans les territoires, le développement d'une culture du paysage et la valorisation des compétences. La mise en place d'OPP s'inscrit pleinement, avec les Atlas des paysages, dans le premier axe de développement de la connaissance des paysages, et peut contribuer par ailleurs à la mise en œuvre des trois autres. Cet outil est effectivement particulièrement approprié au suivi de l'évolution des paysages liée à des facteurs naturels ou anthropiques, à la compréhension et à la prise de conscience de ces évolutions.

Au fil des années, la méthode de l'OPP s'est affinée ; elle a été formalisée dans un document intitulé « Méthode de l'Observatoire photographique du Paysage », en 2008¹. Depuis, le Ministère a engagé une série d'études sur la mise en œuvre des OPP dans les territoires, que ceux-ci aient appliqué strictement ou non la méthode dite « nationale ».

Plusieurs collectivités gestionnaires de Grands Sites de France labellisés ou en projet ont créé des Observatoires Photographiques du Paysage. Les OPP font partie des outils de suivi de l'action menée dans les Grands Sites ; c'est à ce titre qu'ils figurent dans le règlement du label Grand Site de France (article 6), même si, compte tenu des priorités locales, ils n'ont pas été systématisés.



OPP du Grand Site des Gorges de l'Ardèche. Prise en compte de la signalétique très présente en aval du cœur de site. 2015.

A retenir :

La Convention Européenne des paysages désigne le Paysage « en tant que partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

¹ - Ministère de l'Écologie de l'Énergie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, 2008, « Méthode de l'Observatoire Photographique du Paysage », Puteaux, 74 p.

En conséquence, il convient de rappeler qu'un Observatoire Photographique du Paysage ne peut être composé de photographies aériennes, mais de vues prises à hauteur d'homme. Ce principe n'empêche aucunement l'intégration de points de vue situés en altitude (belvédères, crêtes, cols et sommets montagneux...) dès lors que ceux-ci sont accessibles à l'homme, et conformes par conséquent, à la perception du piéton ou du randonneur.

La spécificité de cet outil réside dans la reconduction régulière des clichés.

Ce procédé favorise un suivi dans le temps des dynamiques paysagères naturelles ou anthropiques d'un paysage et permet d'évaluer l'impact des politiques publiques (OGS...).



OPP du Grand Site de l'Aven d'Orgnac.
 (Série 1) Parvis depuis parking pl.large. Juillet 2008, Juillet 2009, Juillet 2015.
 (Série 2) Parvis depuis parking. Juillet 2009, Septembre 2010, Août 2015.
 (Série 3) Entrée musée. Février 2009, Septembre 2010, Juillet 2015.
 (Série 4) Entrée musée plan rapproché. Février 2009, Septembre 2010, Août 2012.



BILAN DES OPP DANS LES GRANDS SITES LES GRANDES TENDANCES

Les OPP dans les Grands Sites

Un questionnaire général a été adressé à l'ensemble des 40 membres du Réseau des Grands Sites de France dans le cadre de cette étude.

Plus de la moitié d'entre eux, soit 24, ont répondu au questionnaire et 16 n'ont pas donné de réponses.

A partir des éléments obtenus, il apparaît que :

- 14 Grands Sites ont mis en place un OPP. Il s'agit des sites suivants :



Aven d'Ornac - 2006 ;



Baie de Somme - 2000 ;



Bibracte-Mont Beuvray - 2005 ;

Cirque de Navacelles - 2008 ;



Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez - 2011 ;

Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort - 2014 ;

Gorges de l'Ardèche - 2013 ;

Gorges du Gardon - 2007 ;

Massif des Ogres - 2000 ;

Massif dunaire de Gâvres-Quiberon - 2008 ;



Pont du Gard - 1998 ;



Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault - 2010 ;



Sainte-Victoire - 2005 ;

Vallée de la Clarée et Vallée Etroite - 2008 ;

L'OPP de Picardie Maritime présent sur le Grand Site de la Baie de Somme revêt un caractère singulier, puisque la démarche est portée par la DREAL Picardie dans le cadre d'un itinéraire de l'Observatoire Photographique National du Paysage (OPNP). Il s'étend sur l'ensemble de la côte picarde et vient couvrir, au-delà du Grand Site, l'ensemble du littoral du département. Créé en 2000, l'OPP est antérieur à l'Opération Grand Site qui a été lancée en 2001.

Deux des 14 OPP (Massif dunaire Gâvres-Quiberon, Massif des Ogres inclus dans celui du Parc du Luberon) ont fait l'objet d'une interruption, de manière provisoire ou

plus longue, suite à un problème de personnel ou de moyens financiers en diminution. L'OPP du Massif dunaire Gâvres-Quiberon devrait être relancé, avec la redéfinition et la mise en place de nouveaux points d'observation, comme celui du Massif des Ocres dans le cadre de l'OGS.

- 10 Grands Sites ont en projet de mettre en place un Observatoire Photographique du Paysage :

Camargue gardoise ;

Cap d'Erquy-Cap Fréhel ;

Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ;

Dune du Pilat ;



Marais Poitevin ;



Pointe du Raz-en Cap Sizun ;

Presqu'île de Giens, Salins d'Hyères ;



Puy de Dôme (dont une 1ère série de points de vue est en cours) ;



Solutré Pouilly Vergisson ;

Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze.

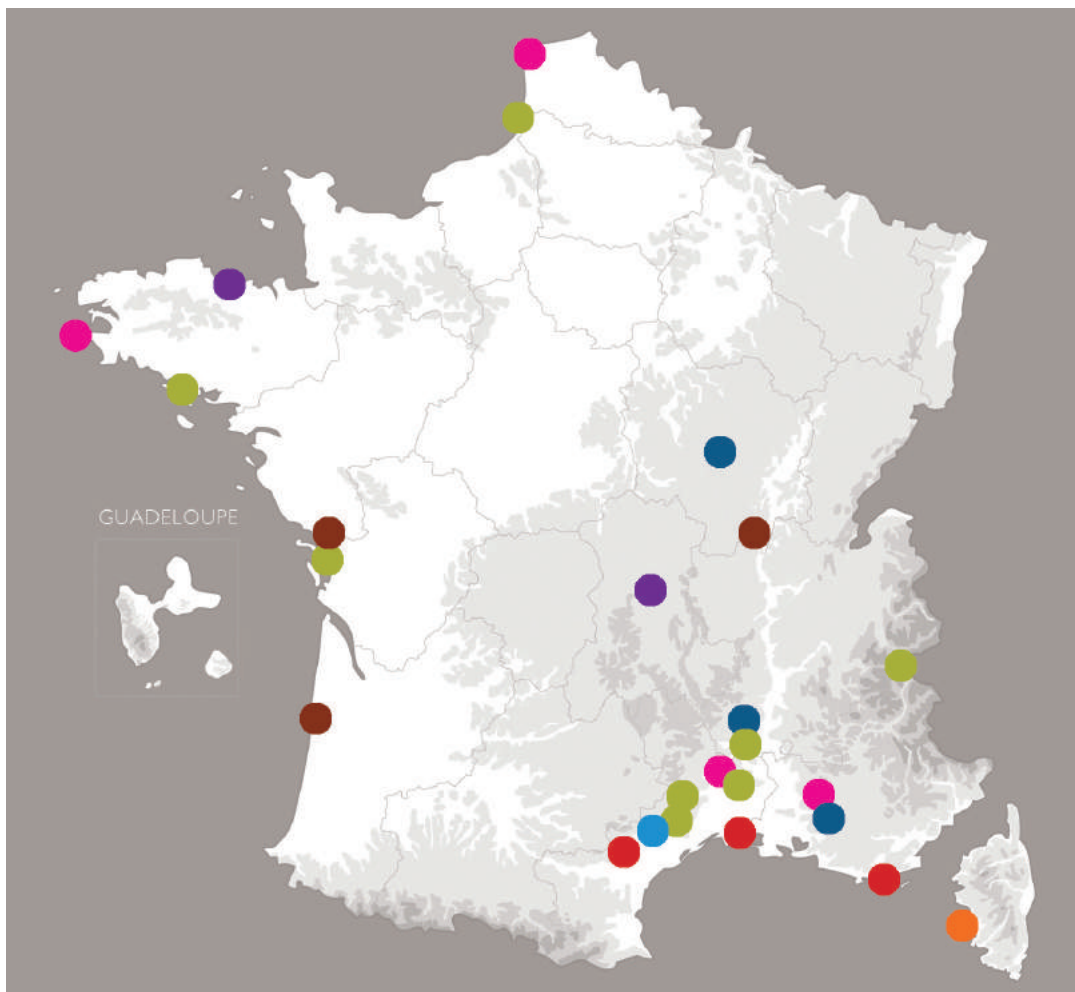


OPP du Grand Site de l'Aven d'Ornac. Entrée du Musée. Février 2009, Septembre 2010, Avril 2015.

Pour le Puy de Dôme, le projet d'Observatoire Photographique du Paysage figure dans le Plan de gestion du Grand Site, élaboré en 2011. Cependant, la réflexion ayant été concomitante au projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de la Chaîne des Puys-faille de Limagne, la réalisation de l'Observatoire a été retardée pour s'assurer d'une méthodologie commune sur les deux périmètres.

Le Grand Site du Marais Poitevin a par ailleurs engagé une étude paysagère intitulée « Diagnostic et projet pour le paysage du marais mouillé poitevin - site classé, Grand Site de France », comportant un volet photographique.

Enfin un Grand Site, les Iles Sanguinaires-Pointe de la Parata, affirme ne pas avoir en projet d'engager un OPP, en le justifiant par sa taille restreinte, l'absence d'habitants et le fait qu'il est entièrement classé et non constructible sans autorisation.



Grand Site ayant engagé une démarche d'OPP

- Observatoire adossés à la méthode nationale
 - Aven d'Ornac
 - Baie de Somme
 - Cirque de Navacelles
 - Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort
 - Massif dunaire de Gâvres-Quiberon
 - Pont du Gard
 - Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault
 - Vallée de la Clarée et Vallée Etroite
- Observatoires réalisés à partir d'une méthode locale
 - Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez
 - Gorges du Gardon
 - Massif des Ocre
 - Pointe du Raz-en cap Sizun
- Observatoires réalisés à partir d'une méthode hybride
 - Bibracte-Mont Beuvray
 - Gorges de l'Ardèche
 - Sainte-Victoire
- Grand Site ne projetant pas la création d'un OPP
 - Iles Sanguinaires-Pointe de la Parata

Grand Site projetant la mise en place d'un OPP

- Observatoire adossés à la méthode nationale
 - Camargue gardoise
 - Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian
 - Presqu'île de Giens, Salins d'Hyères
- Observatoires réalisés à partir d'une méthode locale
 - Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze
- Observatoires réalisés à partir d'une méthode hybride
 - Cap d'Erquy-Cap Fréhel
 - Puy de Dôme
- Observatoires dont la méthode n'a pas été définie
 - Dune du Pilat
 - Marais Poitevin
 - Solutré Pouilly Vergisson
 - Pointe du Raz en Cap Sizun



OPP du Grand Site Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault.
Saint Jean de Fos, Clamouse. Impact de la fréquentation. 2010, juillet 2011, octobre 2011 et été 2012.



OPP de la Picardie Maritime.
Point de vue n° 129 : Quend. Front de mer: 2001, 2005, 2008, 2015.

Les attentes des gestionnaires

Objectifs assignés à l'OPP

Concernant les objectifs pour lesquels l'outil a été mis en place et auxquels il doit contribuer, les deux principaux arguments sont :

- le suivi de l'évolution des paysages (8 citations) ;
- l'Opération Grand Site et/ ou l'obligation dans le cadre du règlement du Label Grand Site de France (8 citations) ;

Deux autres arguments sont avancés par certains :

- le besoin d'évaluation de la politique du Grand Site ;
- la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour le Grand Site de la Dune du Pilat, l'OPP aura pour objectif, d'une part de suivre l'évolution de l'avancée dunaire et d'autre part, de suivre le développement des activités économiques qui se fait souvent au détriment du paysage de même que le développement de l'urbanisation aux abords du Grand Site.

Quel rôle pour l'OPP ?

En dehors du cadre du règlement du label Grand Site de France, il semble que l'Observatoire Photographique du Paysage soit avant tout mis en place pour :

- constituer un outil de veille et de suivi de l'évolution des paysages ;
- être un outil de sensibilisation ;
- être un outil d'animation du projet Grand Site ;
- être un outil d'aide à la décision.

D'autres rôles importants sont cités par les Grands Sites :

- outil d'aide à la gestion du Grand Site ;
- outil d'évaluation des modes de gestion et de protection engagés dans le territoire ;
- outil de valorisation du projet Grand Site et de la participation des partenaires à la prise en compte du paysage ;
- outil d'animation sur le paysage auprès des touristes et des visiteurs / outil pédagogique auprès des scolaires ;
- support transversal d'échange auprès des équipes internes.

Pour le Grand Site Sainte-Victoire, l'OPP a été défini comme un support complémentaire aux dispositifs déjà existants (qui illustre les mécanismes d'évolution du paysage). C'est un outil de valorisation (démonstration, communication) et de sensibilisation auprès des acteurs locaux. La démarche reposait à l'origine sur la mise en place de 3 volets : un volet cézannien dont les points de vue ont été déterminés à partir de 9 tableaux de Cézanne, un volet paysager constitué à partir des unités paysagères du territoire et un volet technique reposant sur le suivi d'aménagements, par les techniciens et les gardes. Ce dernier n'a cependant pas été réalisé, faute de temps.

Pour le Grand Site du Pont du Gard, « L'Observatoire a été pensé comme un outil de suivi permettant de s'interroger sur les évolutions souhaitées ou non (fermeture d'un paysage par exemple), de pallier des processus naturels ou anthropiques imperceptibles au jour le jour et d'engager les interventions nécessaires. Les objectifs de gestion de ce site « ponctuel » de 165 hectares visent la conservation des abords du monument et de son écrin naturel, tout en conciliant l'accueil du public, son confort et sa sécurité. »

Portage et encadrement de la démarche

Le portage de la démarche

Dans la majorité des cas, la structure porteuse de l'OPP est la structure gestionnaire du Grand Site.

Plus rarement, l'OPP est porté par une autre structure. Par exemple, pour le Grand Site du Cirque de Navacelles, la démarche est pilotée par le CPIE-Association des Causses Méridionales, pour le Grand Site de la Baie de Somme ou le Grand Site des Cap d'Erquy-Cap Fréhel, ce sont les DREAL qui portent chacune un itinéraire de l'OPNP, dont une partie des clichés couvre certaines zones du Grand Site.

La constitution d'un comité de pilotage

La plupart des porteurs d'OPP ont mis en place un comité de pilotage pour les aider à lancer et à conduire l'OPP.

Le plus souvent, le comité de pilotage est constitué des chargés de mission et/ou de la direction du Grand Site, de la DREAL, du STAP, d'acteurs locaux, de partenaires du Grand Site (CAUE, Parc naturel régional, ONF...), d'élus des communes, de la personne assurant les prises de vue photographique, d'un paysagiste. Dans le Réseau des Grands Sites de France, on constate un étroit partenariat entre le Grand Site, porteur du projet et les DREAL, via l'Inspecteur des Sites pour la mise en place de l'OPP.

Pour l'OPP du Grand Site du Puy de Dôme, il est prévu de constituer un comité de pilotage.

Un rôle a été assigné à chacun des membres le composant :

- conseil : DREAL, ABF, CAUE, Région ;
- relais d'opinion : consulaires, Centre Régional de la Propriété Forestière, Agence d'urbanisme ;
- travail de terrain : Parc naturel des Volcans d'Auvergne, ONF, CRPF, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne ;
- appui technique : Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique, agence d'urbanisme.

Nous pouvons noter la faible représentation des élus dans ce processus. Seuls cinq Grands Sites (Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault, Vallée de la Clarée et



3 photos utiles à la prise de décision. Année 2013 :

N°6. Esplanade rive droite. Suivi de l'évolution des végétaux en périphérie du pont et surveillance du bon état des arbres.

N°18. Etat des lieux de la plaine : entretien des chemins, taille des végétaux, plantations au pied du mur afin d'atténuer sa présence depuis le pont.

N°23. Travaux d'aménagement réalisés afin de masquer, via la végétation et les murets de pierres sèches, la vision des véhicules depuis le cheminement central.

Vallée Etroite, Sainte-Victoire, Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort, Cap d'Erquy-Cap Fréhel) avaient prévu d'associer un élu à leur protocole. A ce jour l'intégration des élus fait partie des projets à relancer car cette volonté est souvent non effective.

Quel suivi dans la durée ?

L'ensemble des retours met en évidence que le comité de pilotage joue souvent un rôle très important en amont du lancement de l'outil, à l'étape de préfiguration et de mise en place de l'OPP et lors du choix des points de vue. Cependant, on constate que la plupart ne se réunissent plus après le lancement de l'OPP. Pour quelques Grands Sites, celui-ci ne possède pas de rôle spécifique ou se restreint à l'échange d'informations. Les Copil effectuent rarement un suivi spécifique de l'OPP dans la durée.

Méthode retenue

Au niveau de la méthode, c'est le protocole national qui semble avoir été majoritairement retenu :

- 8 Grands Sites ont mis en place un OPP, selon le protocole national ² ;
- 3 Grands Sites ont retenu le choix d'une méthode locale ³ : Gorges du Gardon, Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Massif des Ogres ;
- 3 Grands Sites ont favorisé une méthode hybride ⁴ : Bibracte-Mont Beuvray, Gorges de l'Ardèche, Sainte-Victoire.

Parmi les Grands Sites projetant la mise en place d'un OPP, trois envisagent d'utiliser la méthode nationale, un Grand Site souhaite mettre en place une méthode locale et 3 autres Grands Sites une méthode hybride.

Pour le Grand Site du Puy de Dôme, une méthode hybride a été retenue car l'OPP prévoit également de caractériser les paysages et de mesurer leur évolution dans le temps, en combinant différents outils d'observation et d'analyse du territoire (photographies aériennes ortho-photos, cartographies, croquis, blocs-diagramme). Il s'agit de suivre l'évolution des phénomènes qui façonnent ou impactent les paysages.

Enfin, 3 sites n'ont pas encore choisi leur méthode.

2- Cf Glossaire
3- Cf Glossaire
4- Cf Glossaire

La sélection des points de vue et leur réalisation

Choix des points de vue

Les axes thématiques et les typologies de points de vue retenus ont été déterminés à partir des spécificités inhérentes à chaque Grand Site.

Les points de vue à photographier ont ainsi été choisis de façon très spécifique à chacun. Les clichés retenus témoignent des thématiques majeures du Grand Site et des secteurs à forts enjeux paysagers.

Ont été mentionnés à très forte majorité : les lieux fréquentés, les zones soumises à changements prévus dans le programme Opération Grand Site ainsi que la prise en compte du site classé, ou de la vue depuis ou vers le site classé.

Pour la totalité des Grands Sites, les réflexions ont été engagées en lien avec l'Opération Grand Site, ou dans le cadre de la démarche de labellisation « Grand Site de France ».

Pour le Grand Site de la Baie de Somme, dont l'OPP n'était pas axé sur le Grand Site à l'origine, les critères ayant contribué à la sélection des points de vue sont :

- le statut des espaces :
 - images de références (paysages emblématiques du littoral) ;
 - images d'espaces en mutation (paysages présentant une dynamique de dégradation) ;
 - images d'espaces dégradés (paysages banalisés, porteurs d'un potentiel de re-qualification).
- le type de mutations :
 - dynamiques de développement (nouvelles constructions...) ;
 - dynamiques d'aménagement (lutte contre l'érosion, activité industrielle, agricole, routière, touristique...) ;
 - dynamiques de protection, dynamiques d'évolution naturelle ;
 - le type de paysage : territoires urbains, périurbains, ruraux et naturels ;
 - la reconduction de point de vue historique (cartes postales anciennes) ;
 - l'unité paysagère.

Pour le Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson, dont la première série de prises de vues est en cours, le choix des vues a notamment été défini pour servir de référence au gestionnaire et à ses partenaires, mais également pour accompagner les actions de gestion et les futurs travaux d'aménagement.

Pour le Grand Site de l'Aven d'Ornac, l'outil a pris en compte les travaux de rénovation du bâtiment du musée, les travaux d'aménagements paysagers des jardins et des accès au Grand Site.

Pour le Grand Site de la Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze, le choix des points de vue sera effectué à partir de clichés anciens fournis par les habitants et selon les secteurs à fort enjeux identifiés dans la charte paysagère, réalisée sur le territoire du Grand Site.

Pour le Grand Site du Pont du Gard, le choix des prises de vues prend en compte les cheminements soumis à une forte fréquentation mais aussi les endroits plus à l'écart. Des lieux soumis à de fortes transformations liées aux travaux d'aménagement (bâti) ou aux modifications naturelles (crues, évolution des berges) sont observés avec attention.

D'autres critères primordiaux comme des panoramas offrant des vues globales sur le monument ou depuis le monument vers le paysage lointain sont également pris en compte.

Définition d'un corpus photographique principal et d'un corpus secondaire

Pour la plupart des démarches un travail d'échantillonnage des points de vue a été conduit lors d'une première campagne photographique. Cet échantillonnage est réalisé selon les éléments mentionnés dans le cahier des charges défini pour la création de l'OPP.

Elle consiste par exemple, à choisir les photos selon les enjeux paysagers à suivre dans le temps et selon les attentes du projet. Les images retenues par le Copil formeront le corpus principal ⁵ de l'OPP. Celles non sélectionnées mais qui seront conservées, constitueront le corpus secondaire ⁶, qui pourra venir alimenter ponctuellement l'OPP dans le temps.

OPP	Nombre de vue à l'échantillonnage	Corpus principal (photos retenues à la sélection)	Corpus secondaire (photos conservées en tant que fond photographique complémentaire)
Picardie Maritime	800 vues réalisées pour l'échantillonnage 300 vues à l'issue du travail de sélection réalisée par le photographe	40	60
Grand Site des Gorges de l'Ardèche	Non précisé	30	30
Grand Site du Cirque de Navacelles	Aucune	121 53 points : Circuit Causses 29 : Circuit Gorges 39 : Circuit Contrefort	Aucune
Grand Site de l'Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort	250	50	Non précisé
Grand Site Sainte-Victoire	100	9+26 (dont 8 points abandonnés)	Non précisé
Grand Site de Saint-Guilhem-le désert-Gorges de l'Hérault	600 (Ajout en cours)	60 (Ajout à venir)	60

5- Cf Glossaire

6- Note sur la page 18.

Parfois quelques photos ou la totalité du corpus photographique principal ont été laissés à la sélection du photographe prestataire, particulièrement lorsqu'il est fait le choix de venir s'adosser au protocole national. Il importe de souligner qu'une telle décision relève finalement sans doute moins du protocole *stricto sensu* que de l'interprétation qui peut en être faite localement : si la méthode nationale précise en effet qu'il revient au photographe de présenter « un nombre de photographies suffisamment important pour permettre une sélection d'une centaine de photographies », elle indique bien de façon explicite, s'agissant de « la sélection des points de vue », que « ce choix est opéré par la maîtrise d'ouvrage sur les conseils du comité de pilotage » (p.33).

Pour le Grand Site de Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault, l'équipe des photographes prestataires a fortement contribué à la définition du cadrage retenu et à la sélection du corpus photographique principal.

Les images retenues à l'issue du travail de sélection ont souvent été associées à un fond de cartes postales anciennes d'une même ou de différentes époques (Vallée de la Clarée et Vallée Etroite, Sainte-Victoire, Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Solutré-Pouilly-Vergisson, Cirque de Navacelles, Pont du Gard, Aven d'Orgnac, Massif des Ocres, Gorges du Gardon).

L'OPP est un outil dynamique qui peut évoluer, soit en intégrant de nouveaux points de vue au corpus principal, soit en archivant une prise de vue, si celle-ci ne rend pas compte de l'évolution des paysages (sortie d'une prise de vue dont l'intérêt n'est pas confirmé, et entrée d'une prise de vue en adéquation avec les objectifs de l'OPP). Pour exemple, l'OPP du Cirque de Navacelles qui a été créé en 2007, a fait l'objet en 2014 d'un élargissement à l'ensemble du territoire. Le « Circuit Causses », conçu à l'origine de la démarche, a été enrichi par la création de points complémentaires. Un « Circuit Gorges » composé de 29 points de vue et un « Circuit Contreforts » de 39 points de vue (situé hors du périmètre Grand Site) ont alors été créés. Les points de vue, déterminés à l'origine à partir des caractéristiques agricoles inhérentes au territoire, seront croisés et comparés en 2016 avec ceux de l'OPP des Causses et Cévennes, mis en place dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial. Il s'agira de comparer les points déjà présents dans l'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles, repris dans celui des Causses et Cévennes.

Réalisation des clichés

Il est à noter que peu de Grands Sites ont évoqué la constitution d'un cahier des charges relatif à la réalisation et à la reconduction des photos en amont de la création de l'OPP. Seul 3 d'entre eux (Grands Sites de Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault, du Pont du Gard et des Gorges de l'Ardèche) y ont fait référence. La définition d'un « Carnet des attendus ⁷ » portant sur le rôle, les objectifs auxquels l'outil devra répondre et les temps forts de la démarche, n'a pas été évoquée dans le cadre de l'étude.

Concernant le mode opératoire relatif aux prises de vues : si par exemple pour le Pont du Gard, la réalisation et la reconduction des photos ont été confiées au photographe mandaté à l'origine, une majorité de Grands Sites semble avoir choisi d'internaliser les reconductions, pour des questions de coûts. Pour exemple, dans le Grand Site de la Baie de Somme (OPP Picardie Maritime porté par la Dreal), la reconduction des clichés a été prise en charge par un agent interne à DREAL depuis la seconde campagne.

Dans d'autres Grands Sites, la gestion des prises de vue a totalement été réalisée en interne. A l'Aven d'Ornac, deux agents du site se sont succédés, réalisant chacun les prises de vue et leurs traitements. Dans le Grand Site du Cirque de Navacelles, les prises de vues initiales et les reconductions ont été effectuées par le CPIE des Causses Méridionaux.

Fréquence des reconductions et saisonnalité

Reconduction des clichés

Quatre pas de temps apparaissent quant à la fréquence de reconduction des clichés :

- tous les 5 ans pour 4 sites ;
- tous les 2 à 3 ans pour 3 sites ;
- tous les 1 à 2 ans pour 2 sites ;
- tous les ans pour un site.

Par ailleurs, des reconductions exceptionnelles peuvent avoir lieu pour témoigner d'un événement particulier (travaux d'aménagements, bouleversements climatiques comme les crues...).



OPP du Grand Site des Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez.

Cas exceptionnel, le Grand Site des Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez procède quant à lui à la reconduction photographique de ses photos entre 2 à 3 fois par an.

Pour le Grand Site du Puy de Dôme, la saison sera prise en compte pour les sites les plus emblématiques de la Chaîne des Puys-faille de Limagne dont le Puy de Dôme fait partie. Si les futures campagnes photographiques sont réalisées à la même période, quelques points complémentaires (définis en comité de pilotage) feront aussi l'objet de clichés saisonniers.

Le Pont du Gard a quant à lui procédé à la réinterrogation du pas de temps, pour la reconduction des clichés, qui à l'origine était réalisée annuellement et à la même période. Depuis 2013, les reconductions ont désormais lieu tous les 2 ans pour des questions de coût, de temps d'analyse et car l'évolution du paysage n'est pas assez significative pour ce site sur une année.

Quelle saison pour les reconductions ?

Pour la majorité des Grands Sites, les reconductions semblent être réalisées lors d'une seule saison bien définie : au printemps, en été ou à l'automne.

Cependant plusieurs d'entre eux ont fait le choix de répartir la reconduction des clichés sur plusieurs saisons soit pour témoigner de la vie du paysage et du territoire entre chaque saison, soit pour témoigner de la fréquentation touristique (cf. p 68).



OPP de la Picardie Maritime
Point de vue n° 114 :
Route Blanche. Vue sur le haut du phare du Hourdel.
2002, 2008, 2015.

Pour le Grand Site des Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, par exemple, la moitié des prises de vue est effectuée en été, l'autre en hiver (au printemps et/ou en hiver également pour certains points).

Pour le Grand Site des Gorges de l'Ardèche, 60 points ont été réalisés à l'automne-hiver 2013, à l'occasion de la première campagne. 30 points sont considérés comme principaux et 30 autres comme secondaires. Il s'agit pour les 30 points principaux, d'avoir une reconduction annuelle en décalant la prise de vue à chaque saison pour les prochaines années. Ainsi la seconde campagne « cœur de site » des 30 points principaux a eu lieu en début d'été 2015. Le site souhaite également activer des reconductions ponctuelles, pour certains des 30 autres points secondaires.

Suite à la reconduction de 2011, le Grand Site Sainte-Victoire, qui avait réalisé ses prises de vue sur plusieurs saisons, a procédé à la reconduction de ses clichés sur la période où le plus de photos avaient déjà été réalisées afin que le travail d'analyse puisse être conduit à partir des mêmes critères de saisonnalité.

Le Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert a par ailleurs intégré la question de la saisonnalité, en réalisant deux suivis photographiques à des périodes différentes sur certains points de son observatoire

entre 2010 et 2013. Cette démarche lui a permis d'établir une comparaison site vide / site plein et d'observer l'impact de la fréquentation touristique sur le grand paysage.

Quelle place pour l'analyse ?

Un déficit d'analyse des reconductions

Globalement, on constate que très peu d'Observatoires Photographiques du Paysage font l'objet d'une analyse approfondie et régulière des reconductions. Ils se limitent souvent à un inventaire, sans véritable analyse des « mécanismes et facteurs de transformations des espaces ainsi que des rôles des différents acteurs qui en sont la cause ». La non reconduction des Copil dans la durée a aussi une incidence directe sur le déficit d'analyse des clichés.

5 Grands Sites annoncent avoir conduit un travail d'analyse sur leur corpus principal : Baie de Somme, Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Cirque de Navacelles, Pont du Gard, Sainte-Victoire. Pour ce dernier, cette démarche s'est avérée très complexe du fait de l'absence d'une méthode d'analyse existante.

Aucune action n'a été réalisée pour les autres Grands Sites. Un travail d'analyse des dynamiques paysagères de l'OPP de la Picardie Maritime a été conduit dans le cadre d'un stage. Cette analyse ⁸, réalisée pour la première fois depuis la mise en place de l'OPP il y a 15 ans, a été conduite dans le cadre d'un mémoire d'étudiant et a permis de réunir à nouveau le Copil et d'échanger entre les partenaires.

Selon les sites, cette analyse est effectuée tous les deux ans (Pont du Gard) à une fois tous les 5 ans (Grand Site Sainte-Victoire).

Une très faible exploitation des OPP dans les Grands Sites

Un support peu utilisé pour la sensibilisation du grand public et des habitants

Aujourd'hui 7 Grands Sites annoncent avoir mené des actions pour valoriser leur OPP auprès de leurs partenaires et des acteurs du territoire. Pour 5 autres sites, aucune valorisation n'a été engagée, du fait de la trop grande jeunesse de certaines démarches (Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort, Gorges de l'Ardèche, Solutré-Pouilly-Vergisson).

Par exemple, le Grand Site de Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault, a réalisé une plaquette sur la sensibilisation au paysage intitulée « A la découverte des paysages de l'Hérault ». Un partenariat entre le service Culture et le service Environnement de la communauté de communes, porteuse du Grand Site et de l'OPP a également favorisé la mise en place d'un projet intitulé « Cadre/Hors cadre » (cf. p84).

Pour le Grand Site du Pont du Gard, la valorisation de l'OPP a été menée auprès des agents de l'établissement les premières années de son existence. Cette démarche a aussi été conduite auprès des visiteurs dans le cadre d'une exposition de séries de photographies relatives à la crue de 2002 qui a modifié le paysage aux abords du pont et de ses rives. L'établissement du Pont du Gard mène aujourd'hui une réflexion sur une valorisation de son OPP et de son cahier des charges, en collaboration avec les membres du Conseil d'orientation scientifique.

Les photos du Grand Site du Massif des Ogres ont été mises en ligne sur un Système d'information Territorial ⁹, (SIT), avec un accès pour le grand public.

La valorisation des clichés de l'Observatoire Photographique du Paysage peut se décliner à travers différentes actions de sensibilisation : expositions, posters, livres, articles de presse, présentations publiques et restitution auprès des acteurs locaux, supports pédagogiques, balades sur le terrain, projets artistiques, concours photographiques ... mais on observe peu de mise en œuvre de ces actions au sein du Réseau des Grands Sites de France.

Un outil peu valorisé en interne et auprès des acteurs du territoire dans le cadre du projet Grand Site

On constate une absence de valorisation de l'outil auprès des équipes internes du Grand Site, des chargés de mission concernés mais aussi auprès des partenaires techniques et des acteurs du territoire. Là encore, la tenue d'un Copil dans la durée aurait un rôle à jouer.

L'Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort est l'un des rares à souhaiter positionner sa démarche afin que l'outil puisse être mis à la disposition des techniciens et des communes et qu'il puisse être coordonné à d'autres usages et à d'autres informations.

Quel coût pour l'OPP

On observe des coûts relatifs au lancement d'OPP dans les territoires des Grands Sites pouvant aller de 6 098 et 45 887 euros. Les coûts de reconduction sont aussi très variables et souvent internalisés (temps passé pour un agent, tirage papier, achat du matériel). La définition d'un montant « réel » semble difficile à fournir, dans la mesure où le niveau d'informations apporté par chaque Grand Site sur cette question demeure très variable et ne permet pas d'établir des éléments de comparaison.

9- [http://www.pnrpaca.org/index.php?cont=login\(thèmes/paysage/observatoire du paysage\)](http://www.pnrpaca.org/index.php?cont=login(thèmes/paysage/observatoire%20du%20paysage))

Quelques exemples :

Grand Site	Méthode	Frais engagés	Provenance du financement	Temps investi
Aven d'Ornac	OPNP Agent du Grand Site	<i>Coût de lancement</i> 12 000 € pour les 3 premières années <i>Coût de reconduction</i> 2700 € brut	Subvention DREAL pour l'acquisition du matériel Dépenses de fonctionnement assurées par la commune gestionnaire du Grand Site	1 agent environ 1 mois / an
Baie de Somme (OPP de la Picardie Maritime)	OPNP Photographe puis DREAL	<i>Coût de lancement</i> 240 521 F.T.T.C.		Pour les trois campagnes suivantes, travail en interne, 1 agent par campagne, environ 10 jours de terrain et 5 jours de bureau par campagne
Cirque de Navacelles	Méthode hybride Agent du CPIE des Causses Méridionaux	<i>Coût de lancement</i> Non précisé <i>Coût de reconduction</i> 3 jours de campagne photos par an et 2 jours de gestion des données soit 1 750 €/an Analyse à budgéter	Financé par la Région Languedoc-Roussillon, les départements du Gard et de l'Hérault, le Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles, la Communauté de communes Lodévois et Larzac et le CPIE-Association des Causses Méridionaux.	- 1 personne chaque année pour les photos = 3 jours de campagne / an + 2 jours de gestion/an - la directrice du CPIE - Coordinatrice du Grand Site de Navacelles
Gorges de l'Ardèche	Méthode hybride Photographe puis agent du site	<i>Coût de lancement</i> Mission du photographe : environ 13000 € TTC Achat de matériel pour reconductions : 2000 € TTC <i>Coût de reconduction</i> Temps de travail agent uniquement	Subvention Région Grand Projet Rhône-Alpes Grotte Chauvet Pont d'Arc + Département de l'Ardèche pour le lancement de l'OPP Budget propre du SGGG (cet agent est par ailleurs garde de la Réserve)	Environ 10 jours par an - 200 €/ jour de technicien : 2000 euros environ 1 agent principalement + autant que faire se peut un autre agent (ou stagiaire) en accompagnement
Pont du Gard	OPNP Photographe	<i>Coût de lancement</i> environ 6098€ <i>Coût de reconduction</i> Environ 3400 €	Subvention du département pour le lancement de l'OPP Subvention du département jusqu'en 2013 pour les reconductions	deux agents ETP sur 2 journées
Sainte-Victoire	Méthode hybride Photographe	<i>Coût de lancement</i> Non précisé <i>Coût de reconduction</i> Environ 5000 à 6000 € TTC tous les 5 ans avec un appareil photo numérique..... Environ 10 000 à 11 000 € TTC avec une chambre.	DREAL - Département	1 agent pour le suivi du dossier. 1 agent pour le lancement des marchés publics.

Quelle efficacité de l'OPP

Au sujet du suivi des changements paysagers et des dynamiques qui les accompagnent

Pour nombre de sites, l'OPP ne permet pas encore d'avoir le recul nécessaire, pour être un support de veille et de suivi des changements paysagers. De plus, il ne constitue pas un outil suffisant pour appréhender et analyser l'ensemble des problématiques du territoire. L'OPP nécessite d'être couplé à d'autres outils d'analyse et de connaissance en 2D (cartographies, photo aériennes, ortho-photos) et 3D (blocs-diagrammes, axonométries, perspectives).

Cependant, il a permis de garder la mémoire et de suivre différents changements liés à des Opérations Grands Sites par exemple la réhabilitation du site du Pont du Gard ainsi que les impacts de la crue du Gardon en 2002, ou le projet d'aménagement et de l'intégration de l'aire d'accueil du Gris-Nez aux Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez, ou encore la rénovation et l'agrandissement du musée et de l'aménagement de l'aire d'accueil du site de l'Aven d'Ornac.

Les transformations à des échelles plus globales sont aussi constatées par exemple pour le Grand Site de la Baie de Somme ou des Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez, l'évolution dunaire et du littoral (Baie de Wissant, dune du châtelet et plage d'Ambleteuse).

Autres outils utilisés destinés au suivi de l'évolution des paysages et à la gestion des sites

Plusieurs Grands Sites citent l'usage d'autres outils, destinés au suivi de l'évolution des paysages et du territoire :

- cartographie aérienne et Système d'Information Géographique (Camargue gardoise, Cirque de Navacelles, Cap d'Erquy–Cap Fréhel) ;
- photographies aériennes (Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze) ;
- photographies anciennes (Baie de Somme) ;
- photographies de terrain archivées dans la photothèque (Bibracte-Mont Beuvray) ;
- recensements sur les milieux et les habitats, conduits dans le cadre des actions de protection et de gestion (Camargue gardoise, Sainte-Victoire, Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Pont du Gard) ;
- utilisation de la clé d'entrée des entités paysagères dans l'élaboration des SCoT et des PLUi (Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez) ;
- témoignages et recueils de paroles (Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze, Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault) ;
- observatoire de la fréquentation, (Cirque de Navacelles, Saint-Guilhem-le-Désert, Dune du Pilat, Baie de Somme) ;
- suivi des pratiques des visiteurs (Cirque de Navacelles) ;
- Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (Sainte-Victoire) ;

- Plan d'Action Prévention Inondation (Baie de Somme) ;
- Charte architecturale et paysagère (Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze, Cirque de Navacelles, Gorges de l'Ardèche) ;
- mesure de consommation foncière (Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort) ;
- Atlas des paysages (Solutré Pouilly Vergisson) ;
- cf p 80.



OPP du Grand Site Sainte-Victoire. Site à enjeu paysager : UIOC Mosaïques provençales de Bèdes-Séouve-Vautubière. Le plateau de Bèdes vu depuis Vautubière (2003 - 2005 - 2011).

L'OPP, un outil coordonné aux autres outils de connaissance et de suivi de l'évolution des paysages ?

A ce jour, les OPP dans les Grands Sites ne semblent pas vraiment entretenir de liens avec les documents de connaissance et de planification, hormis pour l'Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort avec les mesures de consommation foncière, pour le Cirque de Navacelles avec la Charte architecturale et paysagère et le Pont du Gard pour l'élaboration de son Plan de Protection des Espaces Naturels Sensibles.

Dans le Grand Site de l'Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort, un outil de mesure de la consommation foncière, destiné au suivi de la progression et au retrait de l'urbanisation dans les zones à risques est en cours de réalisation. Il souhaite, pour l'avenir ajouter plusieurs points de vue de l'OPP sur cet enjeu.

De manière générale aujourd'hui, bien que l'OPP dans certains Grands Sites soit coordonné à d'autres outils, les retours mettent en avant le faible croisement de l'Observatoire Photographique du Paysage avec ces différents supports.

Contribution de l'outil à la gestion du Grand Site

Un nombre important de Grands Sites considère que l'OPP, qui ne constitue pas un outil d'aide à la décision efficient, ne permet pas de les accompagner dans la gestion des projets de leur territoire. Pour certains, ceci est dû à leur trop grande jeunesse. Pour d'autres, il est complexe d'anticiper l'évolution des paysages et d'effectuer les choix judicieux quant à la sélection des points de vue. Ces derniers peuvent par exemple *in fine* ne traduire aucune évolution.

L'exemple du Grand Site Sainte-Victoire, dont 8 des 36 points d'observation (2 sur les sites cézaniens et 6 points de vue sur les sites à enjeux paysagers) font à ce jour l'objet d'un comblement par la végétation, s'avère intéressant. L'évolution de la végétation

par dynamisme naturel ou par plantation de haies ou vergers a fermé totalement l'angle de vision des clichés. Or ces points retenus à partir des tableaux réalisés par Cézanne, se trouvent pour la plupart en secteur privé et aucune action ne peut être entreprise par le Grand Site pour les rouvrir. Ce cas incite à conseiller la plus grande prudence pour assurer un suivi pérenne dans le temps lors du choix de prises de vue en lisière ou sur des parcelles privées.

L'OPP semble toutefois contribuer à la gestion de quelques sites qui l'ont positionné sur des objectifs bien précis sans tout vouloir lui faire dire en tant qu'outil d'animation, de suivi, de débat et de restitution.

Le Grand Site des Gorges de l'Ardèche a utilisé les clichés de l'OPP pour des montages, dans le cadre du suivi de l'avancement de l'Opération Grand Site. Pour le Grand Site des Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, l'Observatoire Photographique qui est identifié dans la candidature au label Grand Site de France pour l'évaluation des engagements du Département attributaire du label, est également utilisé pour les projets d'aménagements (avant/après) et le suivi de la gestion des espaces naturels sensibles (problématiques liées à l'érosion, aux plantes invasives, aux paysages remarquables).

Pour la plupart des Grands Sites, l'OPP ne constitue pas un outil d'aide à la décision efficient.

Les Grands Sites mettent en place cet outil car c'est l'un des moyens d'évaluation cité dans le règlement du label mais un accompagnement et des échanges d'expériences pour favoriser son utilisation et ses retombées leur semblent utiles.

En conclusion : points forts et limites des OPP des Grands Sites



OPP du Grand Site de l'Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort.

Points forts

Un effort d'adaptation des démarches aux spécificités inhérentes aux Grands Sites
La plupart des Grands Sites ont intégré ou ont la volonté d'intégrer à leur OPP,

les problématiques et les singularités locales inhérentes à ces territoires (Opération Grand Site, travaux d'aménagement et réhabilitation, travail étroit avec la DREAL via l'Inspecteur des sites pour l'OPP, sites classés et sites inscrits).

L'utilisation de l'outil au-delà de l'application stricto sensu du règlement du label

Au-delà de la mise en conformité avec le règlement du label, de nombreux Grands Sites affirment aujourd'hui leur volonté de rendre l'OPP opérationnel pour le suivi de leurs projets et leurs missions.

Les bonnes pratiques mises en lumière dans le cadre de cette étude pourront constituer des exemples éclairants.

Un support potentiel à la mobilisation des acteurs locaux

L'OPP est un outil présentant un fort potentiel, pour pouvoir à l'avenir, mobiliser et sensibiliser les partenaires et les différents acteurs du territoire.

Certaines initiatives ayant été conduites dans les territoires de Grand Sites peuvent dès lors constituer une source de réflexion pertinente.

Limites

L'encadrement et le suivi de la démarche par le comité de pilotage

Le comité de pilotage semble surtout jouer un rôle à la préfiguration et au démarrage de l'outil mais ne semble pas assurer un suivi dans la durée de l'OPP.

L'analyse des séries de l'OPP

Si une analyse a été engagée pour la moitié des OPP, le bilan et les enseignements qui ont pu en être tirés restent largement à faire.

L'OPP : un outil efficient ?

Les différents retours mettent en lumière une utilisation limitée de l'OPP dans la conduite des projets et l'absence de lien avec les documents de planification et les autres outils d'analyse et de suivi de l'évolution des paysages (cartographie...)

Le suivi de l'impact de la fréquentation touristique

La question de l'impact de la fréquentation touristique a été intégrée à l'OPP par certains sites (Saint Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault, Gorges de l'Ardèche, Massif des Ogres, Pont du Gard) qui ont retenu des points de vue intégrant cette thématique, mais au-delà il n'y a pas d'information sur la contribution de l'OPP à la mise en exergue des enjeux liés à cette question.

Ce constat est aussi révélé, dans la majorité des OPP par l'emploi d'un pas de temps fixe pour la reconduction et d'une non prise en compte de la saisonnalité.

A cause de ces raisons, du manque de pratique, du coût et de la disponibilité qu'il requiert, cet outil peut parfois sembler « luxueux » et ne pas toujours apparaître comme prioritaire dans le cadre des missions des Grands Sites.

ZOOM SUR 6 OPP DE GRANDS SITES

L'OPP de la Picardie Maritime.
Un outil étroitement lié au Grand Site de la Baie de Somme

Informations générales



Date de création de l'Observatoire : 2000

Porteur de la démarche : DREAL Picardie

Méthode retenue : Méthode nationale

Nombre de points de vue : 40

- Environ 30 (concerne le GS de la Baie de Somme) sur 40 pour le corpus principal
- Environ 85 (concerne le GS de la Baie de Somme) sur 100 pour le corpus secondaire

Pas de temps de reconductions : tous les 3 à 4 ans

Nombre de campagnes de reconduction : 4

Comité de pilotage au lancement de la démarche

Archives départementales, CAUE de la Somme, Conseil général 80, Conseil Régional de Picardie, Conservatoire du littoral, DDE, DDAF, DREAL Picardie, SDAP, Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Spécificités

- Un outil initialement destiné à analyser les facteurs de transformation de l'espace pour en orienter les évolutions
- Un outil aussi destiné à l'observation des aménagements pressentis ;
- Un outil porté par la DREAL, qui en assure les reconductions et qui a su intégrer les problématiques du Grand Site ;
- Une démarche collégiale ;
- Une très grande concentration des points d'observation en frange littorale ;
- Une base de données mise en place dans le cadre de la démarche d'analyse ;
- Une analyse appliquée à l'ensemble du corpus principal et secondaire ;
- Une reconduction pour l'ensemble des clichés composant les fonds principaux et secondaires ;
- Une démarche pérenne.

Questionnements

- Un temps important pour remobiliser le comité de pilotage ;
- Un déséquilibre entre les points de vue en arrière-pays où l'urbanisation croît et ceux sur le littoral ;
- Un décalage entre le périmètre d'observation et le secteur soumis aux évolutions ;
- Une prise en compte de la fréquentation touristique en terme d'usages mais peu de photographies contiennent la présence humaine.
- Le territoire est relativement bien "couvert" par l'ensemble des 100 points de vue. Par contre, certaines structures paysagères sont surreprésentées, notamment dans le corpus des 40 points de vue initiaux et d'autres moins ce qui pose des questions de non reconduction de certains points de vue initiaux (structures paysagères "surreprésentées"), de reconduction systématique de certains points de vue supplémentaire (structures paysagères sous représentées), et enfin d'ajout de nouveaux points pour traiter l'ensemble des structures paysagères du territoire.

A suivre : perspectives et objectifs

- Vers une valorisation et une intégration de l'OPP dans les autres démarches territoriales en cours (Parc naturel régional /SCoT) ;
- Un repositionnement de la démarche à l'issue du premier travail d'analyse mené en 2015 ;
- L'OPP : un futur outil d'aide à la décision pour la définition d'objectifs de qualité paysagère.

Ce qu'en dit le porteur de projet ?

« Le caractère chronophage de la démarche, peut parfois susciter des réticences sur le temps à consacrer à cet outil, qui peut mettre en lumière « des informations déjà connues ». Cependant, le travail d'analyse a permis d'apporter d'autres connaissances et de porter un autre regard sur le territoire. »



Point de vue n° 103 : Mers-les-Bains. Cabines et ancien hôtel à droite. Evolution du mobilier urbain. 2001, 2005, 2008, 2015.



Point de vue n° 102 : Mers-les-Bains. Entrée de ville côté Tréport. 2001, 2005, 2008,



Point de vue n° 134 : Fort-Mahon. Base nautique et parking vers le nord. 2001, 2005, 2008, 2015.




Point de vue n° 105 : Ault. Onival. Camping. 2001, 2005, 2008, 2015.



Point de vue n° 138 : Fort-Mahon. Bord de mer nord vu depuis les dunes. 2001, 2005, 2008, 2015.

L'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles. Une démarche évolutive et adaptative

Informations générales



Date de création de l'Observatoire : 2007

Porteur de la démarche : CPIE des Causses Méridionaux

Méthode retenue : Méthode hybride

Nombre de points de vue : 121

- 82 en périmètre Grand Site
- 39 hors périmètre Grand Site

Pas de temps de reconductions : tous les ans

Nombre de campagnes de reconduction : 12 pour 7 années

- 5 campagnes bisannuelles
- 2 campagnes annuelles

Comité de pilotage

Chambres d'agriculture, Chambre Régionale d'Agriculture, Conservatoire d'espaces naturels Languedoc-Rousillon, CPIE des Causses Méridionaux, CRPF, ONF, Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles.

Spécificités

- Un contexte associatif ayant fortement contribué à la mise en place de l'OPP ;
- Deux années d'études ayant concouru à la préfiguration de l'outil ;
- Une réflexion relative à la valorisation de l'outil pensée très en amont ;
- Une prise en compte forte des paysages emblématiques et du regard du visiteur ;
- Une démarche portée par le CPIE des Causses Méridionaux au nom du Grand Site ;
- Une démarche partenariale et transversale inscrite dans la durée ;
- Un élargissement des itinéraires de campagnes au fil du temps ;
- Une mise en cohérences des différentes démarches présentes sur le territoire (CPIE, Grand Site, Causses et Cévennes) ;
- Un outil en lien avec les documents de gestion (Charte architecturale et paysagère) ;
- Un fond photographique ancien combiné au volet contemporain ;
- Une sensibilisation des acteurs du territoire via différentes actions de valorisation ;
- Une prise en compte de la saisonnalité lors de la planification des campagnes de reconduction (hiver, été) ;

- Un financement encadré par différents acteurs : Région Languedoc-Roussillon, Départements du Gard et de l'Hérault, Communauté de communes Lodévois et Larzac, Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles, et CPIE-Association des Causses Méridionaux

Questionnements

- Une fréquentation touristique à prendre en compte ;
- Un comité de pilotage à constituer en vue du travail d'analyse à venir ;
- Une nécessité d'associer davantage l'Inspecteur des sites et le CAUE à la démarche ;
- Une analyse approfondie à mettre en place.

A suivre : perspectives et objectifs

- Des volets complémentaires, dédiés aux éléments emblématiques du territoire et aux aménagements, à constituer ;
- Un temps à prévoir pour la gestion de l'outil et les reconductions ;
- Une dimension adaptative de l'outil à conserver.

Ce qu'en dit le porteur de projet ?

« Il est aujourd'hui prévu d'ajouter de nouveaux points de vue, à partir du travail sur la Charte paysagère et architecturale qui a été conduit par le Grand Site du Cirque de Navacelles. L'état des lieux réalisé dans le cadre de la Charte s'avère important, dans la mesure où il contribue à conforter et enrichir notre démarche d'OPP. »



(Série 1) Le Cirque et ses abords. 1980/2012.
 (Série 2) Vue du nord, vers 1910, vers 1950, vers 1960 et 1980.



(En haut) Embroussaillage par le buis et les résineux. Commune de Blandas. Projet de restauration des milieux en cours d'étude dans le cadre de Natura 2000, Juin 2008 et juillet 2013.
 (En bas) Évolution de l'urbanisme sur la commune de Vissec, Juillet 2008 et juillet 2013.



(En haut) Travaux d'ouverture des milieux réalisés par les agriculteurs. Embroussaillage par le prunelier en fond de doline. Le Cros. Avant travaux, février 1998 et après travaux, novembre 1998.
 (En bas) Evolution des paysages emblématiques. Hameau de Madières. Communes de St Maurice Navacelles. 1910-1920 (?) et 2014.




(En haut) Aménagements touristiques, Baume Auriol, Commune de St Maurice-Navacelles, 1920 (?) - 2014.
 (En bas) Evolution des paysages emblématiques, Cirque de Navacelles, Communes de Blandas et de St Maurice-Navacelles, 1910 et 2013.



(En haut) Suivi de l'évolution du couvert végétal. Zone cultivée et parcours, Commune de St Michel d'Alajou, Juin 2008 et octobre 2012.
 (En bas) Suivi de l'évolution de la végétation, Parcours, Commune de St Michel d'Alajou, Juin 2008 et octobre 2012.

L'OPP du Grand Site de l'Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort. Une jeune méthode au potentiel important

Informations générales

	<p>Date de création de l'Observatoire : 2014</p> <p>Porteur de la démarche : Communauté d'agglomération de Rochefort Océan</p> <p>Méthode retenue : Méthode nationale</p> <p>Nombre de points de vue : 40</p> <p>Pas de temps de reconductions : tous les 3 à 4 ans</p> <p>Nombre de campagnes de reconduction : 0</p>
---	--

Comité de pilotage

Communauté d'agglomération (paysagiste, chef de projet, communication), CREN, DREAL / Inspecteur des sites, Ville de Rochefort.

Spécificités

- Un contexte optimal via la préexistence de l'Observatoire photographique de la Ville de Rochefort ;
- Un outil relié aux problématiques et aux thématiques de l'Opération Grand Site ;
- Des dynamiques climatiques (tempête Xynthia) et anthropologiques (phénomènes d'urbanisation) ayant fortement contribué aux choix des clichés retenus ;
- Une démarche collégiale ;
- Des élus fortement impliqués dans le comité de pilotage ;
- Un enrichissement de la démarche par la diversité des acteurs présents ;
- Une prise en compte des perceptions locales.

Questionnements

- Un nécessaire travail d'analyse, support aux futures actions de valorisation ;
- Une réflexion menée en interne sur la valorisation, mais encore non aboutie.

A suivre : perspectives et objectifs

- Une réflexion à poursuivre au sujet de la valorisation ;
- Vers la mise en place d'un dispositif transversal et convergent entre les différents outils et supports existants (Observatoire de la ville de Rochefort, campagne de photographies obliques réalisées par la DREAL, mesure de la consommation foncière).

Ce qu'en dit le porteur de projet ?


« Le choix et le regard porté sur les photos peuvent varier selon les acteurs. Il est fondamental de pouvoir associer les élus à la sélection et l'analyse des clichés, dans la mesure où le regard que ces derniers portent sur leur territoire peut enrichir la démarche. En croisant les regards on croise aussi la connaissance. »



Une démarche d'observation du territoire à travers une mosaïque paysagère riche et variée

L'OPP du Grand Site des Gorges de l'Ardèche.
Un outil pleinement lié aux actions conduites
sur le territoire.

Informations générales



Date de création de l'Observatoire : 2013
Porteur de la démarche : Syndicat mixte des Gorges de l'Ardèche
Méthode retenue : Méthode hybride
Nombre de points de vue : 30
Pas de temps de reconductions : 1 an
Nombre de campagnes de reconduction : 2

Comité de pilotage

L'OPP est suivi par le comité de pilotage de l'Opération Grand Site.

Spécificités

- Un outil conçu dans le cadre de l'Opération Grand Site et destiné au suivi des aménagements projetés ;
- Une concentration des points principaux en cœur de site ;
- Différentes vues, comme support aux photomontages de l'Opération Grand Site utilisés lors de réunions avec les partenaires ;
- Une démarche collégiale ;
- Une prise en compte des critères de saisonnalité et de fréquentation touristique ;
- Des reconductions ouvertes aux partenaires ;
- Une démarche ayant fait l'objet de subventions au lancement de l'OPP et des reconductions aujourd'hui financées sur le budget propre du Syndicat mixte des Gorges de l'Ardèche.

Questionnements

- Quelques points de vue difficilement accessibles (longue randonnée) et impactant la durée des reconductions ;
- Un nombre de points déterminés trop en amont de la finalisation du programme OGS ;
- Un outil peu connu en interne et peu valorisé auprès des élus.

A suivre : perspectives et objectifs

- Une adaptation de la reconduction des clichés au calendrier des travaux et au rythme de l'Opération Grand Site ;
- Une valorisation de l'outil dans le cadre de la création d'un site internet dédié à l'Opération Grand Site.

Ce qu'en dit le porteur de projet ?

« L'OPP étant un outil inscrit dans la durée et qui nécessite une certaine rigueur, il convient de lui accorder un temps spécifique pour l'enrichir et le faire vivre. Bien que l'OGS fasse aujourd'hui l'objet d'une montée en puissance, il est nécessaire de ne pas perdre de vue le suivi de l'OPP, au profit d'autres « urgences ». »



(Série 1) Vue d'en haut avec le méandre pour partie en friche, l'impact du parking de l'auberge été/hiver et trouée faite par ERDF sur le Mont St Martin
(Série 2) Démolition d'une ancienne pizzeria en 2014.
(Série 3) Grande différence d'ambiance hiver/été au niveau de la plage aval du Pont d'Arc
(Série 4) Différence d'ambiance aux abords du méandre et de ses berges.
(Série 5) Vue depuis la route traversant le coeur de site
(Série 6) Des photos en tant que mémoire : Présence de lignes électriques visibles depuis le site classé du Pont d'Arc, amenées à disparaître

L'OPP du Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'hérault.

Une démarche adaptée aux objectifs du label Grand Site de France.

Informations générales



Date de création de l'Observatoire : 2010

Porteur de la démarche : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Méthode retenue : Méthode nationale - Méthode hybride en cours d'élaboration

Nombre de points de vue : 60 sur la communauté de communes dont 25 sur le Grand Site

Pas de temps de reconductions : tous les ans

Nombre de campagnes de reconduction : 3 + 1 reconduction par moitié sur le Nord du territoire

Comité de pilotage

Archives départementales, CAUE, Communauté de communes Vallée de l'Hérault, DREAL / inspecteur des sites, SDAP, Pays Cœur d'Hérault, archives départementales, élus, La Manufacture des Paysages (association locale menant des actions de sensibilisation auprès des acteurs du territoire.

Spécificités

- Un outil à faire rayonner sur l'ensemble de la communauté de communes ;
- Un ensemble de problématiques définies en lien avec les enjeux du Grand Site ;
- Une très forte association des photographes professionnels à la démarche ;
- Une approche collégiale ;
- Une prise en compte des critères de saisonnalité et de fréquentation touristique ;
- Un fond photographique ancien combiné au volet contemporain ;
- Un outil témoignant des évolutions notables du territoire ;
- Une sensibilisation des acteurs du territoire via différentes actions de valorisation ;

Questionnements

- Un cadrage photographique ne permettant pas toujours de conduire une démarche d'analyse et pouvant contribuer à une mauvaise interprétation des clichés ;

- Une approche peu valorisée auprès des élus ;
- Associer les élus au comité de pilotage.

A suivre : perspectives et objectifs

- La constitution de nouveaux points de vue pour répondre à l'attente et aux objectifs du Grand Site de France ;
- Une réévaluation du pas de temps de reconduction, selon les thématiques et les secteurs ;
- Des points sortis du corpus principal et intégrés dans le corpus secondaire, pour lesquels des reconductions pourront avoir lieu selon des pas des temps beaucoup plus espacés ;
- Un nouveau cadrage à définir pour les photos dont l'angle est trop fermé ;
- Un nouveau corpus photographique venant reprendre les vues du corpus principal de l'OPP, à partir d'un cadrage plus ouvert et correspondant aux besoins du Grand Site ;
- Un corpus complémentaire « ponctuel » ¹¹⁰, comme aide au travail d'analyse des clichés de l'OPP ;
- Vers une internalisation des reconductions photographiques.

Ce qu'en dit le porteur de projet ?


« Il est nécessaire de veiller à élaborer un OPP en lien avec les objectifs de gestion du Grand Site et de mener une action concertée dans le cadre d'un Copil dès l'origine de la démarche, en mesurant le rôle à attribuer au photographe. »



(Série 1) Saint Jean de Fos, place de la république : Traitement de l'espace public. Non daté / 2010.
 (Série 2) Saint Guilhem le Désert : évolution du centre historique. Non daté / 2010.
 (Série 3) Pont du Diable. Valorisation du patrimoine - Impact de la fréquentation. Non daté.

L'OPP du Grand Site Sainte-Victoire.
Une approche adossée aux paysages emblématiques
et au caractère culturel du territoire.

Informations générales



Date de création de l'Observatoire : 2005

Porteur de la démarche : Syndicat mixte du Grand Site de la Sainte-Victoire

Méthode retenue : Méthode hybride

Nombre de points de vue : 35

Pas de temps de reconductions : tous les 5 ans

Nombre de campagnes de reconduction : 1

Comité de pilotage

Directeur du Grand Site, élu d'une commune, responsable scientifique du Grand Site, DREAL - Inspecteur des sites / Mission paysage, Conservateur du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence, Conservateur du musée Granet d'Aix-en-Provence et spécialiste de Paul Cézanne, Directeur de l'atelier Cézanne et directeur de l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence.

Spécificités

- Une prise en compte importante des paysages emblématiques ;
- Une démarche à 3 volets (cf. page 6) ;
- Une démarche collégiale depuis la création de l'outil ;
- Un fonds photographique ancien jouant un rôle primordial ;
- Un outil témoignant des évolutions notables du territoire ;
- Un outil financé par la DREAL et le département des Bouches-du-Rhône.

Questionnements

- Une démarche caractérisée par un nombre considérable de points en secteur privé ;
- Un nombre important de clichés soumis à la fermeture paysagère ;
- Une démarche d'analyse complexe à mener ;
- Un outil peu valorisé en interne.

A suivre : perspectives et objectifs

- Une réflexion à poursuivre au sujet de la valorisation ;
- Une conservation « assumée » du choix d'origine ;
- Un volet technique à réassocier à la démarche ?

Ce qu'en dit le porteur de projet ?

« L'OPP constitue un support d'illustration et de suivi dans le temps de l'évolution du paysage. Il s'agit d'un outil de témoignage et d'un indicateur à très long terme sur le grand paysage. L'OPP ne demeure effectif que s'il demeure pérenne. »



(Série 1) Site à enjeu paysager : U6A
La campagne habitée - Le Hameau des Artauds au Tholonet (1875, 2005, 2011).
(Série 2) Site à enjeu paysager : U11A
Caradache, entre Durance et Haut-Var Saint-Paul-lez-Durance (1930, 2005, 2011).



Site à enjeu paysager : La campagne habitée. U6B.
 Les piémonts de Sainte-Victoire depuis Puylobier (1910, 1984, 1996, 2005).



(En haut) Site cézanien : Unité C3
 Rentrer dans le motif : à l'intérieur du Grand Site. L'alternance d'ouvertures et fermetures des paysages dans le temps.
 (En bas) Site à enjeu paysager : U5A Le Cengle. L'agriculture sur le plateau du Cengle (2005, 2011).



(En haut) Site cézarien : Unité C1. Rentrer dans le motif : à l'intérieur du Grand Site.
L'évolution de l'urbanisation d'Aix-en-Provence « Sainte-Victoire vue de Montbriand ou Bellevue ».
(En bas) Site cézarien : Unité C2. Rentrer dans le motif : à l'intérieur du Grand Site. L'ancienne route des Milles.



(En haut) Site à enjeu paysager : U11b Caradache, entre Durance et Haut-Var: La forêt domaniale de Cadarache (2005, 2011).
Point de vue abandonné.
(En bas) Site à enjeu paysager : U7b. Le parcours de la route Cézanne, du Tholonet à Puyloubier:
« La toile d'araignée » à Beurecueil : les lignes électriques » (2005, 2011).



PRECONISATIONS POUR LES OPP DANS LES GRANDS SITES

Les préalables

Ces préconisations reposent :

- sur les retours des sites au questionnaire général et sur les enseignements puisés parmi les 6 Grands Sites ayant fait l'objet d'un approfondissement : bonnes pratiques, questionnements mis en lumière lors des échanges, etc. ;
- sur des bonnes pratiques mises en place en dehors des Grands Sites, dans le réseau des Parcs naturels régionaux notamment ;
- sur le travail conduit au sein du comité de pilotage de l'étude qui s'est attaché à les contextualiser au regard des singularités de Grands Sites et des objectifs de cette politique nationale, visant la préservation, la gestion et la mise en valeur des territoires concernés dans une approche de développement durable.

Ces préconisations sont destinées à favoriser une meilleure utilisation de l'outil dans le cadre de la démarche Grand Site de France et à contribuer à sa pérennisation dans le temps.

Elles s'adressent :

- aux Grands Sites qui envisagent à terme de mettre en place un OPP ;
- aux Grands Sites qui ont commencé à travailler en ce sens mais qui sont au démarrage de la démarche ;
- aux Grands Sites qui disposent déjà d'un OPP, parfois depuis plusieurs années, mais qui cherchent à le recadrer ou à le relancer.



OPP du Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault.
(Série 1) Site du Pont du Diable. Fréquentation et impact ; grand paysage : 2010, été 2011, octobre 2011, 2012.
(Série 2) Aniane, ZAE La Treille. Entrée de ville : 2010, 2011 I, 2012, 2013.

OUTILS DE CONNAISSANCE, DE GESTION, DE PLANIFICATION MOBILISABLES PAR LES GS(F) POUR LE PAYSAGE.

<p>Etude paysagère du GS(F) élaborée dans le cadre de l'OGS, et/ou de la démarche de labellisation GSF</p>	<p>Carte paysagère et patrimoniale du GS(F) issue des études réalisées dans le cadre de l'OGS ou du label</p>	<p>OPP DU GS(F) Suivi de l'évolution des paysages et de l'action menée</p>
<p>Charte architecturale et paysagère pour les porteurs de projets (construction, réhabilitation, aménagement), document de référence sur le bâti et le paysage et des préconisations</p>	<p>Plan de Paysage démarche volontaire des collectivités pour fixer des objectifs de qualité paysagère et un programme d'action, en lien avec les documents d'urbanisme</p>	<p>Documents d'urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • SCoT • PLU(i)
<p>Atlas des Paysages identification des paysages et des unités paysagères (au niveau départemental)</p>	<p>Autres outils intéressant le paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charte forestière • Guide éco-paysager des pratiques sylvicoles • Schéma régional de gestion sylvicole avec annexe verte du paysage <ul style="list-style-type: none"> • Trame verte et bleue • Schéma régional de cohérence écologique <ul style="list-style-type: none"> • DFCI • Document d'objectifs DOCOB Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de consommation du foncier, etc. 	

POURQUOI UN OPP DANS LES GS(F) ET QUOI EN ATTENDRE ?

Grand public	Technique professionnel / gestionnaire / élu
Sensibilisation et responsabilisation des habitants et des acteurs du territoire	Veille et suivi dans la durée de l'évolution du paysage
Sensibilisation des scolaires et du jeune public	Outil de suivi et de valorisation de l'action menée (action locale, politique nationale)
Sensibilisation des visiteurs	Sensibilisation des techniciens internes et partenaires et des élus au projet du GS et à l'évolution des paysages
Garder la mémoire du territoire et de ses transformations	
Porter à connaissance ce qui est fait	
Animer le territoire - outil participatif	

LES USAGES DE LA PHOTOGRAPHIE DANS LES GS(F)

Comprendre :

- Reconstitution photographique pour suivre l'évolution des paysages = Observatoire Photographique du Paysage (à hauteur d'homme)
- Photographie aérienne ou par drone pour donner une vision d'ensemble du territoire
- Reportage photographique anglé. Ex : les photographies de suivi de chantier, les points noirs, les panoramas, les séquences de visites, les aménagements...
- Analyse des photographies prises par les visiteurs postées sur Flickr ou autres sites de partages de photographies, permettant de cerner le paysage vu par ses visiteurs.

Animer, mobiliser, expliquer :

- Photographie pour sensibiliser et animer les processus participatifs
- Concours photo sur le paysage, mobilisant les habitants
- Ateliers participatifs de lecture collective de paysage, etc.
- Photographie retravaillée par photoshop, redessinée, etc. à usage démonstratif ou pour visualiser une intervention future

Communiquer :

- Photographie comme outil de promotion du territoire au travers de l'édition de :
 - Posters
 - Cartes postales
 - Dépliants
 - Livrets
 - Posts sur sites internet et réseaux sociaux
- Photographie comme outil de création sensible dans le cadre de commande d'artistes, valorisée dans des expositions, des beaux livres, etc. et supports ci-dessus.



OPP du grand Site de saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault.

(Série 1) Saint Guilhem le Désert. Fréquentation et impact : 2010, été 2011, octobre 2011, 2012.

(Série 2) Site du pont du Diable, parking. Fréquentation et impact : 2010, été 2011, octobre 2011, août 2012.

(Série 3) Puéchabon. Evolution du centre historique : 2010, 2011, 2012, 2013.



Un Observatoire intégrant les espaces majeurs du Grand Site des Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez.

Les attendus d'un Observatoire Photographique du Paysage d'un Grand Site

Définition des objectifs et attentes

Un Grand Site de France, labellisé ou en projet a des caractéristiques propres qui le singularisent par rapport à d'autres territoires qui peuvent faire l'objet d'un OPP (communautés de communes, Parcs naturels régionaux, autres territoires...) et qu'il faut prendre en compte dans la conception d'un OPP.

Mettre en route un OPP suppose de savoir ce qu'on en attend, les objectifs qu'on lui assigne et la manière dont il va contribuer à la mise en œuvre du projet du Grand Site (OGS, projet dans le cadre du label) et à la conduite de sa gestion durable.

Il est essentiel de veiller à faire de l'OPP un outil utile à l'action du gestionnaire. Il est recommandé d'intégrer l'OPP dans la stratégie plus globale portée sur le paysage par le Grand Site.

Le tableau ci-après invite à identifier les caractéristiques des Grands Sites (qui sont à décliner pour chaque Grand Site) et les objectifs que l'on se fixe.

- Identifier les transformations du paysage en fonction des enjeux paysagers du Grand Site (connaître).
- Opérer un suivi de la politique d'aménagement et de gestion mise en œuvre.
- Participer à l'élaboration du programme de la gestion.
- Conserver une mémoire des lieux : des usages mais aussi de l'action publique qui est souvent peu valorisée.
- Sensibiliser les acteurs comme les visiteurs.

	Caractéristiques des Grands Sites de France	Prise en compte dans l'OPP d'un Grand Site
1	<p>Le GSF a une identité paysagère marquée, dont le caractère remarquable a justifié le classement de ce qui constitue le cœur du Grand Site. Il peut aussi, avoir des qualités paysagères au delà du site classé, qualités dont les structures paysagères peuvent être identifiées.</p> <p>Comme tout paysage, il évolue sans que ces évolutions soient toujours maîtrisées</p>	<p><u>Objectif</u> : Il peut être un outil pertinent de suivi des évolutions « naturelles » ou anthropiques maîtrisées ou non (agriculture, forêts, parcellaire, urbanisation, infrastructures, équipements,...) et du suivi des caractères singuliers du site. Ces caractères singuliers du site restent-ils ou s'effacent- ils ? Y a t-il banalisation ou maintien d'une identité forte ?</p> <p><u>Préconisation</u> : Les unités paysagères et les structures paysagères représentatives du Grand Site sont aussi une base solide pour le choix des prises de vue.</p> <p><u>Préconisation</u> : L'OPP peut s'appuyer pour partie des points de vue sur les caractères remarquables du GSF qui sont connus et reconnus.</p>
2	<p>Le GSF est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'une partie qui est classée au titre des sites, « dont l'aspect ne peut être modifié sans autorisation du ministre en charge des sites » et soumis au contrôle de l'Inspecteur des sites et à la vigilance du gestionnaire. d'une partie non classée, avec des qualités paysagères et des structures paysagères identifiées. 	<p><u>Objectif</u> : Il peut être un outil d'évolution comparée du site dans la partie classée et dans la partie non classée.</p> <p><u>Préconisation</u> : L'OPP doit se poser la question de la hiérarchisation/sélection des points de vue entre ceux situés en site classé et ceux situés hors du site classé (secteurs à enjeux ...)</p> <p><u>Préconisation</u> : Souvent dans la partie du site classé, il y a une difficulté à juger des impacts du projet avant réalisation. Si les OPP peuvent nourrir les arguments auprès de la CSSPP et du MEEM, ce serait constructif.</p> <p><u>Préconisation</u> : Un lien est à trouver entre le cahier de gestion du site classé lorsqu'il existe et l'OPP. L'OPP est une ouverture à la réflexion sur l'évolution des paysages y compris du site classé.</p>
3	<p>Le paysage du GSF est renommé, et a une/ des image(s) souvent forte (fidèle(s) ou réductrice(s)), qui s'est constituée sur le long terme.</p> <p>Il a une force d'attractivité touristique et accueille de très nombreux visiteurs.</p>	<p><u>Objectif</u> : L'OPP peut contribuer à retracer l'évolution de la perception des sociétés sur les paysages, et l'évolution des valeurs que les sociétés leur reconnaissent et en conséquence, retracer l'évolution des usages touristiques du site.</p> <p><u>Préconisation</u> : L'OPP peut, en partie au moins pour le choix des points de vue, être conçu selon un itinéraire calé sur celui du visiteur découvrant le site. L'OPP peut témoigner de l'image perçue par les visiteurs lors de leur visite (se garer, arriver, randonner, belvédère, points de vue...).</p> <p><u>Préconisation</u> : L'OPP peut intégrer les points de vue emblématiques.</p>
4	<p>Le GSF, renommé, est soumis à une forte fréquentation à caractère saisonnier, faisant alterner des périodes de très forte affluence touristique et des périodes de très faible fréquentation.</p> <p>Cette fréquentation est souvent concentrée sur des lieux particuliers (points de vue, belvédères, sentiers, lieux de pratiques de pleine nature, abords de monuments et de villages d'intérêt particulier, etc.),</p>	<p>L'OPP peut rendre compte de cette dualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> temporelle : haute saison (site plein, impact des infrastructures d'accueil utilisées à plein) / basse saison (site vide de fréquentation, impact des infrastructures d'accueil vides.). spatiale : espaces soumis à forte fréquentation, espaces à l'écart.

	<p>contrastant avec des espaces à l'écart de la fréquentation</p>	<p>Même si la fréquentation en elle-même ne relève pas de l'évolution du paysage, l'essence même d'un OPP de Grand Site nécessite de témoigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du paysage perçu par les visiteurs ; du paysage perçu par les habitants. • de ce à quoi le gestionnaire et le site sont confrontés lors des périodes de haute fréquentation et affluence, en regard de périodes creuses ; • du tourisme qui induit des aménagements qui influent directement sur l'évolution des paysages (panneaux publicitaires, installations diverses estivales, aménagement pour l'accueil, le stationnement, l'interprétation, la sécurité...).
5	<p>Le GSF est souvent l'objet, dans le cadre des OGS, de travaux de restauration d'espaces dégradés et d'interventions permettant de mieux gérer le site et la fréquentation. Ils entraînent des modifications visibles sur le territoire : démolitions des points noirs, restauration, constructions, aménagements, entretien...</p>	<p><u>Objectif</u> : L'OPP est un outil particulièrement pertinent dans le suivi de l'impact de l'action du gestionnaire par une collecte systématique des photos avant/après.</p> <p>Il permet de garder la mémoire de l'histoire de l'aménagement - du désaménagement du site, de mesurer l'action publique menée, de la valoriser et d'en garder la mémoire et/ou de prendre du recul par rapport aux interventions conduites dans le cadre de l'OGS.</p>
6	<p>Le GSF porte un projet en partenariat avec de nombreux acteurs d'un territoire.</p>	<p><u>Objectif</u> : Sensibiliser à l'évolution des paysages sur le territoire et au projet du Grand Site.</p> <p><u>Objectif</u> : Faire participer les habitants au projet du Grand Site par le biais de l'OPP.</p>
	<p>Le GSF accueille les visiteurs et propose des clés de compréhension et de lecture du site.</p>	<p><u>Objectif</u> : sensibiliser à l'évolution des paysages et au projet du Grand Site.</p>



OPP du Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault.
(Série 1) Saint Guilhem le Désert. Evolution du centre historique : 2010, 2011, 2012, 2013.
(Série 2) Saint Jean de Fos. Etalement urbain et mitage de l'espace : 2010, 2011, 2012, 2013.
(Série 3) Site du pont du Diable. Fréquentation, impact et valorisation du patrimoine : 2010, 2011, 2012, 2013.

VUE DES GRANDS SITES

- L'OPP de Picardie Maritime, dont une majorité de points de vue est concentrée sur la façade littorale a été conçu en 2000.

A l'époque où l'outil a été mis en place, et alors que le périmètre du Grand Site n'avait pas encore été défini, le maintien du caractère maritime et la gestion des flux constituaient des sujets prioritaires. L'outil a alors été créé pour constituer un support de suivi des pressions sur le littoral et d'actions d'aménagements, pressenties sur ce secteur pour les années à venir.

- L'OPP des Gorges de l'Ardèche, reposant sur les caractéristiques du Grand Site et de ses paysages les plus emblématiques, a été conçu en tant qu'outil opérationnel du suivi de l'OGS. Il a ainsi été défini selon les objectifs et les aménagements futurs inscrits dans un programme d'actions : projets de requalification de parkings, d'accès à l'eau et à la plage, du secteur du belvédère, projet de cheminement parallèle à la route traversant le site classé, projet de retrouver la lisibilité du méandre ainsi que la visibilité de l'arche.

Les 30 points constituant le corpus principal ont été concentrés dans le périmètre du site classé soit environ une vingtaine d'hectares. Les points secondaires concernent davantage des points éloignés ou plus en hauteur et restituent une largeur de vue sur le grand paysage ainsi que différentes structures amenées à évoluer dans le temps (campings, hôtels restaurants).

- L'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles a initialement été pensé comme un support à 3 volets : suivi de l'évolution des paysages/valorisation/actions d'aménagement du territoire.

Un travail sur les attentes relatives à l'outil a tout d'abord été engagé en 2007. Une première rencontre en présence des structures adhérentes au CPIE a alors permis d'engager une réflexion sur la valorisation pédagogique de l'outil auprès des différents acteurs du territoire (publics, agriculteurs, élus décisionnaires). Des entretiens individuels ont également été menés auprès des personnes référentes, afin de préciser les problématiques à partir desquelles définir les différents points d'observation.

- L'OPP du Grand Site de l'Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort aborde également un nombre important de thématiques figurant dans le programme de l'OGS.

L'angle de vue de l'OPP, créé en juin 2014, a porté sur l'évolution de l'expansion urbaine, dans un territoire allant de la ville au littoral ainsi que sur les pressions littorales en matière de contraintes anthropiques (urbanisation, endiguement et évolution du trait de côte).

Parallèlement aux attentes, les rôles auxquels il n'est pas souhaitable d'associer l'OPP peuvent aussi permettre d'éclairer les objectifs qui seront retenus.

VUE DES GRANDS SITES

- Dans le Grand Site Sainte-Victoire, où les paysages emblématiques ont constitué le cœur de la démarche, si l'OPP a pu être défini comme outil d'illustration, de démonstration et de communication, il a été clairement établi que l'outil ne serait pas :
 - un outil de suivi scientifique : le nombre de clichés est limité pour chaque enjeu et la démarche ne correspond pas à une méthode de suivi scientifique ;
 - un outil de gestion : le Grand Site possède d'autres outils (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier; Document d'Objectifs des sites Natura 2000, plan de gestion cynégétique et faunistique...) permettant de rendre comptes des aménagements réalisés et la chronologie de l'OPP ne correspondant pas à celle d'une gestion au quotidien ;
 - une photothèque.

Comment mettre en place un OPP dans un Grand Site

Choisir sa méthode et l'adapter à son Grand Site et son projet

Lors de la préfiguration de l'outil, le porteur de l'OPP a à sa disposition la méthode nationale publiée en 2008 par le Ministère de l'Environnement mais aussi toutes les autres démarches d'OPP menées par les Grands Sites ou d'autres territoires.

Il est conseillé de s'inspirer de la méthode nationale et des démarches particulières mises en place dans ou en dehors des territoires des Grands Sites. Par exemple, puiser dans le réseau des Parcs naturels régionaux, dans celui des SCoT (observation

des effets du SCoT sur les paysages de l'agglomération orléanaise dans le temps, utilisation de l'OPP dans des alertes paysagère dans le cadre du SCoT de Rennes ¹¹).

Les exemples permettent d'affiner le choix, en fonction des attentes, des enjeux et objectifs retenus, ils permettent aussi de pointer les différentes difficultés qui ont été rencontrées et voir comment celles-ci ont été contournées.



OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles. Suivi de l'évolution du couvert végétal. Méandres et Commune de Vissec. 1940 et 2015.

VUE DES GRANDS SITES

- Pour l'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles, une première approche a été définie en relation avec différentes expériences existantes (Grands Sites des Gorges du Gardon et de Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault, Parc du Pilat, Ville de Montreuil, Montagne du Haut-Languedoc). La méthodologie de l'OPP a ensuite été réajustée en 2009, suite à la sortie du protocole national de 2008.
- Le Grand Site Sainte-Victoire a pris également connaissance d'autres démarches. Dans le cadre du label, il lui est alors très vite apparu la volonté de créer une démarche d'OPP selon le protocole national. Des adaptations se sont cependant avérées nécessaires pour rendre la démarche « plus souple, plus pragmatique et moins artistique ».
- Il existe depuis 1999 un observatoire photographique national au sein de la ville de Rochefort. Cette première expérience constitue un exemple concret, qui permettra au Grand Site de l'Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort de prendre appui sur cette démarche préexistante.

Articuler l'OPP avec les autres outils de suivi de l'évolution des paysages, de connaissance et de planification

L'OPP ne couvre pas toutes les thématiques de l'OGS et il est important de s'interroger sur la manière de l'associer aux autres démarches d'observations et aux autres outils disponibles d'analyse et de connaissance des paysages.

A commencer par inventorier et prendre appui sur les documents de connaissance et de planification existants :

- Le projet et les actions liées au paysage dans le programme d'action de l'OGS ou le label GSF doivent être corrélés dans la mesure du possible avec l'OPP. Il est nécessaire d'identifier les actions figurant au programme OGS dont on veut particulièrement suivre l'impact dans le temps.
- L'étude paysagère (ou les études paysagères) réalisée(s) sur le territoire, à l'occasion de l'OGS ou en dehors. Elles permettent de mettre en évidence les problématiques pertinentes qui le concernent et que l'OPP va permettre de suivre ;
- Le dossier de classement du site, réalisé par la DREAL : il explicite ce qui a motivé le classement du site, et en quoi ce paysage est un patrimoine remarquable, ses valeurs patrimoniales. Il identifie les caractéristiques du paysage qui sont à préserver.
- L'Atlas des paysages : élaboré à l'échelle du département, il est composé de cartes, de schémas, de visuels et de textes. C'est un outil d'identification et de connaissance des différentes unités paysagères. Il permet également de saisir les dynamiques paysagères à l'œuvre, ainsi que les enjeux rattachés à chaque unité paysagère. Si l'Atlas des paysages est à une échelle trop vaste pour le Grand Site, il est intéressant de s'inspirer de cette méthode pour identifier à une plus petite

échelle les unités paysagères du Grand Site, avec des entités paysagères adaptées.

- Tout autre outil concernant le territoire du Grand Site.

VUE DES GRANDS SITES

- La perspective d'une mise en lien de l'OPP de l'Estuaire de la Charente avec l'outil de mesure de la Consommation foncière, demeure un sujet à approfondir. Si cette démarche constitue une belle évolution pour l'OPP, elle requière cependant la mise en place d'un dispositif collégial d'analyse, pour pouvoir concrétiser cet objectif.

VUE D'AILLEURS

- Dans le Parc du Golfe du Morbihan, l'ensemble des points de l'OPP a été intégré lors de l'élaboration et du suivi du SCoT de la presqu'île de Rhuys, comme indicateurs de l'évolution du paysage.

Comment conduire l'OPP et prolonger la gouvernance du Grand Site avec cet outil

Le porteur de l'OPP déterminera la personne en charge d'assurer la mise en place, l'encadrement et le suivi de l'outil dans le temps.

Il est important de définir le pilotage; les différents partenaires à associer à la démarche, et quel type de travail sera conduit conjointement avec eux au moment de la préfiguration de l'outil.

Rôle du comité de pilotage

Le Copil est un lieu d'échanges sur les évolutions du paysage du Grand Site et peut aussi être un lieu de sensibilisation aux problématiques du Grand Site. L'OPP à travers son Copil peut participer à la gouvernance du Grand Site.

Il est recommandé au porteur de créer un comité de pilotage pour la mise en place de l'OPP et pour assurer sa pérennité dans le temps.

Il est conseillé de ne pas restreindre le rôle du comité de pilotage au travail de sélection des clichés.

Le Copil de l'OPP est un groupe de travail qui a un rôle de conseil et qui assiste la maîtrise d'ouvrage lors des différentes étapes de l'OPP. Il participe aux choix, il formule des observations, il a un rôle consultatif.

Le Copil peut avoir dans ses attributions :

- l'échange sur les objectifs de l'OPP, définis par le porteur ;
- les critères et les enjeux à l'origine du choix des clichés, la rédaction du cahier des charge, la sélection de la personne en charge des clichés, tous les critères afférents aux prises de vues, la première « campagne » et le choix des clichés retenus à l'issue du travail de pré-sélection, la préparation des reconductions... ;
- des déplacements de terrain lors d'une reconduction... ;
- le suivi de l'outil ;
- l'analyse des reconductions ;
- questions de suppressions, ajouts ou mises en veille de certains points de vue, de pas de temps pour les reconductions photographiques.

L'un de ses rôles est aussi de participer à l'analyse des séries de photos. Il pourra émettre des préconisations sur les actions à engager après le travail d'analyse.

Les modalités relatives à l'organisation des comités de suivi et la fréquence des rencontres doivent être définies de préférence au lancement de l'outil.

Pour les OPP plus anciens, un Copil peut être mis en place s'il n'existait pas à l'occasion de la préparation d'une reconduction. .

Le comité de pilotage peut aussi s'interroger collégalement sur le partage de l'outil auprès des différents acteurs (élus, habitants, touristes, professionnels et agents de la structure de gestion...).

VUE DES GRANDS SITES

- Le Grand Site de la Presqu'Île de Giens Salins d'Hyères, dont l'OPP va suivre l'évolution naturelle des paysages et évaluer l'impact des actions de l'OGS sur ces paysages, projette la mise en place :
 - d'un comité de pilotage comprenant : DREAL, Préfecture, Parc national et Chambres consulaires, élus de la Commune, élus de la Communauté d'Agglomération, élus du Département, élus de la Région et du Syndicat mixte ;
 - d'un comité technique regroupant les techniciens des membres du Copil ;
 - d'un comité consultatif composé d'élus de quartiers, d'associations environnementales, sportives et de comités de quartier.

Composition du Comité de pilotage

Les membres du comité de pilotage sont des experts, des personnes qualifiées, des partenaires ou des acteurs du Grand Site.

La DREAL via l'Inspecteur des sites est non seulement l'un des membres incontournables du Copil mais aussi un membre à part avec qui différents travaux préparatoires



OPP du Grand Site des Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez.
Septembre 2008, Mars 2014.

peuvent être conduits en plus petit comité. Drac, ABF, ONF, CAUE, membres du Conseil scientifique du Grand Site, DDTM, le photographe ou la personne en charge des photos etc., sont des partenaires courants dans les OPP de Grands Sites.

Il est conseillé d'associer les élus, dont la connaissance et le regard porté sur le territoire, peuvent venir éclairer la démarche d'OPP et qui peuvent aussi être sensibilisés par l'OPP aux évolutions de leur territoire. Ce sont des acteurs clés à mobiliser dans la mesure où ils sont décisionnaires des actions qui y sont engagées et conduites. Leur absence pourrait d'ailleurs contribuer au fait que celui-ci puisse être considéré comme superfétatoire, à une non appropriation et un abandon progressif de l'outil.

Si les acteurs composant le comité de pilotage proviennent d'horizons différents et sont dotés de compétences variées, cette pluralité des regards contribue à confronter et à motiver les choix aux étapes clés.

VUE DES GRANDS SITES

- Pour l'OPP de la Picardie Maritime l'objectif de sensibilisation des usagers et de la population a contribué à la constitution d'un comité de pilotage, composé d'un large panel d'acteurs.

L'encadrement de l'outil s'est traduit par la création d'un comité technique (comprenant le Conseil Général, le CAUE et la DREAL) et d'un comité de pilotage (composé de la DDTM, du Syndicat mixte, du Conservatoire du Littoral, du STAP, des archives départementales et de la Région), qui a évolué en intégrant le CPIE 80, le Syndicat mixte Baie de Somme Trois Vallées (porteur du projet de Parc naturel régional), la DRAF Picardie.

- Dans le Grand Site Sainte-Victoire, les mêmes personnes assurent collégialement le suivi de l'OPP depuis l'origine : Conservateurs du Muséum d'Histoire Naturelle et du musée Granet d'Aix-en-Provence, Directeur de l'atelier Cézanne et de l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence, DREAL (Mission paysage/Inspecteur des Sites) maire d'une commune du territoire, Photographes de la session de 2005 et 2011, Responsable scientifique et Directeur du Grand Site.

L'Inspecteur des sites s'est également rendu sur le terrain en vue de désigner les lieux lui paraissant les plus significatifs. La désignation des points de vue chez les acteurs privés, correspondant aux tableaux de Cézanne ont chaque fois fait l'objet d'échanges et de débats, sur la nécessité de conserver ce choix.

- L'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles a jusqu'alors fait l'objet d'un suivi et de reconductions internes. La constitution d'un comité de pilotage sera abordée au cours de l'année 2016. La réalisation de la Charte architecturale et paysagère a par ailleurs mis en lumière l'idée que l'animation et l'analyse à venir des photos de l'OPP pourraient être encadrées par le comité technique de la charte.

Pour le Grand Site, cela permettrait d'impliquer davantage l'Inspecteur des sites et le CAUE par rapport au suivi et à l'évolution de l'outil et aux analyses qui pourront en être extraites.

- Dans le Grand Site de l'Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort, 5 élus ont été associés de manière paritaire au comité technique, comprenant le CREN, la DREAL, le Service des archives de la Ville de Rochefort et 3 techniciens de la Communauté d'agglomération.

Ces derniers, par leur regard d'acteurs du territoire, ont apporté une contribution forte lors du travail de sélection des points de vue notamment de deux points critiques : une ancienne décharge aujourd'hui en friche, et un projet d'incinérateur important, alors que l'attention était portée sur la problématique de la pression urbaine. Ils ont ainsi permis d'élargir le débat sur les choix de points de vue à retenir:

- La méthode de l'OPP du Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault fait aujourd'hui l'objet d'une remise en cause partielle afin que l'outil puisse mieux répondre aux besoins de suivi d'évaluation de la démarche Grand Site.

Dans le cadre du bilan du label, il a été décidé de réaliser des photos complémentaires de l'OPP sur le centre de Saint-Guilhem et sur l'ensemble du territoire, à la demande de l'Inspectrice des sites. L'OPP n'intégrait pas assez des points de vue stratégiques du Grand Site.

Le cadrage défini à l'origine par les photographes était trop près de l'objet et ne permettait pas d'avoir le recul suffisant pour mener une analyse paysagère.



OPP du Grand Site Sainte-Victoire. Site à enjeu paysager : U6C
La campagne habitée - la plaine de Beaurecueil (1930, 2005, 2011).

Fréquence de réunion du Copil

La recommandation est que le comité de pilotage soit mobilisé si ce n'est fréquemment du moins régulièrement par exemple, lors de chaque reconduction et au moins tous les trois ans, à mi-parcours du label.

Aujourd'hui, on peut regretter que dans une grande majorité de démarches d'OPP, le comité de pilotage ne se réunisse plus à l'issue du travail de sélection des clichés.

VUE DES GRANDS SITES

- Le comité de pilotage encadrant l'OPP de la Picardie Maritime s'est réuni en 2000 à l'occasion du lancement de l'outil, pour définir sa mise en œuvre et procéder à la sélection des points de vue. Si 4 campagnes ont été réalisées, la deuxième réunion du comité de pilotage a eu lieu en 2014.

Constitution de l'Observatoire Photographique du Paysage

Le carnet des attendus de l'OPP

Il est recommandé d'établir un document, qui pourrait s'intituler le « Carnet des attendus de l'OPP ». Ce document sera établi par le commanditaire en lien avec l'Inspecteur des sites et le Copil.

Il précise :

- le rôle de l'outil et les objectifs auxquels il devra répondre par rapport aux enjeux du Grand Site et du territoire (se référer p 51 aux attendus et aux objectifs) ;
- le lien entre l'OPP et le programme d'actions de l'OGS ou du Grand Site.
- le rôle assigné au comité de pilotage ;
- les différentes étapes de la démarche ;
- les compétences requises pour les prises de vue... ;
- le budget prévisionnel ;
- les indications pour le cahier des charges remis à la personne en charge de la commande photographique ;
- il formalise le besoin d'un carnet de route, qui précise et archive toutes les données techniques pour chaque photographie (cf. glossaire)
- les caractéristiques des prises de vue :
 - leur ouverture de champ ;
 - leur localisation, leur nombre (corpus principal et corpus secondaire) ;
 - la fréquence des reconductions et les saisons où ont lieu les prises de vues...

Ce document ou « Carnet des attendus » de l'OPP anticipe des difficultés éventuelles (coût, droits des images...). Il sera utile pour un passage de relais en cas de départ de la personne en charge de l'OPP.

Comment choisir les points d'observation

Il est conseillé de procéder au choix des points de vue dans le cadre du comité de pilotage. Cette étape permet d'associer l'ensemble des partenaires. Lorsque cela s'avère possible, on peut choisir d'y impliquer des élus et/ou les habitants (par exemple, sous forme d'ateliers participatifs), cela contribuera, le moment venu, à une meilleure diffusion et une valorisation de l'outil.

La sélection des photographies repose sur les objectifs de l'OPP (cf. tableau p 52). Le choix des points de vue ne peut pas être exhaustif sur les évolutions du territoire, ni sur les actions de l'OGS, mais l'OPP peut rendre compte par grands thèmes ou enjeux de ces évolutions. L'exhaustivité se positionne au niveau des enjeux.

Pour rappel, la sélection pourra concerner :

- les secteurs à enjeux ;
- les différentes entités paysagères du Grand Site et leurs ambiances ;
- les différents périmètres (site classé, Grand Site, hors site classé) ;
- des lieux susceptibles d'évolution (où des travaux sont programmés, constructibles, risque d'aléas climatiques...) : lieux aménagés ou désaménagés, des points noirs, portes d'entrées, littoral, berges... ;
- des lieux majeurs du Grand Site : par exemple, points de vue emblématiques ;
- des lieux intégrant le point de vue du visiteur et/ou de l'habitant, y compris des points de vue intégrant un paysage lointain ;
- des lieux soumis à forte fréquentation.

Remarque : En s'appuyant sur l'exemple de plusieurs Grands Sites (Bibracte-Mont Beuvray, Solutré Pouilly Vergisson...), il semble que les visiteurs ont une vision différente (depuis les points de vue hauts vers la plaine et les villages), des vue des habitants (du bas au niveau de leur habitation vers les sommets). Comment faire pour que chacun puisse se retrouver dans les photos de l'observatoire lors de sa valorisation ? La question reste posée.

Lorsque cela est possible, il apparaît opportun de ne pas choisir des points de vue à partir d'une propriété privée ou juste à proximité d'une limite de propriété privée (haies, clôtures pouvant venir masquer la prise de vue). Si la mise en place de points de vue est tout de même envisagée en secteur privé, veiller à ne pas les définir en trop grand nombre. Leur pérennité peut être fragile en cas de refus d'accès d'un nouveau propriétaire par exemple.

Il est recommandé de veiller à retenir des points de vues aisément accessibles, afin de ne pas impacter le temps dédié aux reconductions.

Ne pas faire d'amalgame entre prise de vue aérienne et prise de vue depuis les hauteurs.

Les photos aériennes ne correspondent pas à la perception des paysages depuis le sol, elles ne peuvent intégrer l'OPP. Toutefois, elles peuvent constituer un support

complémentaire lors du travail d'analyse des clichés. A l'inverse, les prises de vue depuis les crêtes et sommets montagneux, conformes à la perception du piéton et du randonneur, pourront être intégrées à l'OPP, dans la mesure où elles apportent un autre regard.

L'ouverture de champ de la prise de vue ne devrait pas avoir un cadre trop serré, au risque de passer à côté des changements.

VUE DES GRANDS SITES

- Une volonté des différents acteurs locaux de travailler ensemble à partir de compétences, de démarches et selon des objectifs inhérents à chaque structure, a contribué à l'élaboration de l'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles.

Les deux premières années d'études ont permis de mettre en évidence la problématique de fermeture des milieux et la définition de secteurs à enjeux et stratégiques, susceptibles de basculer.

Cette démarche conjointe entre CPIE et Syndicat mixte a abouti à la création de 3 itinéraires qui ont progressivement été mis en place : 2 dans le périmètre du Grand Site (le Circuit Causses, 53 points et le Circuit Gorges, 29 points) et un hors du périmètre Grand Site (circuit Contrefort, 39 points). Le choix des clichés a été réalisé au regard des problématiques paysagères, agricoles et des paysages emblématiques du territoire. La perspective, le regard du visiteur depuis les belvédères et les traversées des Causses ont également été pris en compte.

Ce processus partenarial s'est poursuivi en 2014 par un travail de comparaison entre les points de l'OPP des Causses et Cévennes, et ceux définis à l'origine par le CPIE et le Grand Site. Si la méthodologie Causses et Cévennes repose sur la notion d'agropastoralisme méditerranéen et reprend la grille de lecture proposée par l'UNESCO, l'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles est plus concentré sur la gestion des paysages du cirque et de ses abords, l'accueil des visiteurs, les questions environnementalistes et agricoles.

- Les 40 points principaux de l'OPP de Picardie Maritime ont été définis à partir de critères de représentativité des unités paysagères du littoral, et selon un équilibre paysages urbains/périurbains et ruraux.

Les points de vue retenus mettent en lumière :

- les espaces en mutation (projets en cours...) ;
- les espaces dégradés porteurs de requalification ;
- les paysages « vitrine » et emblématiques ;
- les points de vues historiques.

Il serait envisagé, dans la poursuite de la démarche, de procéder à l'ajout d'un ou deux nouveaux points de vue, certaines structures paysagères n'ayant pas été représentées.

- Le passage de la tempête Xynthia a très fortement influencé les choix retenus pour l'OPP du Grand Site de l'Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort, suite aux changements paysagers qui en ont résulté. Certaines thématiques sont alors apparues prioritaires. Cet événement aurait-il également conditionné le fait que la vision du visiteur et du touriste n'aient pas été retenues au profit de celle de l'habitant ? En effet le comité de pilotage semble avoir retenu l'idée que les questions d'évolutions et d'extension urbaines, correspondaient davantage à la vision quotidienne et au cadre de vie des habitants.

- Dans le Grand Site de Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault, la sélection de points complémentaires, via l'OPP, pourrait s'avérer éclairante. Cet apport permettrait de mener un travail de comparaison entre les dynamiques d'évolutions observées dans le village de Saint Guilhem (site classé et ZPPAUP), et celles relevées sur les 4 villes portes, extérieures au site classé et dont le mode de gestion est différent.

- L'OPP du Grand Site Sainte-Victoire repose sur la définition de 35 points de vues permettant de faire la relation entre l'aspect artistique et paysager. 9 points d'observation révèlent les sites Cézaniens ; 26 points illustrent les sites à enjeux paysagers, définis sur la base de l'Atlas des paysages et des unités paysagères ou en lien avec les enjeux et différentes études de connaissance (par exemple dans le cadre du PIDAF). Il s'agissait à l'origine de constituer un OPP à 3 volets : un volet cézannien déterminé à partir de tableaux de Cézanne, un volet paysager défini selon les unités paysagères du territoire et un volet technique permettant d'assurer un suivi des aménagements dans le temps. Cependant, l'approche technique devant au départ être encadrée par les agents du site n'a pas été mise en place par faute de temps et d'autres priorités.

La présence de points en secteur privatif peut s'avérer parfois délicate. Ce sujet soulève actuellement de nombreux questionnements pour le Grand Site Sainte-Victoire, où sur ce territoire forestier, 75% de la propriété demeure privée. Cette problématique a contraint à l'abandon de points en secteur privé, sujets au comblement par la végétation et sur lesquels aucune action de gestion ne pouvait être mise en place par le site. Les modalités d'interventions restreintes dues au caractère privatif du territoire peuvent ainsi venir questionner la pérennité de la démarche dans le temps, notamment si d'autres points venaient également à être soumis à une fermeture paysagère.

- L'un des 30 points de vue « Cœur de site » du Grand Site des Gorges de l'Ardèche, ne peut actuellement pas être reconduit, l'autorisation d'accéder à la propriété n'ayant pas été donnée au photographe. Cependant les parcelles présentes sur ce secteur ont été inscrites dans le projet OGS et identifiées comme devant être, à terme, rachetées par la collectivité.

- Dans le Grand Site des Gorges de l'Ardèche, ont été retenus certains points dont la reconduction nécessite un déplacement en canoë. D'autres, présentant une hauteur de vue offrant une vision globale sur le site impliquent une journée de marche, ce qui pose problème.

Échantillonnage et sélection du corpus photographique

Sélectionner les points de vue qui constitueront l'OPP nécessite du temps, il faut le prévoir. Un corpus principal mal sélectionné et inadéquat pourrait aboutir à l'échec de la démarche.

Il s'agira, à l'issue de ce premier travail de localisation et d'échantillonnage de procéder au choix du corpus principal et de dissocier les clichés principaux et ceux relevant du corpus secondaire.

Il est préconisé de ne pas être trop ambitieux sur la quantité des images. Un nombre trop important risque de générer une perte de vue des objectifs initiaux et des attentes par rapport à l'outil. Cela peut contribuer à mettre en péril la démarche en regard des moyens humains et financiers disponibles, par rapport au temps de travail de reconduction des images et au traitement des données. Cette abondance peut aussi alourdir le travail d'interprétation lors de cette première phase et des suivantes.



OPP du Grand Site du ont du gard. Photos illustrant l'avant / l'après (aménagement, travaux lourds...). 1998 - 2001 - 2008.
1998 : début de l'OPP, aménagement en projet – présence du parking municipal, route goudronnée, boutiques et restaurant
2001 : site aménagé ou en cours de finalisation- nettoyage et retrait du parking municipal de la route goudronnée et des boutiques
2008 : 6 années ont passé après la crue de 2002.

Un nombre de photos trop important peut également venir parasiter la sélection du corpus principal, par rapport aux problématiques définies (Attention à ne pas délaissé certains enjeux au profit d'autres qui seraient pris en compte plusieurs fois). Le nombre de points de vue est un compromis entre représentativité et réalisme (temps disponible, budget).

Pour une plus grande facilité de reconduction et de traitement des données, le RGSF suggère de limiter le nombre de clichés sélectionnés à la mise en place de l'OPP :

- 40 photos, à ne pas dépasser pour le corpus principal ;
- 50 photos, à ne pas dépasser, pour un territoire de moyenne superficie ;
- 60 photos, à ne pas dépasser, pour un territoire de très grande superficie.
- 60 à 200 photos, à ne pas dépasser, pour le corpus secondaire.

Une fois le corpus principal sélectionné, un carnet de route sera réalisé par le photographe. Chaque point de vue principal et secondaire y sera précisément identifié.

VUE DES GRANDS SITES

- Dans le Grand Site du Cirque de Navacelles, l'OPP est piloté par le CPIE-Association des Causses Méridionaux, qui a contribué au choix des clichés et des prises de vue initiales.
- L'OPP de la Picardie Maritime, aujourd'hui porté par la DREAL s'étend sur l'ensemble de la côte picarde et vient couvrir l'ensemble du littoral du département, au-delà du territoire du Grand Site. La structure antérieure au Syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral a été associée au Copil dès l'origine de la démarche. Environ 30 des 40 points du corpus principal sont situés sur le Grand Site. Seuls les points du sud n'ont pas été inclus. A l'issue de l'analyse en cours en 2015, des liens complémentaires pourraient être envisagés avec le Grand Site, à travers l'ajout d'autres points dans l'OPP.
- L'OPP du Grand Site Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault porte sur l'ensemble de la communauté de communes, même si la démarche Grand Site concerne un nombre plus restreint de communes. Pour la communauté de communes porteuses du Grand Site, de l'OPP et d'autres politiques publiques, l'un des enjeux consiste « à faire rayonner les bienfaits de ce territoire d'excellence sur tout

Réalisation des clichés - La coordination de la démarche et du suivi photographique

Le profil de la personne en charge d'assurer la réalisation des clichés est précisé au lancement du projet.

Plusieurs modes opératoires pour la réalisation des prises de vues sont possibles :

- soit faire appel à un photographe professionnel pour la réalisation de la première campagne puis des suivantes
- soit faire appel à un photographe professionnel pour la réalisation de la première campagne puis internaliser les reconductions ;
- soit assurer les prises de vues en interne dès la première campagne et reconductions comprises, par un agent du site.
- une autre possibilité est aussi de lancer un OPP participatif en faisant appel aux habitants.

Le choix qui sera retenu (un agent du site, un contrat avec un photographe ou autre) tiendra compte du budget disponible et du temps à dédier aux prises de vues.

L'apport du professionnel c'est la maîtrise des outils et la capacité à être à l'écoute de la photo et du commanditaire. Au cours de la première cession photographique pour l'échantillonnage, il est recommandé à la maîtrise d'ouvrage d'accompagner sur le terrain la personne en charge des clichés. Le photographe doit être accompagné dans le paysage avec des consignes de la part du commanditaire. Cette étape peut même avoir lieu avec le Copil ou des membres du Copil.

L'agent en charge d'assurer l'encadrement et le suivi de l'outil dans le temps fait le lien entre le gestionnaire et celui qui réalise les photos. La connaissance des enjeux est primordiale lors de l'échantillonnage. Il semble nécessaire que la personne retenue pour la coordination de la démarche et du suivi photographique soit pourvue d'une bonne connaissance générale du territoire, de son histoire et ses dynamiques.

Si c'est un chargé de mission qui assure les prises de vue, une formation à la photographie (prise de vue) sera recommandée.

Lors des reconductions des clichés, il est recommandé que les membres du comité de pilotage se déplacent sur site et participent aux prises de vue pour une meilleure appropriation des enjeux du paysage (exemple pris de la démarche de travail de photographie des unités paysagères, réalisé dans le cadre de l'Atlas des paysages de l'Auvergne). C'est la « reconduction partagée ».

VUE D'AILLEURS

- Dans le Parc naturel du Haut-Languedoc, les objectifs fixés ont conduit à la mise en place d'une méthode de travail en binôme avec le photographe sélectionné. Cette méthode a reposé sur une démarche progressive et un consensus entre l'approche artistique et l'approche scientifique. Le photographe a ainsi pu apporter sa contribution sur la composition et les paramètres techniques de la photo alors que la paysagiste a apporté sa connaissance du territoire. Les prises de vue initiales et la première reconduction ont été réalisées au regard du travail préparatoire conjointement effectué entre le Parc et le photographe, ce qui a permis de cibler les enjeux et les lieux à photographier. La chargée de mission du Parc a également participé à l'organisation de la campagne photographique, la préparation de terrain, la localisation de sites à enjeux et au choix des photographies.

Le cahier des charges pour la commande des photographies

Un cahier des charges très précis émane du commanditaire. Il cadre la commande et le travail de la personne en charge de photographier les points. Il indique les objectifs et fixe les préconisations techniques.

Il précise à quels objectifs devront répondre les clichés et les détails techniques le cas échéant (par exemple, choix et enjeux des points de vue, paramètres techniques afférant à l'angle et au cadrage, date et heure de la prise de vue, géo-référencement de la prise de vue, cartographie de localisation, carnet de route à produire, etc.), sous quel format ils sont remis (numérique, tirage papier...), les droits etc. Derrière chaque photo, il y a un objectif de gestion qui indique pourquoi on la prend.

La commande doit être très précise au regard des attendus du gestionnaire du Grand Site. Cela suppose que s'il s'agit d'un photographe professionnel, il soit accompagné

dans la découverte du territoire pour bien intégrer la réflexion du gestionnaire, ses besoins ainsi que la démarche Grand Site de France. Il doit acquérir un minimum de connaissance au territoire.

Le cahier des charges de la commande sera établi parallèlement ou suite au « carnet des attendus de l'OPP », il sera discuté voire élaboré par le Copil.

L'analyse et la valorisation des clichés (cf. chapitres suivants) dépendront de la précision des caractéristiques des prises de vue consignées dans le carnet de route et de la qualité de la reconduction.

VUE DES GRANDS SITES

- Pour l'OPP du Grand Site de Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault, le comité de pilotage s'est appliqué à laisser la main au photographe pour proposer les clichés. Celui-ci a également été associé au choix des vues, pour le corpus principal. Certaines photos qui ont été prises selon un cadrage très resserré ne permettaient pas d'avoir le recul suffisant pour permettre une analyse paysagère. Une interprétation différente à la lecture pouvait donc en être donnée par rapport aux évolutions constatées en réalité sur le territoire.

Des vues complémentaires sont aujourd'hui réalisées en interne pour ces points, selon un cadrage plus large.

L'outil a été utilisé mais pour le gestionnaire, il ne paraît pas satisfaisant, dans la mesure où il ne contribue pas à suivre l'évolution du paysage du Grand Site. L'OPP n'apportant pas la matière requise, il est prévu dans le cadre du bilan, de mobiliser l'ensemble des acteurs (associations locales, membres du comité de pilotage), de faire appel aux spécialistes travaillant sur le paysage pour réaliser différentes contributions sur son évolution depuis l'obtention du label, en 2010.

- Dans le Grand Site des Gorges de l'Ardèche, un important travail de définition des enjeux et des problématiques en lien avec l'OGS a été réalisé en amont de la phase de consultation du photographe. Le photographe retenu sur la base d'une proposition assez fine, a ensuite été chargé de procéder à certains choix et de définir des angles à partir de la réflexion préalablement menée. Des photos corrélant le sens artistique et pouvant répondre aux questionnements posés dans le cadre de la réalisation des travaux ont ensuite été proposées.

La saison des reconductions

Il est important que le mode opératoire relatif à la reconduction des clichés soit anticipé le plus tôt possible.

Le pas de temps de reconduction défini à l'origine pourra évoluer au fil du temps (selon les changements observés et la faisabilité budgétaire).

Une attention particulière devra aussi être portée aux saisons et aux heures, avec la possibilité

de reconduire les clichés selon différents paramètres :

- à la même saison, aux mêmes heures et selon les mêmes critères techniques ;
- à la même saison, selon des critères différents et avec une variation dans l'heure ;
- à des saisons différentes ;
- en décalant les saisons à chaque fois.



Scénographie extérieure autour de l'exposition des clichés de l'OPP au Tholonet. 2006 dans le cadre de l'exposition "Cézanne en Provence".

Par ailleurs, si pour une grande majorité d'OPP les reconductions concernent le fonds photographique principal, il convient également de s'interroger au sujet de la reconduction du corpus secondaire. Il est pertinent de le reconduire à partir de tous les 6 ou 10 ans voire plus.

Le suivi des travaux du Grand Site

Pour suivre une action spécifique, la périodicité dans les reconductions pourra être adaptée uniquement pour les photographies concernées. Dès lors qu'un chantier est engagé, il convient de prévoir la réalisation des prises de vues en amont et parfois de restreindre les intervalles de reconductions pendant la durée des travaux. Le pas de temps pourra reprendre son cours à l'issue du projet.

Cependant, la mise en place de reconductions selon des pas de temps différents au sein d'une même démarche, peut s'avérer complexe lorsqu'il s'agit de faire appel à un photographe professionnel.

Pour le témoignage avant / après de travaux hors cadre de l'OPP et porté dans le cadre du Grand Site, il est très vivement conseillé de photographier les points concernés avant, pendant et après les travaux. Ils pourront être intégrés au corpus secondaire ou archivés.

Ces suivis ponctuels dans le cadre de l'OPP, ont un rôle très important à jouer par rapport à la mémoire des aménagements (dispositifs d'accueil...).

La reconduction ponctuelle peut aussi avoir une logique pour aider à choisir en terme d'aménagement, de dispositifs d'accueil.

En dehors même de l'OPP, dans les cahiers des charges des appels à projet où des BE paysage sont impliqués, il est recommandé de rajouter systématiquement une

mention type indiquant que « les clichés pris dans le cadre l'étude ou le suivi des travaux seront transmis sous format numérique au commanditaire lors du rendu ». Ces éléments viendront compléter la mémoire partielle de l'OPP.

VUE D'AILLEURS

- Dans le Parc naturel du Golfe du Morbihan, parallèlement aux reconductions annuelles, certains points concernant la branche « Marée et estran », ont fait l'objet d'une reconduction au quart d'heure, sur une zone de pêche à pied et sur une chaussée submersible le temps d'une marée. Cette approche a permis d'observer l'évolution du paysage tout en révélant les différentes pratiques locales des habitants et des ramasseurs de coquillage, sur ce seuil de temps. Toujours dans le Parc naturel, sur le parking du château de Suscinio des reconductions ont également été menées tous les 15 de chaque mois, afin d'évaluer l'impact de la fréquentation saisonnière.

VUE DES GRANDS SITES

- Certains clichés de l'OPP du Grand Site de Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault ne présentant aucune évolution, il est aujourd'hui envisagé d'adapter les reconductions selon les enjeux et les secteurs. Plusieurs points d'observation pourraient dès lors n'être reconduits que tous les 5 ou 10 ans. Il est aussi prévu parallèlement aux vues demandées par l'Inspectrice des sites (cf p 60) que d'autres vues complémentaires ne soient pas renouvelées tous les ans. Certaines viendront alimenter ponctuellement l'OPP, en restituant par exemple l'ambiance aux abords des points d'observation. Ces photos sont également destinées à enrichir l'analyse.

- Au cours des 5 premières années, les photos de l'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles ont fait l'objet d'une reconduction, en juillet et en octobre. Depuis, une seule campagne annuelle est réalisée. Afin de conserver la marque des saisons, faisant apparaître certains éléments paysagers significatifs, le CPIE et le Grand Site souhaitent alterner les reconductions estivales et automnales, d'une année sur l'autre. Ce critère est également utilisé pour appréhender l'évolution du paysage avec les écoles.

- Dans le Grand Site des Gorges de l'Ardèche, il était initialement prévu d'alterner les reconductions en été et en hiver, afin de pouvoir évaluer l'impact de la fréquentation touristique et des aménagements, en haute et basse saison. Une reconduction annuelle a finalement été retenue pour les 30 points principaux : en décalant dans les saisons à chaque fois et selon le rythme de l'OGS, afin de pouvoir en suivre sa mise en œuvre dans la durée. Le comité de pilotage de l'OGS projette de diminuer les temps entre chaque reconduction photographique, pour accompagner au plus près l'avancée des travaux. Le choix d'adapter une modification du pas de temps de reconduction à l'ensemble du corpus principal « se fera au fil de l'eau ». Il est par ailleurs projeté de réaliser des prises

de vues ponctuelles, pour certains points secondaires, notamment ceux portant sur les enseignes publicitaires, concentrées en aval du cœur de site, et ceux concernant les lignes électriques.

Pour ce Grand Site, il est par ailleurs fondamental de garder à l'esprit la notion d'alternance des saisons dans les futures reconductions. La fréquentation touristique est en effet étroitement liée à l'OGS qui vise à requalifier des espaces marqués par la fréquentation touristique. Cette différence de saisonnalité apparaît entre autres à travers la présence de baigneurs sur les plages, de voitures sur les parkings ou via le retour de panneaux signalétiques au printemps.

- En 2015, l'ensemble du corpus de l'OPP de Picardie Maritime, a fait l'objet d'une reconduction complète. La question relative à la reconduction de l'ensemble des photos de l'OPP (corpus principal + corpus secondaire) s'est posée en amont de la démarche d'analyse, la DREAL s'interrogeant alors sur la pertinence des 40 points de vue principaux. Se suffisaient-ils à eux-mêmes pour saisir l'ensemble des dynamiques paysagères présentes sur le territoire ? Un complément d'informations pouvait-il être apporté via le corpus secondaire ?

Le suivi de l'impact de la fréquentation touristique

Il est recommandé d'intégrer ce thème à l'OPP, si celui-ci n'a pas été pris en compte dès l'origine de la démarche, via l'apport de nouveaux points ou de reconductions ponctuelles à partir de pas de temps spécifiques. Cela peut aussi consister en l'adoption d'une fréquence de reconduction plus importante sur les secteurs stratégiques, soumis à d'importants afflux touristiques : reconduction journalière pendant une semaine, reconduction hebdomadaire pendant la période d'affluence, reconduction mensuelle à partir d'un pas de temps au quart d'heure ; aux mêmes heures de la journée ou en prises de vue alternées etc.

Pour les clichés devant illustrer le « site plein », le cahier des charges exigera la présence visuelle des visiteurs ou de leurs traces (véhicules stationnés...).

Cette démarche peut s'accompagner d'un travail de comparaison avec les autres saisons, en établissant un rapport « site vide/site plein » par exemple tous les 5 ans, en



OPP du Grand Site du Pont du Gard. 3 photos pour lesquelles l'OPP ne s'avère pas efficient - Année 2008-2011-2013.
Le lit de la rivière s'est déplacé, ce n'est plus possible de faire la prise de vue. La décision a été prise de se déplacer tout en gardant une vision globale du lieu.



OPP du Grand Site de l'Aven d'Orgnac. Parvis depuis parking, Juillet 2008, Juillet 2009, Juillet 2015.

prenant pour référence des horaires similaires, ou en focalisant le regard sur les lieux accueillant les visiteurs. Mieux vaut une reconduction plus espacée mais intégrant deux saisons emblématiques.

Mentionner l'heure de la prise de vue, afin de rendre les photos plus explicites, en vue lors du travail de comparaison. Par ailleurs, photographier un paysage avec ses acteurs (agriculteurs, visiteurs ...) révèle totalement les ambiances, les fonctionnalités ...

VUE DES GRANDS SITES

- Pour l'OPP du Grand Site de Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault, des reconductions spécifiques à la fréquentation touristique ont été mises en place. Des suivis ont été réalisés sur deux étés, en 2011 et 2012. Un bureau d'étude a réalisé des prises de vue sur les différents points où il s'agissait d'observer le « site plein ». La première année ce travail a uniquement été conduit en juillet. L'année suivante, la démarche a été prolongée sur le mois d'août, où davantage d'estivants sont présents.
- Certains points de l'OPP de Picardie Maritime portent sur les parkings et les campings. Au-delà, aucune saison n'a été spécifiquement ciblée. Cependant, l'intégration de cette question au sein de l'outil, pourrait permettre d'appréhender le mode de consommation des paysages. Dans le cadre de l'Opération Grand Site, le Syndicat mixte s'est fixé pour objectif de faire de la Baie de Somme une destination nature, qui induira des changements dans les pratiques et les vocations d'espaces. Aujourd'hui les pratiques du territoire ont-elles ou non été modifiées par les aménagements réalisés ? Un cliché peut-il à lui seul permettre d'observer ce processus ? Si l'OPP peut apporter certaines réponses à long terme sur des modifications paysagères, il convient cependant de replacer la photo dans une séquence annuelle, chaque saison révélant des pratiques et des usages différents.

Corpus photographique ancien

Le corpus principal pourra le cas échéant être complété par un travail de recherche à partir de vues rétrospectives afin de compléter le volet contemporain.

En plus d'apporter une matière complémentaire, ce fonds ancien pourra mettre en lumière l'évolution de pratiques et d'usages ou révéler l'impact de certains aménagements lorsque le volet contemporain ne permet pas d'avoir le recul nécessaire pour effectuer ce travail de comparaison.

VUE DES GRANDS SITES

- Pour l'OPP du Grand Site Sainte-Victoire, le comité de pilotage a porté son choix sur différentes cartes postales et séries photographiques, datant pour certaines de 1935. Cette sélection a guidé le choix de points de vue principaux. Ce corpus photographique ancien a montré différentes mutations relatives à la disparition des espaces agricoles et pastoraux aujourd'hui supplantés par la forêt. Sur certains secteurs, l'extension de l'habitat et l'évolution des usages du sol ont également été révélées.
- Dans le Grand Site de Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault, une dizaine de cartes postales anciennes du territoire ont été associées au fond complémentaire de l'OPP, suite à la proposition faite par les photographes. Ces dernières ont été reconduites en 2015, dans le cadre du bilan du Grand Site. Des évolutions concernant l'usage du bois, l'activité viticole, la présence de terrasses oléicoles et de chênes truffiers, aujourd'hui fortement restreints, ont été notés à l'issue du travail d'analyse. Il a aussi été fait mention d'une faible lisibilité des usages en comparaison des aménagements dont l'impact prime.
- La présence d'un fond photographique historique constitue l'un des volets spécifique de l'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles. Intégré dès l'origine, ce corpus principal ancien a été constitué à partir de recherche de cartes postales. Ce choix a été retenu afin de pouvoir observer plus rapidement les évolutions, celles-ci pouvant davantage apparaître à l'issue d'un travail de comparaison entre les photos anciennes avec la vue récente qui leur correspond.

Classement et archivage

Le classement des clichés de l'OPP pourra prendre différentes formes :

- par unités paysagères ;
- par mots-clés liés aux enjeux observés ;
- par secteurs géographiques ;
- par communes ;
- par nom d'auteur ;
- par campagne photographique ou date de la prise de vue ;
- par liste alphabétique ;
- par liste permutée (la liste permutée permet de retrouver toutes les expressions ou termes commençant par les caractères saisis) ;
- par coordonnées GPS.

Ces données peuvent être aussi rattachées à une photothèque ou à un thésaurus interne créé en amont de l'OPP.

Il est de plus nécessaire que les données fassent l'objet d'un archivage et de différentes sauvegardes.

L'une de ces sauvegardes pourra être stockée de manière à pouvoir rester accessible, par exemple sur un serveur (interne ou externe).

Les autres copies devront être conservées sur des supports externes (cd de données par exemples).

VUE DES GRANDS SITES

- L'indexation mise en place par le Grand Site du Pont du Gard prend la forme d'un tableau à entrées multiples comportant les critères suivants : numéro de la fiche/titre/ localisation/types de paysages/ Zones.

Cette classification sous forme de base de données, donne lieu à l'informatisation de fiches d'analyses et permet d'accéder rapidement aux photographies.

EXEMPLE DE L'INDEXATION DES EPREUVES DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE NATIONAL DU PAYSAGE

- Pour anticiper l'intégration à l'Observatoire photographique national du paysage d'un itinéraire photographique en préparation, il est fortement recommandé d'adopter un système d'indexation des documents et des épreuves analogue au système proposé ci-dessous.

La « côte » des épreuves de l'Observatoire photographique national du paysage se présente sous forme de trois séries de signes, par exemple 09 0005 06.

Cette côte permet d'identifier chaque épreuve du fonds photographique et donne quelques informations :

- 09 : les deux premiers signes indiquent l'itinéraire auquel appartient le point de vue : Cet identifiant est spécifique à l'Observatoire photographique national du paysage ; Il est attribué par le service central de l'État et peut ne pas être utilisé localement ;
- 0 : le troisième signe indique le statut ou le format de l'épreuve :
 - 0 = épreuve de travail, format $\leq 24 \times 30$ cm correspondant à un point de vue re-photographié ;
 - E = format exposition (24×30 cm \leq format $\leq 50 \times 70$ cm) ;
 - S = épreuve de travail correspondant à un point de vue supplémentaire, non re-photographié.
- 005 : les 3 suivants correspondent au numéro d'ordre du point de vue dans l'itinéraire (de 001 à 100 en général).
 - les points de vue supplémentaires sont codifiés à la suite des points de vue initiaux ;
 - cet ordre correspond au parcours virtuel auquel l'itinéraire invite.
- 06 : les deux derniers chiffres représentent le numéro d'ordre des re-photographies et 06 signifie qu'il s'agit de la cinquième re-photographie.

Ainsi 09 0005 06 indique qu'il s'agit d'une épreuve de travail de l'itinéraire numéro 9 (Ville de Montreuil en l'occurrence) représentant la cinquième re-photographie du point de vue numéro 05.

Source :

Ministère de l'Écologie de l'Énergie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, 2008, « Méthode de l'Observatoire photographique du paysage », Puteaux, 74 p.

VUE D'AILLEURS

- Un système d'indexation numérique intégré dans une base de données a été mis en place dans le Parc des Vosges du Nord. Le travail réalisé par une stagiaire paysagiste associée au chargé de mission SIG a consisté en une consolidation des informations pour chaque photo et par année.

Les données sont organisées sous la forme de 3 volets (identification/analyse/conclusion). Un volet social (travail de ressenti par rapport à la photo ayant été mené auprès des experts et du grand public) y a également été associé. Chaque photo renvoie vers la thématique à laquelle elle est associée. Le commentaire et les informations qui y figurent sont aujourd'hui utilisables dans le cadre d'un SIG.

- Dans le Parc du Luberon, le travail d'indexation des photos de l'Observatoire dans la base de données fait l'objet d'un classement par mots-clés et par thématiques. L'identification du photographe, les coordonnées GPS, la focale, l'heure et la date de prise de vue ont aussi été mentionnées pour chaque photo. L'Observatoire Photographique a également été rattaché au Système d'Information Territorial (S.I.T).

- Le Parc du Pilat, dispose d'un thésaurus auquel ont été adjoints les éléments de l'OPP.

- L'Université Rennes II, la DREAL et la région Bretagne, ont mis en place la Plateforme des Observatoires Photographiques du Paysage (POPP Breizh), avec un accès libre. Des programmes permettent d'observer pour chaque série photographique, les évolutions et générer des graphiques. Des requêtes peuvent aussi être lancées par territoire et par thématique.



OPP du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson.
Photos utiles à la prise de décision : la conservation d'éléments patrimoniaux. 2015.

L'exploitation des clichés

Une indispensable analyse des séries de photographies

Il est recommandé d'organiser l'analyse des séries photographiques. Cette étape sera anticipée dès la mise en place de l'Observatoire.

Elle s'avère fondamentale pour :

- comprendre les éléments d'évolution du paysage ;
- les mettre en regard du projet du Grand Site ;
- décider le cas échéant des actions à engager ;
- établir si la méthode de conduite de projet est toujours en adéquation avec les questionnements et les problématiques du territoire.
- valoriser les clichés de l'OPP.

L'analyse se conduira soit en salle devant les séries de clichés, soit parfois sur le terrain avec le Copil, le photographe lors des reconductions par exemple. La discussion autour de la photographie sur le terrain est essentielle, c'est la capacité d'analyse d'un paysage qui se construit ensemble.



OPP du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson.
Photo Avant/après du chantier du chemin du Site. 2015.

Après une première reconduction, il faudrait prendre le temps de ré-analyser les angles choisis et décider ou pas de les réorienter. Le choix fait initialement ne doit pas perdurer s'il est non efficient.

L'analyse interprétera les séries de clichés par secteurs ou thématiques concernées et pourra aussi être globale, à l'échelle du Grand Site.

L'analyse permet également de s'interroger sur la nécessité d'introduire de nouveaux points de vue, et/ou d'en laisser de côté lors de la reconduction.

Les points faisant l'objet d'une fermeture visuelle par exemple pourront faire l'objet d'un travail de suivi et de débat.

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution du paysage peut aussi mettre en lumière certaines problématiques induites et qui ne seraient pas apparues pas lors de la sélection des photos.

Pour les démarches les plus jeunes (par exemple lorsqu'une seule série photographie a été réalisée), la phase d'analyse peut se caractériser dans un premier temps, en

une observation de la pertinence des points de vue, des cadrages et angles de vue sélectionnés, par rapport aux dynamiques de territoire ou selon les thématiques et enjeux définis à l'origine.

Par exemple, le constat d'un cadrage trop serré pourra donner lieu à la sélection d'un nouvel angle permettant d'ouvrir davantage la vue ou resserrer le champ de vision.

Pour les démarches plus anciennes, qui n'auraient pas pris le temps de l'analyse, la pertinence des enjeux est à re-questionner sur la durée. Il est toujours temps de réunir le Copil pour analyser l'évolution traduite par les séries photographiques de l'OPP ou pour réajuster l'outil.

Dans le cadre de l'analyse, ne pas hésiter à associer la photographie à d'autres médiums et à d'autres supports de connaissance des paysages. L'utilisation des outils de la cartographie sur les photos pourra, pour exemple, faire parler les clichés et mettre en lumière des informations complémentaires. Cf. chapitre Exploitation des clichés



OPP du Grand Site de l'Aven d'Orgnac.
(Série 1) Terrasses depuis toit. Juillet 2007.
(Série 2) Terrasses depuis toit. Juillet 2007, Octobre 2015.
(Série 3) Terrasses depuis toit. Juillet 2007, Octobre 2015.

VUE DES GRANDS SITES

- Le renouvellement du label la mise en place d'un périmètre de SCoT, et la création d'un nouveau Parc naturel englobant pour partie le Grand Site, ont constitué une opportunité au travail d'analyse, conduit sur les photos de l'OPP de la Picardie Maritime.

Le corpus photographique, agrémenté par la reconduction de 2015 et l'Atlas des paysages ont tout d'abord servi de support à la création d'une base de données, ce qui a permis d'automatiser la saisie des informations et facilité la démarche d'observation. L'analyse des photos, a ensuite été menée à partir des unités et des structures paysagères du territoire. Un travail de comparaison a été réalisé à partir de critères afférents aux dynamiques et selon leurs différents degrés d'évolution (apparitions, disparitions, modifications, stabilité). Elle a permis d'évaluer les mutations rattachées à chaque paysage identifié.

Les informations récoltées à l'issue de cette première étape, ont par ailleurs été croisées, au document de gestion du Grand Site et au Plan d'action Prévention Inondation (PAPI), afin d'observer leur corrélation aux facteurs d'évolution.

La rencontre avec différents acteurs (Grand Site, Conservatoire du Littoral, STAP Somme, Conseil Général, CAUE, Inspecteur des sites), a permis d'intégrer les facteurs d'évolution. Elle a également révélé la limite des documents de gestion et de planification à pouvoir tout illustrer.

Bien que l'Observatoire n'ait pas été réalisé à l'origine pour répondre aux enjeux du Grand Site, une traduction visuelle des actions qu'il conduit peut être observée sur les clichés de l'OPP. Il apparaît par ailleurs à l'issue de ce travail d'analyse un manque de points d'observation sur la zone retro-littorale. Ce secteur qui a subi un report d'habitat permanent et dont le développement n'a pas été maîtrisé, est aujourd'hui caractérisé par un étalement urbain conséquent, dans les hameaux et les villages. Cette problématique pourrait constituer un élément à étoffer par le biais de l'OPP, dans le cadre de la création du Parc, pour effectuer un travail de pédagogie auprès des décideurs dans les petites communes.

- Pour l'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles, quelques années semblaient nécessaires pour engager une analyse répondant aux besoins de l'OGS et mobiliser les personnes requises. Une démarche d'observation interne au CPIE a toutefois été produite. Elle a porté sur le maintien ou non des points identifiés à l'origine, la précision des objectifs au regard des démarches Causses et Cévennes et Grand Site, l'observation de nouveaux critères à prendre en compte, les modalités relatives aux reconductions.

Chaque point a ensuite été répertorié selon les 6 enjeux alors définis qui correspondaient à l'ensemble des attentes du Grand Site, du CPIE et du Bien Causses & Cévennes (Ouverture et fermeture ; Évolution des espaces agricoles ; Évolution des attributs culturels ; Évolution des paysages emblématiques ; Évolution de l'urbanisation ; Évolution du développement touristique). Les points ne rentrant dans aucune de ces typologies ont été supprimés. Certains ont été exclus :

- ceux liés au volet rétrospectif et dont il n'était pas possible de retrouver la localisation ;
- ceux liés au volet contemporain, et moins illustratifs en comparaison d'autres points, précisant mieux la thématique. Les points obsolètes feront toutefois l'objet d'un travail de veille et constitueront le corpus secondaire.

Un travail de saisie technique a ensuite été engagé pour chaque photo, prise sur le Circuit « Causses » et sera aussi réalisé pour les Circuits « Gorges » et « Contreforts ».

L'analyse projetée, qui sera plus approfondie, permettra de réadapter le pas de temps de reconduction selon chaque cliché.

VUE DES GRANDS SITES EXEMPLE COMPLEMENTAIRE

- Pour l'OPP du Grand Site du Pont du Gard, une première analyse est faite par les techniciens et agents de l'établissement, dans les deux à trois mois suivant les prises de vue. Les résultats sont présentés au comité de pilotage qui la complète et l'approfondit.

Cette phase d'observation repose sur le choix d'une méthode, qui relève la présence et l'absence d'éléments dans le cadre de la photographie (apparition, disparition...) et d'une description employant différents mots clés inspirés par le Thésaurus de l'École de Versailles.

Elle consiste à s'interroger sur : les changements, les causes et les acteurs du changement, si celui-ci est volontaire ou non.

La grille d'analyse définie par le Grand Site comprend :

- un espace dédié à la juxtaposition d'une série de photos de 2 ou 3 années consécutives ;
- un premier encart : description par « apparition », « disparition » ;
- un second encart : « analyse générale » constat du changement entre deux années et analyse des causes de ce changement ;
- un troisième encart pour les « actions à mener » dans l'année à venir.

Ces différents répertoires s'accompagnent d'une carte de localisation de la prise de vue.

La fréquence d'analyse des clichés

Prévoir l'analyse des séries de l'OPP à chaque reconduction semble une option pertinente. Cette analyse pourra soit être menée par le porteur de l'OPP (associé à des experts ou pas), puis soumise et discutée avec le Copil, soit être directement produite par le Copil.

Qui participe à l'analyse ?

Il est préconisé de procéder à l'analyse de manière collégiale, afin que le croisement des regards puisse enrichir la démarche. Comme indiqué plus haut, le Copil semble le lieu le plus approprié pour ce travail d'analyse.

Il est notamment très intéressant d'inviter les élus concernés à participer à cette phase et d'avoir au moins un élu moteur dans cette étape.

L'utilisation des clichés

Dans le cadre d'un OPP, la photographie est un outil qu'il faut désacraliser. C'est de la matière à utiliser comme outil d'analyse (comme par exemple en cartographie), à crayonner, à dessiner.

Il est important de ne pas hésiter à apporter à l'image les différents traitements qui seront jugés nécessaires. Par exemple :

- redessiner sur l'image à la main ;
- commenter et légender sur la photo ;
- re-situer l'image dans le « hors champs » ;
- établir un lien entre photographies et cartographies ;
- Etc.

Il faut dézoomer pour avoir un point de vue plus large et mettre la photographie en relation avec les autres outils existants (cartographie etc.). Elargir la vision permet de redonner un sens global.

Certains outils comme Photoshop peuvent être utiles car ils permettent en outre de modifier et sélectionner les éléments à faire apparaître ou disparaître sur une image, selon l'idée d'un palimpseste.

Afin de contribuer à une meilleure valorisation de l'OPP, il est par exemple proposé d'établir un lien entre photographies et cartographies. Les cartes sont un outil difficile à lire, y ajouter l'illustration des photos peut faciliter les représentations et les projections. Les informations de l'OGS peuvent être traduites sur la photo et pas uniquement sous forme de cartographie.

Il est recommandé d'avoir le réflexe de compléter la cartographie par les photographies qui seront accompagnées des mêmes légendes et textes.

Un travail de comparaison et de couplage avec cartographie et photographie aérienne peut aussi permettre de procéder à l'évaluation de certains phénomènes (combler par enrichissement...).

La valorisation des clichés

L'OPP est un outil pédagogique facilement accessible pour tout type d'acteurs ou de public. Exposer une série de photographies représentant l'évolution du paysage au fil des ans et permettant la comparaison provoque très facilement commentaires et réactions intuitives. C'est un matériau qui fait réagir à coup sûr et qui permet de sensibiliser au projet du Grand Site comme à l'évolution des paysages de façon plus large.

Il est donc recommandé de ne pas le garder pour des comités techniques ou des personnes qualifiés mais de l'utiliser largement auprès :

- des élus du Grand Site ;
- des habitants du Grand Site
- des scolaires et du jeune public pour les initier à l'évolution des paysages ;
- des visiteurs ;
- de l'équipe interne du Grand Site.

Quelques exemples de valorisation pour les acteurs et les partenaires du Grand Site

Partenaires

L'OPP peut illustrer, auprès des différents partenaires les évolutions du territoire et mettre en lumière les actions conduites par le Grand Site. Si des partenaires peuvent être associés au Copil et à l'analyse comme explicité plus haut, il est possible de diffuser encore plus les données de l'OPP :

- Il pourrait aussi être présenté au comité de pilotage de l'Opération Grand Site voire même que le Copil de l'OGS ou les partenaires du Grand Site réalisent un suivi ponctuel de l'outil (par exemple, une fois tous les 3 ans, dans le cadre du renouvellement de label en vue d'un bilan à mi-parcours ou en fonction des actions en cours).
- Les clichés de l'OPP pourront également être utilisés lors des groupes de travail et d'échanges entre techniciens et les acteurs locaux. Par exemple, en illustration des évolutions dans les chartes paysagères et les différents porter-à-connaissance diffusés aux partenaires, en complément de documents d'urbanisme ou dans le cadre d'actions spécifiques (résorption de points noirs paysagers, traitement d'entrées de villes, affichage publicitaire, en tant qu'outil de négociation auprès des agriculteurs et des forestiers), etc.

Élus

Les élus sont des acteurs à mobiliser fortement. Leur sensibilisation à la qualité des paysages et à leur évolution peut sur le long terme aider à la prise de décision. Il peut incarner un instrument pédagogique pertinent, sur l'illustration de problématiques appréhendées dans le cadre des politiques sectorielles. Le paysage constitue en effet une clé d'entrée à l'information, à la sensibilisation, et à la prise de conscience des décideurs concernant certaines mutations.

Les vues pourront dans ce cadre servir de support pour illustrer les dynamiques paysagères, lors des rencontres avec les élus. Il pourra consister en une lecture de carte couplée à des sorties de terrain ou lors des reconductions auxquelles ils pourront être invités à participer. Une réflexion pourrait alors être menée sur les évolutions observées sur leur commune et sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour en limiter l'impact.

L'OPP peut en outre, constituer une mémoire par rapport aux aménagements réalisés, en conservant la trace des différents travaux réalisés par la collectivité publique

et en mettant en lumière les actions de valorisation du site dans le temps. Cette mémoire s'avère indispensable lors du renouvellement des élus, notamment pour les sensibiliser par rapport à la démarche Grand Site.

L'exemple des Costières Nîmes montre comment des élus ont été sensibilisés par les images qu'ils avaient en souvenir de leur lieu préféré ¹².

Équipes internes

En dehors de la personne assurant le portage de l'OPP, l'ensemble des chargés de missions n'a pas toujours une bonne connaissance de l'outil. Il peut donc être intéressant de convier ces agents à participer aux campagnes de reconductions. Ces déplacements peuvent alors constituer une opportunité d'engager un débat sur le terrain, sur les points d'observation retenus au regard des attentes du gestionnaire et les enjeux que les clichés se doivent d'illustrer.

Habitants et visiteurs

Pour les habitants d'un territoire, l'OPP offre l'opportunité de disposer d'images pédagogiques, d'engager et d'élargir les différents débats sur les enjeux environnementaux et naturels. Chacun peut se découvrir en mesure d'influer sur les modes de protection des paysages qui l'entourent.

Les clichés de l'OPP pourront être employés auprès des habitants lors des réunions publiques sur le Grand Site comme par exemple dans le cadre d'ateliers locaux d'urbanisme et de réunions d'animations sur le paysage, dans le volet sensibilisation du Plan de paysage, etc.

Différents outils de valorisation s'adaptent aux objectifs du Grand Site et aux attentes des habitants ou des visiteurs : expositions, affichages, publications, blogs ou sites Internet, concours photographiques, randonnées et lectures de paysage, ateliers de concertation sur le choix des clichés, présentations publiques, journées découvertes et sensibilisation, etc.

Les habitants du territoire ou d'autres acteurs, comme les touristes, peuvent aussi être invités à participer à la reconduction des clichés, qu'ils pourront ensuite adresser au porteur de projet.

Scolaires

Pour les scolaires la valorisation de l'OPP peut prendre une multitude de formes : être déclinée à travers des visites et des lectures pédagogiques sur le terrain comme s'accompagner de travaux de restitution via le dessin, le collage et la maquette.

Soit le porteur de l'OPP assure cette valorisation en associant son équipe d'animateurs, soit s'il n'a pas cette compétence, il peut monter des projets en partenariat avec d'autres acteurs locaux dans ce domaine ou tout simplement mettre à disposition des enseignants la matière et les données d'analyse dont il dispose.

12- Cf Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes

VUE DES GRANDS SITES

- La réalisation d'une exposition sur l'évolution du paysage mise en place hors du périmètre Grand Site a permis de valoriser l'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles auprès des élus : à travers la présentation de cartes postales anciennes et de photos actuelles.

Les éléments illustrés en 3 dimensions ont suscité le plus l'intérêt parmi les élus.

VUE D'AILLEURS

- Dans le Parc du Gâtinais français des élus « délégués » ont depuis 2008, été formés à la reconduction pour les 238 points de vue présents sur le territoire. Des livrets communaux ont par ailleurs été réalisés, par entité, pour faciliter le suivi des paysages par ces acteurs.

VUE DES GRANDS SITES

- L'OPP du Grand Site des Gorges de l'Ardèche, dont le suivi est assuré par le Copil de l'OGS, a été intégré au déroulé général de l'opération. Les photos ont notamment été utilisées comme support à certains photomontages (parkings et le travail sur le méandre) lors de l'élaboration de l'OGS.

Les membres du Copil seront prochainement sollicités sur la valorisation de l'OPP et sur la mise en place du site internet de l'OGS, dans lequel l'outil sera intégré. Ce site également accessible au grand public, ciblera en premier lieu les partenaires et les habitants. Aucune visée touristique n'est envisagée, dans la mesure où il s'agit d'un outil de travail. Une première réflexion relative à l'architecture du site internet devrait prochainement avoir lieu.

- A la création de l'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles, une importante démarche d'anticipation a été réalisée par le CPIE, concernant la valorisation de l'outil.

Il a alors été défini que les actions engagées seraient conduites à 2 niveaux :

- en interne, auprès des collaborateurs et en relation directe avec les agriculteurs (dans le cadre de discussions et par rapport à leurs pratiques) ;
- auprès des acteurs du territoire et du grand public.

Un travail a été mené en 2015, sur les fiches réalisées lors de l'analyse. Il s'agit d'abord de les valoriser en interne, en facilitant la lecture des données extraites du travail d'analyse.

La réflexion portera dans un second temps sur l'utilisation de l'outil.

Les photos de l'OPP ont également été utilisées dans le cadre du projet de valorisation des espaces publics, conduit sur le hameau de Navacelles. Dans ce cadre, des photos anciennes ont été reprises et réinterprétées à travers le dessin. Cette approche a servi de support à la mise en place d'une réflexion sur les berges de la rivière, qui s'est accompagnée de propositions pour inclure la station d'épuration aux terrasses.

Le document réalisé constitue un très bon support de sensibilisation et de débat avec les habitants, sur le maintien de l'ouverture du paysage dans certains secteurs.

Les photos de l'OPP relatives à la coquille ont aussi permis de définir un projet de paysage et un recadrage des financements sur la restauration des terrasses et du sentier, dans le hameau.

- L'OPP de la Picardie Maritime est un outil connu en interne, mais n'a pas été valorisé jusqu'à aujourd'hui. Cependant le renouvellement du label pourra permettre d'œuvrer en ce sens. Au-delà, l'OPP devant mettre en lumière les différentes attentes, ouvrir à la culture du paysage. Il est aussi souhaité qu'il puisse constituer un moyen d'aide à la décision.

- L'OPP du Grand Site de l'Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort a fait l'objet d'une réflexion conduite en interne, afin que les données extraites puissent être valorisées par les décideurs.

Celles-ci pourraient alors être intégrées dans une base de données SIG, ouverte aux communes, et relier à d'autres outils (fonds de carte contemporains ou anciens) et à d'autres informations. L'OPP pourrait également être accessible au grand public, sous un aspect plus synthétique, en restituant les principales prises de vues.

- Il est prévu d'utiliser les photos de l'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles dans différentes manifestations dédiées aux habitants et acteurs locaux :

- réunions publiques rattachées au volet sensibilisation de la charte paysagère et architecturale ;
- exposition relative à la charte paysagère et architecturale, mise en place en 2016 et dans laquelle seront intégrées un ensemble de références photographique.

Dans le cadre de l'« Opération Point de vue » conjointement lancée avec Causses et Cévennes en 2016, un travail de réflexion sera proposé aux habitants autour de la thématique des paysages agro-pastoraux méditerranéens.

Ce travail de démarche photographique mené avec ces acteurs du territoire, également analysé par les techniciens, constituera le support à différents échanges et débats autour de la perception et de l'interprétation de chacun.

- Des sorties paysage via la démarche « Cadre/hors cadre », ont créé l'opportunité de valoriser l'OPP du Grand Site de Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault. Cette action artistique a été lancée en 2014, dans le cadre d'un partenariat entre les services « Culture » et « Aménagement/Environnement » de la Communauté de communes.

Ces sorties organisées sur 6 communes et correspondant à 6 points de l'OPP ont été animées par deux associations (La manufacture des paysages et Demain la terre). Elles ont mobilisé différents acteurs du territoire (élus, habitants). Des restitutions et des échanges ont mis à contribution les différents participants au fil des déambulations. Des photos ajoutées par les associations sont ensuite venues compléter les clichés de l'OPP.

Cette expérience a été renouvelée sur 2 autres communes, dans le cadre du renouvellement du Label.

- Un guide intitulé « A la découverte des paysages de l'Hérault » a par ailleurs été créé. Cette publication, où photos contemporaines et clichés anciens ont été associés à d'autres supports (témoignages et lectures de Paysage), a reçu un accueil très favorable de la part des différents partenaires. Ces derniers ont d'ailleurs procédé à sa distribution et l'ont réutilisé dans le cadre des sorties paysages. La constitution d'un second ouvrage est aujourd'hui envisagée.

- Un travail de valorisation de l'OPP du Grand Site Sainte-Victoire, conduit sous la forme d'une exposition extérieure, a été réalisé à l'occasion du centenaire de Cézanne. Le principe muséographique retenu a consisté à juxtaposer et à associer les photos de l'OPP retenues, aux peintures de Cézanne correspondantes. L'exposition qui a très bien été accueillie par les acteurs locaux et les touristes, a ensuite circulé sur une dizaine de communes du territoire pendant plus d'un an. Le second exemplaire qui en a été réalisé, a quant à lui été conservé au musée Cézanne ¹³.

Un Plan Paysage sur la partie piémont du Grand Site doit par ailleurs être prochainement réalisé. Le Syndicat mixte projette d'utiliser quelques clichés relatifs à cette question, pour le volet sensibilisation.

VUE D'AILLEURS

- Dans le Parc du Golfe du Morbihan, différentes actions ont été menées pour permettre aux citoyens de s'approprier cet outil photographique.

Des clichés réalisés sur 3 pas de temps différents ont notamment été présentés à l'occasion de l'anniversaire de l'OPP lors de l'exposition « Y'a pas photo ». Ont été exposés :

- des clichés reconduits annuellement, pour les six premières années de l'Observatoire Photographique du Paysage ;
- des clichés réalisés selon un pas de temps de 50 ans et à partir de photographies aériennes issues du fonds Lapie ;
- des clichés reconduits selon un pas de temps de 100 ans, à partir d'un fonds de cartes postales anciennes issu d'archives.

Différentes manifestations ont également été organisées pour les 10 ans de l'OPP.

Des habitants ont été conviés à commenter les changements survenus au cours de la décennie. D'autres ont été sollicités pour présenter différentes séries Photographiques. Des soirées ont également été organisées en présence d'élus et d'agents des services de l'État, qui ont restitué sur scène « 10 années chez eux », à partir d'un choix de suite photographique complète.

¹³- (https://www.youtube.com/watch?v=CWR_H-TwqOU)

- Dans le cadre de la relance de son OPP le Parc de la Brenne projette de proposer le suivi d'un PLU aux acteurs-habitants de son territoire. Il s'agira pour ceux qui s'intéressent à ces enjeux et orientations, d'en exprimer la représentation via la photographie.
- Dans le Parc du Gâtinais français, deux résidences d'artistes ont été organisées sur deux entités paysagères différentes. Sur la première, « une capsule d'observation » à 360 degrés a été tractée à différents points de l'Observatoire, avec des animations et des ateliers réalisés auprès des écoles et avec différents publics. Pour la seconde, des fables et du chant lyrique ont été mis en scène pour associer les émotions ressenties au paysage observé. Des randonnées paysage, passant par des bornes de l'Observatoire, sont également organisées chaque année, par les communes et l'équipe du Parc.

VUE DES GRANDS SITES

- L'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles constituera par ailleurs un support d'animations, dans ou en dehors du cadre scolaire. Les enfants sont invités à réaliser des photos aux endroits choisis et aimés. Un travail d'analyse également conduit par les enfants sera ensuite intégré dans un journal édité par ces derniers.

VUE D'AILLEURS

- Dans le Parc du Gâtinais, français une cinquantaine d'élèves a été sensibilisé à la lecture, à la description et à la perception sensorielle, ainsi qu'au dessin de paysage à travers l'Observatoire Photographique du Paysage. Le Parc projette également d'utiliser les paroles d'enfants enregistrées à cette occasion en tant que support à la sensibilisation des élus et comme exemple de concertation lors de la réalisation d'Agendas 21.



OPP du Grand Site de l'Aven d'Ornac. Route ouest depuis toit. Juillet 2007, Octobre 2015.

VUE DES GRANDS SITES

- Le Grand Site Bibracte-Mont Beuvray souhaite s'appuyer sur les photos réalisées et mises en ligne par les visiteurs, afin de récolter leur retour.
Cette action pourra aussi par extension, susciter la réaction des habitants du territoire.

VUE D'AILLEURS

- Dans le Parc de la Brenne, l'un des projets en cours de réflexion consisterait à mettre en valeur certains points de vue, depuis des chemins de randonnée, afin que les touristes qui les fréquentent puissent les photographier et transmettre « leur reconduction » au Parc.
Un projet d'exposition rétrospective prévoit aussi d'intégrer *in situ* les points de vue, afin d'inviter les touristes qui empruntent ces chemins à voir l'évolution du paysage.

Evolution de la démarche de l'Observatoire Photographique du Paysage

L'OPP est un outil vivant qui doit pouvoir évoluer, c'est ce qui assurera sa pérennité dans le temps. Il est donc conseillé de l'adapter lorsque la nécessité se présente.

Le repositionnement par rapport aux critères et choix initiaux, consiste à s'interroger sur la mise en place de nouveaux points de vue, la suspension de certains points de vue, la modification/révision de leur pas de temps de reconduction, l'évolution du cadrage photographique... L'adjonction de photos complémentaires plus ponctuelles, restituant par exemple l'ambiance aux abords des points d'observation, pourra également être jugée nécessaire afin d'enrichir le travail d'analyse, comme c'est le cas pour le Grand Site de Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault.

Apport de points complémentaires

Il pourra être nécessaire d'intégrer de nouveaux points en lien avec l'apparition de nouveaux besoins au fil du temps ou suite au constat d'évolutions fortes.

Ne pas hésiter à incorporer des clichés complémentaires par rapport au nombre de points de vue initialement retenus.

Il semble également intéressant de pouvoir établir, selon les thèmes, un travail d'observation transversal entre les photos du corpus principal et celles du corpus secondaire qui peut renseigner et enrichir la lecture des clichés principaux.

VUE DES GRANDS SITES

- Pour l'OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles, il s'agira de poursuivre le travail engagé, en introduisant différents points complémentaires, à partir :
 - d'un volet relatif aux attributs du bien UNESCO, mis en évidence dans le cadre de la charte architecturale et paysagère ;
 - d'un volet en lien avec les futurs aménagements projetés sur le territoire.

Pour celui-ci, il est question de ne pas retenir de points spécifiques dans la mesure où ceux-ci apparaîtront au fil des projets.

Evolution des points d'observation

Pour les points de vue dont la topographie elle-même a été modifiée (transformation des bords de berges ou du littoral...), il conviendra de réadapter la localisation de la prise de vue au mieux ou de l'archiver si elle a perdu son sens initial.

Pour les points de vue soumis à une fermeture paysagère, s'interroger sur le mode opératoire à engager.

Il n'est pas exclu de pouvoir reprendre la vue, à partir d'un nouveau point situé à proximité.

- Si la fermeture est liée à un enjeu de gestion et fait partie des actions conduites par le Grand Site, (par exemple, risques d'incendies ou point de vue belvédère pour les visiteurs) une action de réouverture peut être programmée, y compris à l'échelle d'un projet plus vaste ;
- Si ce point n'est pas lié à un enjeu de gestion, il est possible de le rouvrir en se limitant à un cadre restreint, uniquement dédié au suivi de l'OPP ;
- Si ce point n'est pas lié à un enjeu de gestion et qu'il n'est pas possible de le ré-ouvrir (questions budgétaires, refus d'un propriétaire privé), le suivi de l'évolution concernant la fermeture pourra se faire sur un pas de temps plus long. Le cliché pourra alors sortir des reconductions. Il conviendra ensuite de procéder à son archivage.

VUE DES GRANDS SITES

- Pour l'OPP du Grand Site Sainte-Victoire aucun changement n'est envisagé pour l'avenir, hormis la question posée par la fermeture des milieux qui questionne aujourd'hui la pérennité d'un nombre important de points. Comment conserver l'esprit et les choix de la démarche initiale pour les points cézanniens ?

Points de vues obsolètes

Les points de vue obsolètes sont ceux qui *in fine* n'apparaissent pas comme pertinents pour renseigner les objectifs fixés à l'OPP. Il est alors proposé, tout comme ceux sujets à la fermeture, de les archiver ou de les inclure dans le corpus secondaire. Ils pourront ainsi être utilisables ultérieurement comme point de référence, soit être temporairement stoppés. Dans ce cas, ils feront l'objet d'un travail de veille et si un jour l'intérêt s'en fait sentir, ils seront rephotographiés.

Dans tous les cas de figure, la trace et la mémoire de ces clichés seront gardées et réutilisables lorsque nécessaire.

Reconductions et pas de temps

Ne pas hésiter à procéder à la révision du pas de temps initialement mis en place, en adaptant la reconduction photographique aux thématiques et aux évolutions constatées. Enfin pour réduire les coûts et le temps passé, on observe des OPP qui prévoient plusieurs pas de temps différents, au sein même de leurs prises de vue principales.

Par exemple :

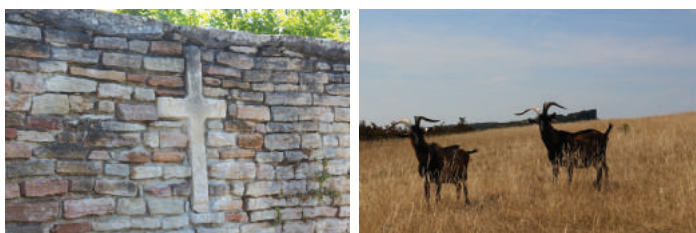
- tous les 1 an / 1 an et demi pour les secteurs soumis à une pression foncière importante, fortement anthropisés ou sujets à une fréquentation touristique importante ;
- tous les 2 ans pour les milieux naturels ;
- tous les 3 ans pour les sites classés et secteurs de ZPPAUP ;
- tous les 5 à 7 ans pour les secteurs soumis à une très faible évolution.

Veiller également à ne pas délaisser totalement le corpus secondaire en vérifiant s'il nécessite une reconduction et une analyse par exemple une fois tous les 10 ans ou tous les 6 ans, dans le cadre du renouvellement du Label Grand Site de France.

La question du temps

En complément de l'ensemble des recommandations précédemment énoncées, il ne faut pas oublier qu'il convient de se donner du temps mais également d'accorder du temps à cet outil à la fois pour contribuer à son enrichissement, à son évolution, mais aussi pour le faire vivre. Certains paysages ne feront apparaître des évolutions qu'au bout de 10 à 20 ans, voire plus.

L'OPP demeure un outil rigoureux, à accompagner dans la durée.



OPP du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson.
Photos non conformes pour l'OPP 2015.



OPP de la Picardie Maritime. Point de vue n° 130 :
Quend-Plage. Habitations près d'une base nautique. Vue d'une dune. 2001, 2005, 2008, 2015.



OPP de la Picardie Maritime.
(Série 1) Point de vue n° 108 :
Cayeux-sur-Mer. Vers halle d'Ault sortie Sud. 2002, 2015.
(Série 2) Photos illustrant l'avant / l'après à Fort mahon.
Une évolution forte au niveau de l'urbanisation. 2001, 2015.

Conclusion provisoire

La collection des OPP de tous les Grands sites peut constituer une source majeure de suivi et d'évaluation de la politique nationale des Grands Sites de France. Mais un objectif qu'il est aussi important de faire porter à l'OPP est la valorisation et la sensibilisation. «Eveiller le regard au paysage» peut être une aide à la décision indirecte non négligeable. Cet usage renforce le potentiel offert par l'OPP et l'intérêt de sa mise en œuvre.

Les recommandations formulées dans ce document seront amenées à être enrichies au fil du temps. A l'occasion de cette étude, le RGSF a collecté exemples et documents mis à disposition de ses membres pour les aider dans leur démarche. Le bureau des paysages, Ministère de l'environnement vient aussi de lancer une plateforme de recensement des OPP et d'échange, destinée à s'enrichir par les contributions de chacun (cf. p96).

Méthode nationale

On entend par méthode nationale le document publié en 2008 par le ministère chargé de l'environnement (cf. lien ci-après), même si la démarche avait été engagée dès 1991 à la suite d'une communication en conseil des ministres en 1989, et formalisée dans de précédents au cours des années 1990.

(http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/DGALN_methodeOPP.pdf)

Elle énonce un certain nombre de grands principes tels que l'existence d'une maîtrise d'ouvrage partenariale, la mise en place et l'animation d'un Copil, le recours à un professionnel pour les premières campagnes photographiques, la constitution d'un itinéraire composé d'une quarantaine de points de vue initiaux et d'une soixantaine de points de vue supplémentaires ainsi que de la documentation associée (carnet de route, grille d'analyse...).

Méthode locale

Cette approche traduit le choix d'une démarche qui prend avant tout appui sur les problématiques spécifiques du porteur de projet. Les enjeux du porteur de projet sont mis au cœur de la démarche de l'OPP (échelle du territoire, implication des acteurs du territoire, mesures de protection existantes, fonds budgétaires disponibles, missions du porteurs de projet...).

Méthode hybride

Cette approche qui se base sur les principes fondamentaux de la Méthode de l'Observatoire Photographique National du Paysage (par exemple : photographe professionnel, constitution d'un carnet de route, choix de prises de vues selon les critères défini dans le protocole national), précise et adapte la méthode au regard des problématiques spécifiques du porteur de projet. Les enjeux du porteur de projet sont mis au cœur de la démarche de l'OPP (échelle du territoire, implication des acteurs du territoire, mesures de protection existantes, fonds budgétaires disponibles, missions du porteurs de projet...).

« Carnet des attendus »

Ce document précise le rôle et les objectifs auxquels l'OPP devra répondre, les temps forts de la démarche, la réalisation et la reconduction des photos.

Cahier des charges

Il détaille le contenu de la mission photographique, les prises de vue, les modalités administratives et financières, relatives à la réalisation et / ou la reconduction des clichés.

Carnet de route

Le carnet de route comprend l'ensemble des informations techniques requises, pour reconduire de manière précise chaque point de vue au fil des campagnes.

Il comporte : coordonnées géographiques, GPS, renseignements techniques de l'appareil photographique, schéma de localisation du point de prise de vue, angle de la prise de vue, photographie situant le pied de l'appareil dans son contexte, carte de localisation.

Échantillonnage

La ou les premières campagnes photographiques (la méthode nationale propose la tenue de deux campagnes) permettent de constituer un échantillonnage des prises de vue répondant aux objectifs que s'est fixé l'OPP.

C'est à partir de cet échantillon de prises de vues que seront déterminés les clichés retenus pour constituer le corpus principal et le corpus secondaire.



OPP de la Picardie Maritime. Point de vue n° 118.
Canal de la Somme. Sur le pont au niveau de Saigneville. 2001, 2015.
(Série 2) OPP de l'Aven d'Orgnac.
Accès Musée-caféteria. Février 2009 - Septembre 2010.

Corpus principal (ou points de vue initiaux)

Points de vue retenus à l'issue du travail de sélection et qui seront amenés à être re-photographiés (à intervalle régulier ou non) lors de campagnes de reconduction.

Corpus secondaire (ou points de vue supplémentaires)

Points de vue qui ne seront pas a priori re-photographiés, mais qui pourront l'être en tant que de besoin. Même non reconduit, ce corpus secondaire pourra tout de même apporter des informations sur le long terme. Certaines de ces photos « mises en réserve » pourront par ailleurs être réintégrées au corpus principal, par exemple lorsqu'un point de vue initial ne peut plus être reconduit pour diverses raisons.

Corpus ancien

Il est principalement constitué à partir d'images d'archives (cartes postales anciennes, fonds d'archives départementales ou fonds privés). Certaines de ces images peuvent venir alimenter la constitution du corpus principal ou secondaire. La reconduction de ces points de vue contribue alors à révéler l'évolution de certains paysages sur un pas de temps très important (par exemple un siècle).

Le corpus complémentaire contextuel

Il s'agit de photos réalisées pour venir apporter des précisions sur l'ambiance ou l'environnement aux abords des points de l'OPP,
Les clichés composant le corpus complémentaire contextuel ne sont pas toujours destinés à être reconduits dans le temps.

Re-photographie

Il s'agit d'une photographie réalisée à partir du point de vue initial, du même point et avec le même cadrage.

Série photographique

C'est l'ensemble composé par le point de vue initial et ses re-photographies successives.

Thésaurus

Le thésaurus est un outil documentaire d'indexation, structuré à partir de mots-clés retenus pour faciliter la description, pour harmoniser la communication et le traitement des informations concernées.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages

- Ministère de l'Écologie de l'Énergie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, « Méthode de l'Observatoire Photographique du Paysage », 2008, Puteaux, 74 pages.
- RGSF, « Les Grands Sites à l'épreuve de la photographie ». Actes des Dixièmes Rencontres des Grands Sites. Les cahiers du Réseau des Grands Sites de France, 2008, Paris, 88 pages.
- Le Fil des Grands Sites. « Créer et valoriser un Observatoire Photographique du Paysage sur les Grands Sites ». Réseau des Grands Sites de France, Avril 2008, 19 pages.
- Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement « Itinéraires croisés : Actes des rencontres de l'Observatoire Photographique du Paysage », Rochefort 24-25 septembre 1999, Paris, 133 pages.
- FPNRF, « Étude sur les Observatoire Photographiques du Paysage dans les Parcs naturels régionaux », 2015, 96 pages.

Articles

- Elfi Bronsard,
L'Observatoire Photographique du Paysage, un outil à valoriser,
Article extrait de la revue Espaces n°265
Décembre 2008 - 5 pages.
<http://www.revue-espaces.com/librairie/7342/paysage-valorisation-paysage-images-photographie.html>
- Caroline Guittet et Laurence Le Dû-Blayo,
Les photographies du paysage : quelles analyses des dynamiques paysagères ?
publié dans Projets de paysage le 20/12/2013
http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les_photographies_du_paysage_quelles_analyses_des_dynamiques_paysagères_
- Isaline Soller: Quelle analyse des dynamiques paysagères présentes dans le fonds photographique d'un Observatoire Photographique du Paysage ?
Le cas de la Picardie Maritime. Sciences agricoles. 2015.
< dumas-01224749 >
<https://hal-agrocampus-ouest.archives-ouvertes.fr/dumas-01224749/document>

Sites internet

- Plateforme d'échange sur les OPP mise en place par le Meem
<http://extranet.observatoires-photographiques-paysages.din.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>
identifiant : OPP
mot de passe : extr@OPP
- Site du Ministère de l'écologie, de l'énergie et de la Mer
http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=medd_P0_D_ONPP_accueil.xml
- Photothèque de l'Observatoire Photographique National du Paysage
<https://terra.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-photo-paysage/home/>
- POPP BREIZH. Plateforme des Observatoires Photographiques du Paysage de Bretagne
<http://popp.applis-bretagne.fr/>
- Site du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)
<http://inventaire.naturefrance.fr/presentation/consultation/consultBQ.php?APPLI=FICHEL&ID=00-299>
- L'Observatoire Photographique des effets du SCoT sur le paysage de l'agglomération orléanaise
<http://www.agglo-orleans.fr/l-agglo/scot/les-outils-evaluation-scot-168.html>
- La mise en œuvre d'un SCoT. Indicateurs de suivi
http://www.outil2amenagement.certu.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SCoT_indicateurs_de_suivi_cle21a1a8.pdf
- Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes :
<http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairieconseils/MCPublication/Publication&cid=1245645177892>
<http://www.nimes-metropole.fr/eco-citoyennete/paysage-et-biodiversite/photographie-auservice-des-paysages.html>
- Observatoire Photographique des Paysages de Nîmes Métropole
http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/A727-OBSERVATOIRE_PHOTGRAPHIQUE_DES_PAYSAGES_NM_cle2d5bf1.pdf

Extrait du carnet de route.
Point d'observation du Pont d'Arc
OPP du Grand Site des Gorges de l'Ardèche

INFORMATIONS GENERALES

Date de la prise de vue : 19/10/13
Heure de la prise de vue: 16h15
Commune : Vallon Pont d'Arc
Lieu-dit :

Nom du photographe : JC Ballot
Hauteur de la prise de vue : 1.50
Appareil: Canon EOS 550 D
Focale : 20 mm
Diaphragme : f16

ANALYSE

Zone : Cœur de site

Thématiques transversales : Gestion de la végétation et de la ripisylve le long de l'Ardèche.

Observation / description : Vue depuis la route dans le sens Vallon vers le Pont d'Arc sur la partie gauche de la chaussée.

Analyse plus générale : L'écran arboré masque le spectacle de la falaise trouée qui forme le Pont d'Arc situé en second plan du cadre. Aujourd'hui, les visiteurs du site traversent la Combe d'Arc sans pouvoir apprécier la vue sur le monument naturel.

Transformations prévues ou proposition d'actions: le projet de requalification prévoit d'ouvrir le paysage de la Combe d'Arc en permettant la compréhension et la lisibilité de la falaise trouée formée par le Pont d'Arc. Cette ouverture paysagère se réalisera par une gestion de la ripisylve dans le respect du milieu naturel des espèces végétales et des habitats pris en compte dans le périmètre Natura 2000. Egalement, l'ouverture du méandre se créera par la reconquête agricole ouvrant des perspectives visuelles vers les rives de l'Ardèche et du monument naturel depuis ce point de vue.



LOCALISATION ET POSITION

Coordonnées GPS :N-44-381-88 /EO-04-411-81



IGN Scan 25 °Carte IGN 1/25000 :

Accès et Repères: par la route D290 depuis Vallon. Entre l'entrée du cœur de site et le Lodge du Pont d'Arc

© Jean-Christophe Ballot 2013.



Extrait du carnet d'approche technique créé à la mise en place de l'OPP.
Grand Site Sainte-Victoire



Observatoire photographique du paysage

Approche Technique



DEPUIS LA VIGIE DE SAINTE-VICTOIRE

Beaurecueil

SV 1



© GSSV / H.Béguin / 07-2002
Saint-Antonin, maison Ste-Victoire

Gardanne

SV 2



© GSSV / H.Béguin / 07-2002
Saint-Antonin

SV 3



© GSSV / H.Béguin / 07-2002

SV 4



© GSSV / H.Béguin / 07-2002

A3- Protection incendie

Les coupures de combustibles

Vallon du Délubre



A3a

© GSSV / M.Vetrecchia / 2002

Trempasse



A3b

© GSSV / S.Bonardi / 22-12-2204

C1) Aménagements des aires d'accueil : amélioration du stationnement, sécurisation et végétalisation.

Parking des Deux Aiguilles



C1a

© GSSV / H.Béguin / 2001

Parking Bimont avant travaux



C1b

© GSSV / I.Mommers / 2001

B3 - Préserver le patrimoine naturel

Ripisylves

Ripisylve du Bayon



B3a

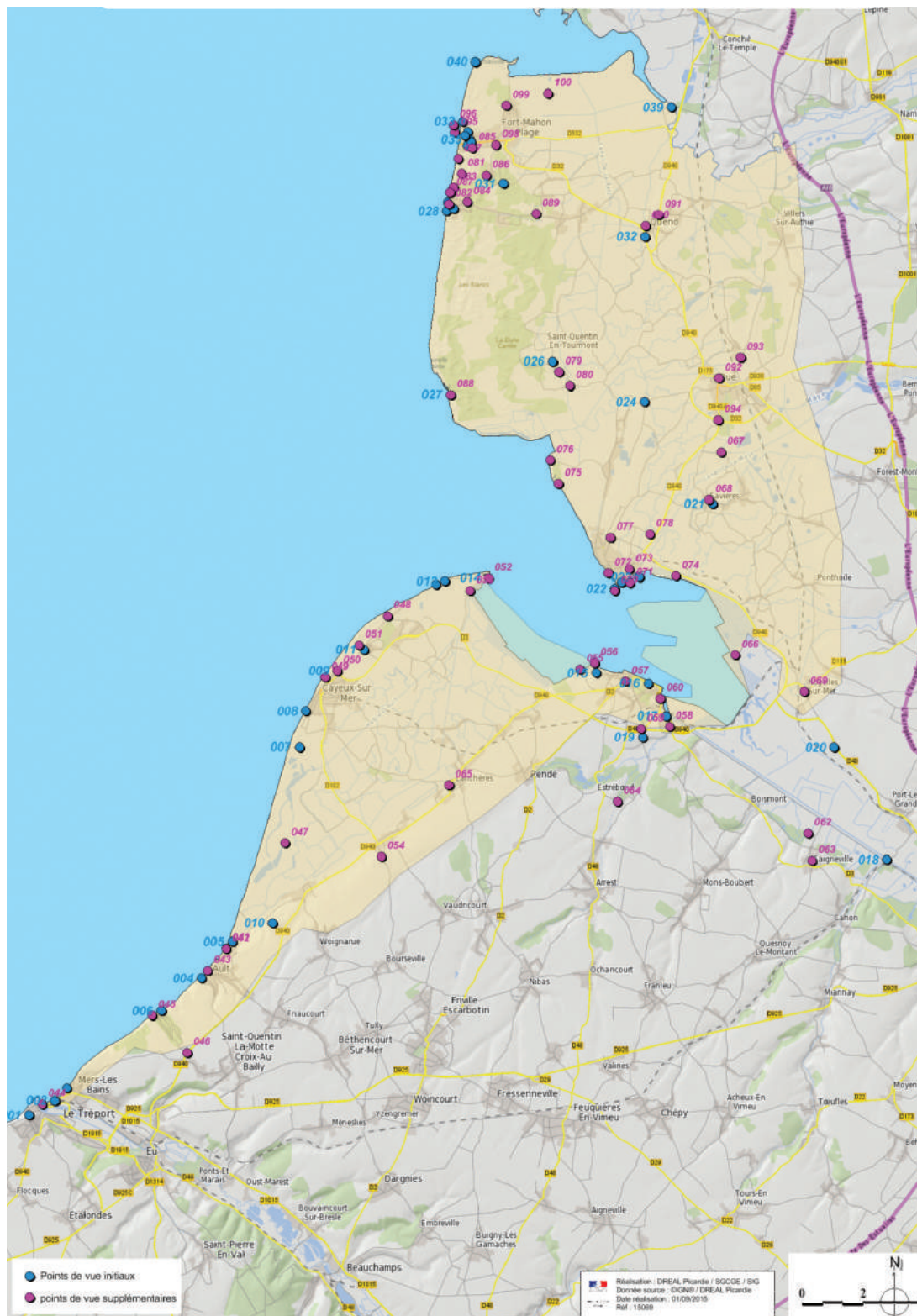
© GSSV / S.Bonardi / 15-09-2004



B3b

© GSSV / S.Bonardi / 15-09-2004

Localisation des points de vue initiaux et supplémentaires OPP de la Picardie Maritime



Points de vue constituant l'OPP du Grand Site de l'Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort



Méthodologie de lecture des fiches d'analyse OPP du Grand Site du Pont du Gard

EXEMPLE D'UNE FICHE

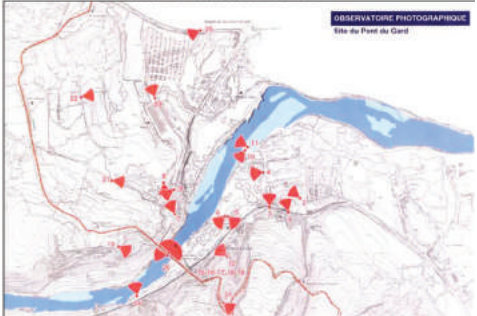
Localisation et titre photo	→	[]	
Apparition Disparition Éléments fixes	→	[]	← Photo N-2
Analyse générale	→	[]	← Photo N-1
Les actions à mener	→	[]	← Photo N

CARACTERISTIQUES POUR CHAQUE MISSION.

Cette fiche technique a été élaborée de façon à être complétée à chaque mission afin d'y inclure les caractéristiques propres à chaque année.

DATE : Octobre
HEURE : Matin
PRISE DE VUE : Il existe un carnet de route localisant très précisément la prise de vue de façon à ce qu'elle soit exactement reproductible chaque année
TYPE DE PELLICULE : 120 TMX Kodak 100 ASAPRO
FOCALE : 55 mm
FORMAT : 24/30
COULEUR : Noir et Blanc/ et Couleur depuis 2008

CARTE DE LOCALISATION DES POINTS DE VUES.



Le pré **PHOTO N°1**

Apparition 2013 :

- Mât d'éclairage dans la plaine
- Buisson devant mât d'éclairage

Disparition 2013:

- Arbre (robinier) au pied de la descente

Eléments fixes :

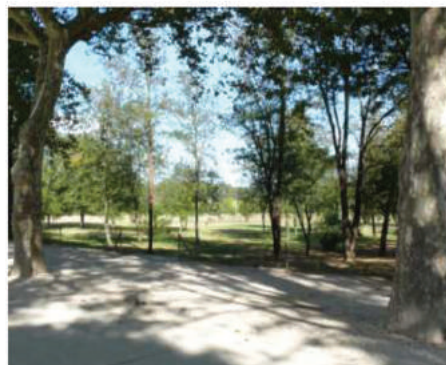
- Promenade béton
- 2 platanes
- bosquet



Mission 2007

Analyse Générale :

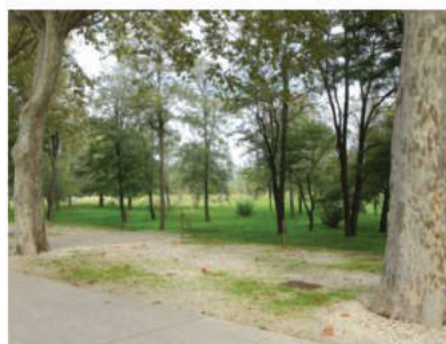
- Ambiance globale ne change pas.
- Le bosquet semble vieillissant.
- Malgré l'élagage et la taille, l'ensemble semble relativement plus touffu, et la rive opposée en arrière-plan ne se voit plus.



Mission 2011

Action à mener :

- Suivi de l'état sanitaire des arbres, certains semblent sans avenir vu l'état phytosanitaire
- Quelques abattages à prévoir
- Mât d'éclairage plus intégré



Mission 2013

Exemple de base de données réalisée lors de la démarche d'analyse OPP de la Picardie Maritime

	IdUnité	Nom	Commentaire_Unité_2015
▶	1	Falaises vives et vaulesses	L'unité paysagère « Falaises vives et vaulesses » est une unité assez stable dans l'ensemble. La Manche apporte un facteur
	2	Les bas-champs de Cayeux	L'unité paysagère « Les Bas-champs de Cayeux » est relativement stable. Les constructions existantes changent sous les r
	3	La baie de Somme et son canal maritime	L'unité paysagère « La baie de Somme et son canal maritime » est marquée par la présence de la Manche et de la Somme
	4	Le Marquenterre	L'unité paysagère « Le Marquenterre » est marquée par le cordon dunaire qui la borde. Ces dunes, extrêmement mobiles,
	5	La baie d'Authie	L'unité paysagère « La baie d'Authie » est relativement stable Moins anthropisé, les milieux sont stables. Le développem

Table « UNITES » contenant les unités paysagères.

STRUCTURE - BDD_OPP_PM - LibreOffice Base: Table Data View

Fichier Édition Affichage Insertion Outils Fenêtre Aide

	IdStructure	Nom
▶	1	Villes et villages
	2	Falaises vives
	3	Vaulesses
	4	Plateau du Vimeu
	5	L'embouchure de la Bresle industrielle
	6	Cordon de galets
	7	Bas-champs
	8	Falaises mortes
	9	Marais arrière-littoraux
	10	Baie
	11	La Somme, l'Authie et leurs bas champs
	12	Massif dunaire du Marquenterre
	13	L'Authie et ses bas champs

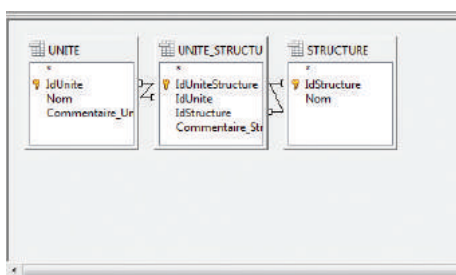
Table « STRUCTURES », contenant les structures paysagères.

	IdUnitéStructure	IdUnité	IdStructure
▶	0	1	2
	1	1	3
	2	1	4
	3	1	5
	4	1	1
	5	2	6
	7	2	7
	8	2	8
	9	2	1
	10	3	10
	11	3	11
	13	3	8
	14	3	1
	15	4	7
	16	4	12
	18	4	8
	19	4	9
	20	4	1

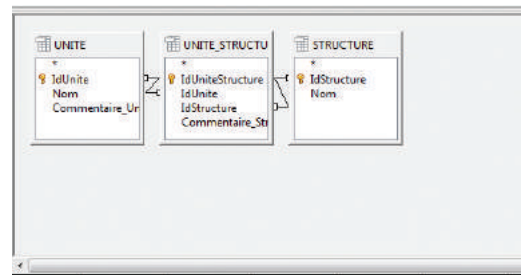
	IdUnité	Unité	IdStructure	Structure
▶	1	Falaises vives et vaulesses	2	Falaises vives
	1	Falaises vives et vaulesses	3	Vaulesses
	1	Falaises vives et vaulesses	4	Plateau du Vimeu
	1	Falaises vives et vaulesses	5	L'embouchure de la Bresle industrielle
	1	Falaises vives et vaulesses	1	Villes et villages
	2	Les bas-champs de Cayeux	6	Cordon de galets
	2	Les bas-champs de Cayeux	7	Bas-champs
	2	Les bas-champs de Cayeux	8	Falaises mortes
	2	Les bas-champs de Cayeux	1	Villes et villages
	3	La baie de Somme et son canal maritime	10	Baie
	3	La baie de Somme et son canal maritime	11	La Somme, l'Authie et leurs bas champs
	3	La baie de Somme et son canal maritime	8	Falaises mortes
	3	La baie de Somme et son canal maritime	1	Villes et villages
	4	Le Marquenterre	7	Bas-champs
	4	Le Marquenterre	12	Massif dunaire du Marquenterre
	4	Le Marquenterre	8	Falaises mortes
	4	Le Marquenterre	9	Marais arrière-littoraux
	4	Le Marquenterre	1	Villes et villages

Table « UNITE_STRUCTURE » permettant de lier chaque structure paysagère à une ou plusieurs unités paysagères.

Requête « Req_UNITES_STRUCTURES » permettant de présenter l'information issue des tables « UNITES » et « STRUCTURES ».



Champ	IdUnité	Nom	IdStructure	Nom
Alias		Unité		Structure
Table	UNITE	UNITE	STRUCTURE	STRUCTURE
Tri				
Visible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fonction				
Critère	1			
Ou				
Ou				



Champ	IdUnité	Nom	IdStructure	Nom
Alias		Unité		Structure
Table	UNITE	UNITE	STRUCTURE	STRUCTURE
Tri				
Visible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fonction				
Critère				
Ou				
Ou				

Interface de la requête « Req_UNITES_STRUCTURES » permettant d'interroger la base de données.

Interrogation de la requête « Req_UNITES_STRUCTURES » : quelles sont les structures de l'unité « Falaises vives et vaulesses » (IdUnité = 1).

Nouvelle photographie

Choix de la série

IdSérie: 0001
 Commune: Le Tréport
 Latitude: N50°33.48'
 Longitude: E1°22.39'

Série précédente Série suivante

Ajout de la photo

Série: 0001 Appareil: Nikon D90 Nouveau
 Numéro: Focale: 18 Supprimer
 Date: Hauteur: 150 Enregistrer
 Heure: Photographie: Suivant

Commentaire comité de pilotage
 Image de référence:
 Panorama caractéristique du Littoral Sud et de la vallée de la Bresle. (Point de vue historique), Falaises vives, espaces portuaires et industriels, quartiers des pêcheurs en premier plan, quartiers balnéaires en front de mer, urbanisation des coteaux.
 Evolution: Evolution urbaine et du trait de côte.
 Evolution du tissu urbain (devenir de la zone portuaire et industrielle, poursuite de l'urbanisation des coteaux), Appréciation du recul de la falaise.
 Evénement: Renforcement des ouvrages de protection

Commentaire photographe
 Vue de hauteur du Tréport permet de prendre la mesure du développement des deux villes. Ce point de vue classique immortalisé par bien des photographes demeure incontournable.

Figure 36. Le formulaire « NOUVELLE-PHOTO » permet d'ajouter de nouvelles rephotographies aux séries de l'OPP.

Commentaire des photographies

Série: 0001 Rephotographie: 01

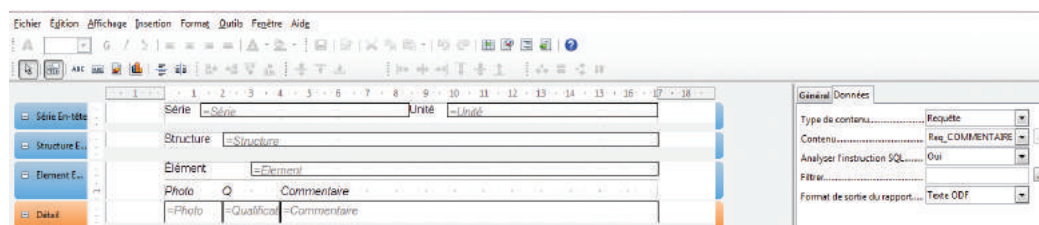
Unité: Falaises vives et vallées
 Structure: Villes et villages

Element

- Commerces
- Gares
- Bâti récent
- Bâti traditionnel
- Bâti balnéaire
- Bâti religieux
- Éclairage
- Lignes électriques
- Banc
- Grues
- Parkings
- Cabine de plage
- Arbres en ville
- Cabine téléphonique
- Enseignes
- Paraboles
- Monuments
- Œuvre d'art
- Signalétique

Qualification: [dropdown]
 Commentaire: [text area]
 Supprimer Enregistrer Q
 Élément précédent Élément suivant
 Structure précédente Structure suivante

Le formulaire « COMMENTAIRE » permet de réaliser l'analyse des éléments de paysage pour chaque structure paysagère et chaque série de l'OPP.



Mode édition du rapport « COMMENTAIRE ». Base de données de l'OPP.

Série	Unité	Structure	Élément	Photo	Qualification	Commentaire
0001	Falaises vives et vallées	Graves		01	S	
				02	S	
				03	S	
				04	S	
				05	S	
		Platier crayeux		01	A	DU à la marée basse
				02	A	DU à la marée
		Embouchure de la Bresle industrielle		01	S	Le long du quai, avant le jetée
				02	S	
				03	S	
				04	S	
				05	S	
		Entassements		01	S	
				02	S	
				03	S	
				04	S	
				05	S	
		Industries		01	M	Disposition de bâtiments industriels devant les rails
				02	M	Disposition de bâtiments industriels devant les rails
				03	M	Disposition de bâtiments industriels devant les rails
				04	M	Disposition de bâtiments industriels devant les rails
				05	M	Disposition de bâtiments industriels devant les rails
		Plage de sable		01	S	
				02	S	
				03	S	
				04	S	
				05	S	
		Port de plaisance		01	S	
				02	S	
				03	S	
				04	S	
				05	S	

Figure 39. Résultat du rapport « COMMENTAIRE », exploitable avec un logiciel de traitement de texte. Base de données de l'OPP.

Fiches enjeux conçues dans le cadre
du travail d'analyse préliminaire
OPP du Grand Site du Cirque de Navacelles

N°2



Juin 2008

Première prise : 2008

Date : 10/06/2008
Heure : 14h36
Météo : Nuageux



Enjeu(x) :

- Processus de fermeture/ouverture des paysages
- Evolution de l'espace agricole
- Evolution des attributs culturels
- Evolution des paysages emblématiques
- Evolution de l'urbanisation
- Evolution du développement touristique



Observatoire Photographique des Paysages — CPE des Causses Méridionaux

N°2



Juin 2008



Octobre 2008



Juillet 2009



Octobre 2009



Juillet 2010



Octobre 2010



Juillet 2011



Octobre 2011



Octobre 2012



Juillet 2013



Juillet 2015

N°38



Juin 2008

Première prise : 2008

Volet rétrospectif



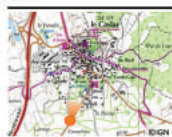
Date : 18/06/2008

Heure : 11h34

Météo : Ensoleillé

Auteur :

Cliché : 1



Enjeu(x) :

Processus de fermeture/
ouverture des paysages

Evolution de l'espace
agricole

Evolution des attributs
culturels

Evolution des paysages
emblématiques

Evolution de
l'urbanisation

Evolution du dévelop-
pement touristique



Observatoire Photographique des Paysages — CRE des Causses Méridionales

N°38



Volet rétrospectif



Juin 2008



Octobre 2008



Juillet 2009



Octobre 2009



Juillet 2010



Octobre 2010



Juillet 2011



Juillet 2012



Octobre 2012



Juillet 2015

Quelle valorisation de l'OPP ?
Des clichés portés à la connaissance via l'exposition
« Cézanne en Provence »
OPP du Grand Site Sainte-Victoire





Une exposition conçue pour sensibiliser les scolaires et le jeune public.



Scénographie intérieure de l'Exposition Cézanne de 2006.

Un outil en lien avec les objectifs du Grand Site Utilisation des photos pour les photomontages de l'OGS OPP des Gorges de l'Ardèche

PARTIE IV - 3.

3.2.

REQUALIFIER AUSSI LES ENTRÉES DE SITE

Créer et maintenir des ouvertures paysagères

Dégager de percées visuelles tout au long de la traversée du site classé

Rappel de la note d'intentions :
«... Il sera donc nécessaire de lutter contre la fermeture paysagère des itinéraires, par la réalisation de coupes sélectives et la maîtrise du reboisement naturel. Le projet prévoit donc : L'identification des sections d'intervention ; La réalisation de coupes sélectives ; un programme d'entretien et de gestion pérenne des ouvertures paysagères ainsi réalisées... »

Objectifs
Réaliser des ouvertures ou maintenir des éclaircies ponctuelles le long de la route pour retrouver des vues sur l'Ardèche (problème observé de gestion de nouvelles peuses pluvieuses après coupes rases).

Mise en œuvre

- Choisir des trasses en fonction des critères paysagers et écologiques.
- Intervenir en accord avec les propriétaires.
- Analyser chacun des secteurs afin de préciser les végétaux à couper de préférence espèces exotiques, épineuses ou jeunes fruitières...
- Entretien régulier selon une programmation définie les percées visuelles.
- Intégrer ces ouvertures paysagères dans le cahier de recommandations paysagères et architecturales aux schémas touristiques du site classé.



STRATÉGIE FONCIÈRE
Conventionnement avec les propriétaires dans la cadre du cahier de recommandations architecturales et paysagères

TRAVAUX
Concertation inventaire, travaux suite de projet : 30 000€ HT

MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES
- OGS
- SAFER
- SGG

SECONDAIRE POUR LA COHÉRENCE DU PROJET

1.1.

Reconquérir l'espace par l'agriculture

Désartificialiser les sols au profit de l'agriculture

Rappel de la note d'intentions :
« Le maintien d'un paysage ouvert passe... par la reconquête des parcelles... occupées par des activités liées au tourisme (parkings, objets de camping) pour y réimplanter de la vigne ou à minima des prairies. Le projet permettrait d'avoir plus de 70 ha de vignes et prairies entretenues et travaillées, rendant plus évidente la perception de l'acteur agricole... »

Objectifs
Restaurer les sols artificialisés en amont et en aval de la combe et remettre en culture soit en vigne ou soit en prairie de fauche.

Mise en œuvre

- Supprimer les petites constructions isolées du camping et de la base carav, terrassements inopérants, voies, murets et escaliers.
- Défricher les parcelles qui le nécessitent avec abattage et dessouchage des arbres, et débroussaillage avant remise en culture.
- Décaiser les terrains artificialisés, stériles, et restaurer les sols par apport de terre végétale quand nécessaire.
- Retrouver les terrains pour retrouver des profils plus naturels.
- Mettre en avant la qualité des produits agricoles issus du site avec une valorisation de ces produits, répondre à la demande locale de viticulteurs souhaitant exploiter le site en utilisant la vitrine du site du Parc d'Arc.
- Tenir compte des contraintes dues à la forte fréquentation estivale qui peut engendrer en bordure de certaines parcelles des pertes de rendement en fonction des circulations dans le site.
- Convictionner avec les agriculteurs et les propriétaires : en mettant en place un cahier des charges garantissant l'ouverture paysagère du fond de combe et en imposant des techniques de cultures respectueuses de l'environnement.
- Se servir de l'aide juridique de "Protection des espaces agricoles et ruraux périurbains", appelé PANDA en Ardèche, pour garantir une pérennité de la vocation agricole de ces terrains dans le temps et dans les documents d'urbanisme.
- S'appuyer sur la SAFER.
- Proposer des techniques culturales respectueuses de l'environnement.
 - Si cultivé en vigne : Possibilité de garder les bandes de prairie autour des parcelles et de cultiver la vigne sur parcelles enherbées pour garder un milieu plus riche et limiter le ruissellement. Les bandes enherbées permettent aussi de maintenir le public à l'écart dans les sections de la promenade qui passent en bord de vigne.
 - Si cultivé en prairie : fauches extensives bi-annuelles.



Parcelles de l'habitat Ecologique : 25-26- 212- 213- 214- 217- 495- 496
Parcelles de l'habitat Rural : 38- 341- 342- 481

STRATÉGIE FONCIÈRE
Acquisition Directement avec bail avec un agriculteur ainsi qu'indépendant SAFER

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES
Étude projet agricole avec Chambre d'Agriculture, étude paysagère pour connaître la qualité des sols et l'améliorer le cas échéant

TRAVAUX
- Démolition 110 000€ HT
- Défrichage 110 000€ HT

GESTION
- Acquisition département avec bail avec un agriculteur
- Gestion par fauche 4 500€ HT/an

MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES
- OGS
- Chambre d'agriculture
- SAFER
- SGG

ESSENTIEL POUR LA COHÉRENCE DU PROJET

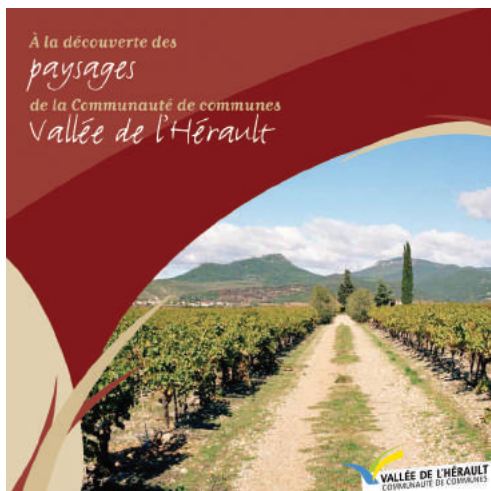


Quelle valorisation de l'OPP ?

Publication « A la découverte des Paysages de l'Hérault »


OPP du Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault

À la découverte des paysages de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault




VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Qu'est-ce qu'un observatoire photographique du paysage ?



Le paysage permet d'appréhender globalement et avec sensibilité le cadre de vie des habitants, de susciter la réflexion et la mobilisation de tous, sur les enjeux essentiels de nos territoires. L'observation régulière et méthodique du paysage est un outil original de discussion et d'orientation, permettant le constat et la prise de décision. Ainsi, l'évolution des paysages peut donner à voir l'urgence d'agir ! L'observatoire photographique du paysage consiste à rephotographier les mêmes points de vue à intervalles réguliers (1 à 5 ans) dans les mêmes conditions (jour, luminosité, emplacements et techniques photographiques) afin de permettre une comparaison fiable et une analyse des mécanismes et des facteurs de transformation des espaces. L'inventaire photographique se compose de 40 à 100 points de vue destinés à suivre les problématiques et les lieux à enjeux d'un territoire. Le choix des prises de vue est fait par un comité de pilotage associant l'Etat, les collectivités locales et les photographes. Dans le cas de l'observatoire de la vallée de l'Hérault les problématiques identifiées ont été en particulier : les entrées de ville, le maillage de l'espace, la culture agricole, la sur-fréquentation touristique.



Plusieurs procédés permettent aux photographes de reprendre une photo parfaitement identique à la précédente. Chacune fait l'objet d'une fiche signalétique dans laquelle apparaissent des informations telles que la date et l'heure de la prise de vue, l'adresse, ou encore quelques repères. Ces renseignements sont complétés par une photo du bâtiment à l'endroit où il était posé pour la prise de vue. Enfin, le premier image est inséré en calque devant l'objectif.


Flotian

Trebas

St-Pargaire




Les parcelles de vignes sont organisées méthodiquement autour des chemins les desservant et menant aux exploitations agricoles. Elles sont entourées d'une végétation rafraîchissante pour l'été. Les terrasses sur le colline rappellent que les mas agricoles ne vivent pas que de la vigne mais d'une activité diversifiée (cultures annuelles, élevage, exploitation du bois, ...)



La croix implantée sans doute à cette croisée de chemins à la fin du XIX^{ème} siècle a été rattrapée par les bornes Michelin, puis par les panneaux routiers contemporains. Les directions deviennent plus explicites mais les informations restent topiques. Les réseaux électriques sont superposés par couches successives (électricité, téléphone, canal). Les grandes lignes horizontales, des massifs à l'horizon en sont toutes découpées.

St-André-de-Sangenis



Arberus

Quelle valorisation de l'OPP ? Sorties paysages de la démarche « Cadre/Hors cadre » OPP du Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault

Cadre hors cadre / Mise en valeur des points de vue du Paysage Aniane HISTOIRE(S) À SUIVRE...

Atelier de sensibilisation du paysage mené par la CCVH en collaboration avec la manufacture des paysages
Réalisé le 28 mars 2015 / Nombre de participants : 10 / Méthode : temps chaud et vent
Point de vue issu de l'Observatoire Photographique des Paysages de la CCVH



Aniane est connue pour son abbaye... et ses jardins partagés. Autant d'éléments qui contribuent aux paysages du bourg, et ils ne sont pas les seuls !
Quels sont les paysages d'Aniane ?
Quelles sont leurs évolutions liées aux changements économiques, aux modes de vie ?
Quels sont les paysages de demain et qu'y feront nous ?



PARCOURS ET ARRÊTS

- 1 Départ : place de l'Église
- 2 Hier / aujourd'hui : le boulevard Saint Jean
- 3 Lecture de rue : rue du Sauvage
- 4 Hier / aujourd'hui / demain : les places du village
- 5 Lecture de rue : rue Agulherie Haute
- 6 Arrivée : le jardin de l'Abbaye



« Habiter une rue ? Une rue habitée ? »

Poursuivre les discussions, des lectures de rue ont été faites sur 3 rues très différentes, posant alors la question de la manière d'habiter la rue, "faire rue" entre plusieurs maisons.

La manière dont s'adressent les maisons (des portes ou des portails), le recul des façades, la présence de murs et de clôtures, leur opacité... autant d'éléments qui participent à animer une rue...

La rue de Agulherie Haute est très fleurie, les habitants y ont mis des plantes, installé des chaises... Cela rendait la rue mais aussi, selon un habitant qui y habite, favorise la vie de voisinage et les rencontres autour de repas par exemple pris en gîte ou à l'extérieur.

Ce qui a été également constaté dans ces différentes rues est la densité des constructions : à l'intérieur de la ville ancienne, c'est la rue qui joue le rôle d'événement pour les habitants (qui peuvent aussi avoir des terrasses que l'on ne soupçonne plus) alors que dans le lotissement, les grands jardins individuels sont que chacun reste plus "chez lui".

Enfin, alors que nous étions, ce jour là, protégés du vent et du soleil dans le centre ancien, nous étions beaucoup plus exposés en s'y éloignant. À l'inverse, parfois les rues sombres sont mal appropriées, lorsque la recherche de luminosité est...

Le jardin de l'Abbaye, dans lequel s'est créée la place, peut-il offrir cet espace vert dont semblent manquer les habitants ? Les installations, qui ont été faites en chantier participatif avec l'artiste Kinya Maruyama, peuvent-elles imaginer des aménagements pour le village qui impliquent les habitants ?

« Les espaces communs pour le village »

La place, récemment créée offre un espace important pour le village et permet d'y accueillir des grands événements ainsi que le marché hebdomadaire. Avec la déviation, peut-on imaginer que cet espace ne reste plus avec le village ancien ? Ou si plus connecté avec la Place de la Liberté ?

Et à qui, à quel s'adresse cette place ? Très centrale, abordable de tous, elle est difficile, selon les participants à s'approprier...

Le jardin de l'Abbaye, dans lequel s'est créée la place, peut-il offrir cet espace vert dont semblent manquer les habitants ? Les installations, qui ont été faites en chantier participatif avec l'artiste Kinya Maruyama, peuvent-elles imaginer des aménagements pour le village qui impliquent les habitants ?



un lieu qui respire

terrace désignée du restaurant

des traitements encore rudes



LES SUJETS ABORDÉS



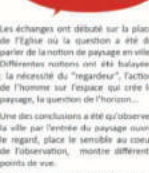
« Un lieu hybride et atypique »
L'arrêt suivant s'est fait là où la rue du Thérin longe la rivière.
Ici, chacun a été invité à trouver un lieu dans lequel il se sentait bien et à donner à quelqu'un en poursuivant la phrase : "Ici, ce n'est pas comme ailleurs..."
Il a été en frappant de voir que l'eau est un élément attractif dans un lieu "urbain". L'émotion du groupe s'est installée dans le lit canalisé de la rivière, plus ou moins proche de la végétation.

« Rue d'hier et d'aujourd'hui »
Une photographie ancienne du boulevard St Jean a été comparée avec ce qu'il est aujourd'hui. De nombreux éléments ont changé : les arbres sont moins présents, il n'y avait pas de fils électriques ni de voitures...
Difficile d'apprécier si les choses ont changé en mal ou en bien, "nos modes de vie ont tellement rien à voir !" témoigne un participant. Bien évidemment, une rue sans voiture procure une ambiance apaisante... Mais où mettre le stationnement ?
Il a par contre été assez surprenant de voir qu'en un siècle, armés des détails de façades, peu de choses ont fondamentalement bougé. On retrouve certains regards qui perdurent comme le restaurant dans la perspective de la rue.



« Le paysage urbain »
Les échanges ont débuté sur la place de l'Église où la question a été de parler de la notion de paysage en ville. Différentes notions ont été balayées : la nécessité du "regarder", l'action de l'homme sur l'espace qui crée le paysage, la question de l'horizon...
Une des conclusions a été qu'observer la ville par l'entrée du paysage ouvre le regard, place le sensible au cœur de l'observation, montre différents points de vue.
Par exemple, lorsqu'on regarde la place de l'Église, on peut y voir de multiples facettes : "monumentale" celle de la façade de l'Église, "symbolique" celle de la statue, "pittoresque" celle des arcades, "large" celle du portail de l'abbaye, "fonctionnelle" celle du parking...

« Rue d'hier et d'aujourd'hui »
Une photographie ancienne du boulevard St Jean a été comparée avec ce qu'il est aujourd'hui. De nombreux éléments ont changé : les arbres sont moins présents, il n'y avait pas de fils électriques ni de voitures...
Difficile d'apprécier si les choses ont changé en mal ou en bien, "nos modes de vie ont tellement rien à voir !" témoigne un participant. Bien évidemment, une rue sans voiture procure une ambiance apaisante... Mais où mettre le stationnement ?
Il a par contre été assez surprenant de voir qu'en un siècle, armés des détails de façades, peu de choses ont fondamentalement bougé. On retrouve certains regards qui perdurent comme le restaurant dans la perspective de la rue.



« Le lieu pour les événements »
Certains ont proposé l'emplacement des lieux symboliques, "hybrides", mêlant végétation et bâti, souvent plus nombreux. D'autres y descendaient pour la première fois...



« Une route passante et une terrasse d'appoint »
« un lieu pour les événements »
« un espace qui était fermé avant la création de la place »

POUR DEMAIN...

À la fin du parcours, un temps de restitution a été fait avec les participants autour d'un verre et de quelques gâteaux.

Suivez aux lieux visités, suivez aux probabilités : "travaux", que pouvons-nous retenir pour l'avenir de ces paysages parcourus ?

Quels sont les risques ? Les opportunités pour Aniane et ses paysages ?

QUESTION

"Comment mettre en valeur des espaces sans les uniformiser ? Quels objectifs identifier ?"

RISQUES

- DES AMÉNAGEMENTS NON ADAPTÉS AU VILLAGE
"perte de nature dans la ville"
"sanctuarisation, la normalisation, l'uniformisation des espaces publics valorisés"
- UN DÉVELOPPEMENT NON MAÎTRISÉ
"que la déviation fasse mourir le village"
"développement des constructions, baisse de la fréquentation du centre..."
"un espace culturel attractif qui ne s'adresse pas aux habitants du village"
"étalement urbain, le sautage et l'imperméabilisation des paysages (GA et bâti)"
"la dégradation du centre ancien"
"qu'Aniane devienne village dortoir"

OPPORTUNITÉS

- RECYCLER ET TRANSFORMER
"réhabiliter les bâtiments"
"des chantiers citoyens pour valoriser et approprier le village"
- LA RICHESSE CULTURELLE
"des lieux attractifs pour le tourisme : l'abbaye, les fermes (mais prévoir aujourd'hui), les fouilles archéologiques"
"une identité forte : la poterie, la chaise, la créativité, l'art"
"un lien plus fort avec le Pont du Diabre et St Jacques de Compostelle par la création de nouveaux chemins et la mise en réseau d'itinéraires"
- DES LIEUX MULTIPLES ET COMPLÉMENTAIRES
"la rivière comme lieu de baluchon vivant : parcours, baignade"
"un centre culturel qui fasse vivre le village"
"des lieux publics ou à un espace pour chacun"
"des lieux vacants à réhabiliter : lycée, collège, abbaye, gymnas, CEMEA, anciennes crèche et coopérative"

CARTE DES OPPORTUNITÉS



Cadre hors cadre / Mise en valeur des points de vue du Paysage

Saint-Jean-de-Fos

AU-DELÀ DE LA CARTE POSTALE...

Atelier de sensibilisation au paysage mené par la CCNH en collaboration avec la manufacture des paysages
Réalisé le 11 avril 2013 / Nombre de participants : 14 / Métho : temps sec et chaud.

Point de vue issu de l'Observatoire Photographique des Paysages de la CCNH :



Saint-Jean-de-Fos, village des potiers et près du pont du diable
Qui n'a pas vu une carte postale du pont amenant les gorges de l'Hérault ? Mais au-delà du cadre de la photo, que se passe-t-il ?
Parcours et lecture de paysage ont permis de découvrir plusieurs facettes de ce village emblématique.



PARCOURS ET ARRÊTS

- D** Départ : parking d'Argileux
- 1** Lecture de paysage : depuis les cotteaux, un point de vue vers le village
- 2** Lecture de rue : rue de l'Horloge
- 3** Regards croisés : depuis le Pont du Diable
- 4** Lecture de rue : l'entrée du village
- 5** Avant / après : place de la Mairie
- 6** Arrivée : local des Familles Rurales

« La vie du village, un village qui vit »

Une des grandes qualités de ce village, partagée avec les participants est l'ambiance vivante de ce village.

Le travail sur la signalétique en faïence, la plantation de jardins en pots par les habitants, l'embellissement des façades, le fleurissement des rues... sont autant de signes d'un village approprié par ses habitants.

Certains témoignent de la bonne ambiance entre voisins. Qui se connaît tous. Des relations qui sont plus difficiles à construire avec une rue qui habite un peu loin du cœur de village.

Un aménagement suffirait-il à changer ces perceptions ?

Encore aussi la manière dont s'implantent les maisons, en retrait de la voie, qui crée un effet de "hauteur" plus que de "vue" ?



village ancien harmonieux

« Du commerce le village ? »

Pendant la balade, nous avons observé les rues, les aménagements... Comment expliquer que l'on puisse se sentir "dans le village" ou "hors du village" ? Qu'est-ce qui induit le fait de se déplacer à l'intérieur d'un village ?

Toutes ces questions ont été soulevées entre le pont du diable et le cœur du village : malgré les panneaux d'agglomération, malgré les îlots d'îvres, les voitures roulent vite, les piétons ne sent pas un sécurité, les devant de portes des ateliers sont peu accessibles.

Un aménagement suffirait-il à changer ces perceptions ?

Encore aussi la manière dont s'implantent les maisons, en retrait de la voie, qui crée un effet de "hauteur" plus que de "vue" ?



observé abandonnée

« La place, lieu emblématique... »

La place de St Jean de Fos est un lieu emblématique qui a toujours eu une place importante pour la vie du village.

De l'observation des 2 photos issues de l'Observatoire Photographique des Paysages se sont dégagés plusieurs réflexions sur :

la place de la voiture (entre les deux temporalités des photos, la place a été un parking),

l'aspect d'échelle des terrasses, les éléments qui aujourd'hui perturbent la perspective architecturale initiale,

l'originalité des bordures qui s'appuient sur les savoir-faire du village.

"Et, c'est la place des habitants !" commente un des participants : elle est fréquentée par quelques touristes mais cela reste anecdotique et c'est une chance par rapport à d'autres villages qui peuvent être débordés par les touristes, esthètes. Quel équilibre alors entre attirer plus de touristes et maintenir une vie de village "passible" ?



tableaux habités

LES SUJETS ABORDÉS

« L'évolution bâtie du village »

L'échange s'est d'abord fait autour des raisons de l'implantation du village à cet endroit, de cette situation... la protection des collines, le rapport à l'eau, le vent, et l'implantation sur des terres non cultivées ont guidé la construction du village. La question s'est rapidement tournée sur la manière dont il peut poursuivre aujourd'hui son développement.

Si aujourd'hui les extensions du village se produisent essentiellement par du pavillonnaire, comment peut-on habiter ces lieux ?

Pour préserver les terres agricoles il serait peut-être pertinent de s'installer sur les cotteaux peu propices à l'agriculture ? La réduction de notre consommation d'espace devient indispensable...

Pour garder un cadre "rural", la végétation est aussi importante dans la manière de construire de nouveaux lieux à habiter.

Outre la localisation, c'est aussi le moment qui a occupé l'échange : du village "ancien" se dégage une certaine harmonie...



« L'harmonie apparente du village »

A plusieurs reprises, le mot "harmonie" est venu qualifier le centre de St Jean-de-Fos, depuis le hameau, mais aussi à l'extérieur des collines.

Insistant, lorsqu'un regard de plus près, les maisons, les façades, les couleurs sont très différentes... Alors qu'est-ce qui nous renvoie à cette impression d'"harmonie" ?

Probablement différents facteurs qui créent un ensemble hétérogène mais cohérent : l'encadrement des bâtiments, l'attention portée aux façades, leur agencement entre elles, le sol qui les relie... mais aussi l'ambiance générale qui est créée par les maisons rénovées mais aussi les initiatives d'embellissement.

villager proche d'un site exceptionnel

Partant du village, le parcours s'est poursuivi vers le Pont du Diable qui a fait l'objet de nombreux aménagements.

Comment les habitants de St Jean-de-Fos perçoivent-ils et vivent-ils ce lieu ?

Ces aménagements ont eu, à l'unanimité, des impacts positifs pour sécuriser l'accès au site, et en particulier améliorer le stationnement. Également, leur cohérence est appréciée.

Les débats ont plus été tournés sur la question de la pratique de ce lieu par les habitants.

Comment y retrouver un lien territorial (site Labadie) malgré les contraintes des sites classés et des monuments historiques ?

Comment faciliter l'accès aux berges depuis le village ?

Peut-on imaginer que la Maison du Grand Site propose plus de moments dédiés aux habitants ?



Observation du village depuis l'arrêt



POUR DEMAIN...

A la fin du parcours, un temps de restitution a été fait avec les participants autour d'un verre et de quelques gâteaux.

Suite aux lieux visités, suite aux problématiques traversées, que pouvons-nous retenir pour l'avenir de ces paysages parcourus ?

Quels sont les risques ? Les opportunités pour Saint-Jean-de-Fos et ses paysages ?

OPPORTUNITÉS

• DES QUALITÉS EXISTANTES

"les qualités du village : une forte identité, une histoire, un passé, une ambiance, des espaces habités"

"la préservation du cœur du village, de sa vie, de son authenticité"

• UN VILLAGE HABITÉ

"l'accueil de nouveaux résidents notamment qui viennent d'ailleurs"

"prendre le temps de réfléchir à de nouvelles modes d'habitat, les : groupés et de nouvelles centralités pour le village"

"ouvrir des espaces, des places dans les bâtiments pour renforcer la vie et les liens sociaux entre ceux qui y habitent et le village"

• LE PONT DU DIABLE : UN LIEN ET UN LIEN

"un consensus sur la beauté du site qui peut fédérer, faire adhérer, diffuser une culture des paysages"

"une connexion du plus forte avec le Pont du Diable"

"la création de lieux éphémères au bord de l'Hérault type landart, installations éphémères..."

"des liens plus fort développés avec les habitants avec la Maison du Grand Site et cité Labadie"

• UNE IMAGE FORTE ?

"une charte graphique pour le village"

"avoir d'autres points de vue sur le village, pour avoir envie d'y aller, s'y arrêter"

RISQUES

• UNE URBANISATION NON MAÎTRISÉE

"les berges et l'urbanisation qui occupent les paysages"

"des extensions trop rapides"

"l'agrandissement du village en qualité et pas en quantité"

"une banalisation, une uniformisation voire une dégradation des centres de ville par des constructions et des aménagements hétéroclites"

• UN TOURISME QUI PRENDRAIT TROP D'AMPLEUR

"un tourisme mal maîtrisé (développement sauvage, non fréquenté)..."

"l'abandon du site du Pont du Diable avec le village et ses habitants"

"qu'il n'y ait pas de retombées économiques pour le village"

"ne pas se laisser déborder"

• UN MANQUE DE COHÉRENCE

"un affichage et une signalétique hétéroclites"

"des constructions aux styles et couleurs tous différents"

"qu'on ne s'adresse qu'à ce qui est beau"

Quelle valorisation de l'OPP ?
La réinterprétation de photos de l'OPP, un support de projet
Grand Site du Cirque de Navacelles.

1- les grandes composantes du paysage : Mise en valeur des terrasses sur la rivière

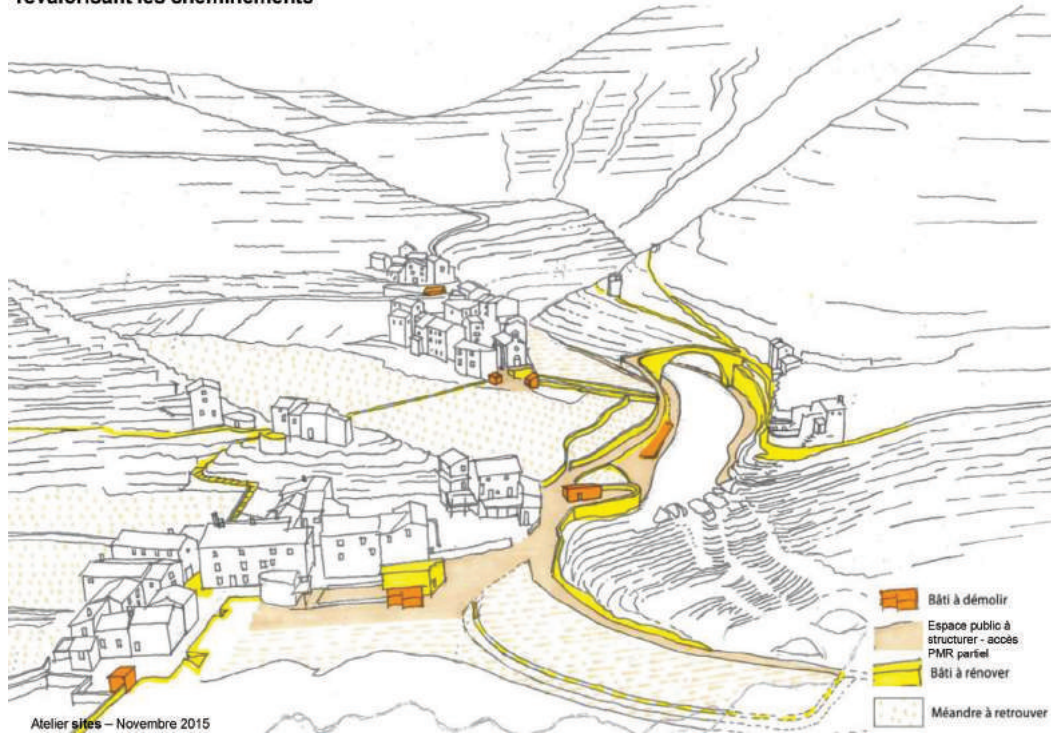


La photo et son interprétation montre la qualité de la construction du rebord de la rivière avec ses murets de pierres qui tiennent les terrasses agricoles du méandre, le belvédère naturel en prise directe sur la cascade et la forme de cirque autour de la vis, aujourd'hui non perceptible en raison d'une végétation très dense et des murets dégradés.

2- les actions : révéler la structure naturelle du site, le cirque, le méandre, la cascade, la rivière



2- les actions : Révéler la structure paysagère en supprimant les édicules, rénovant les murs et revalorisant les cheminements



1. Accueil visiteurs : Zone d'informations et d'accueil
2. Quai navette
3. Belvédère
4. Parcours de découverte avec vue sur la cascade
5. Zone pique-nique est détente,
- 5'. Placette auprès des commerces et bâtiment communal (futur bâtiment d'accueil et zone vélo)

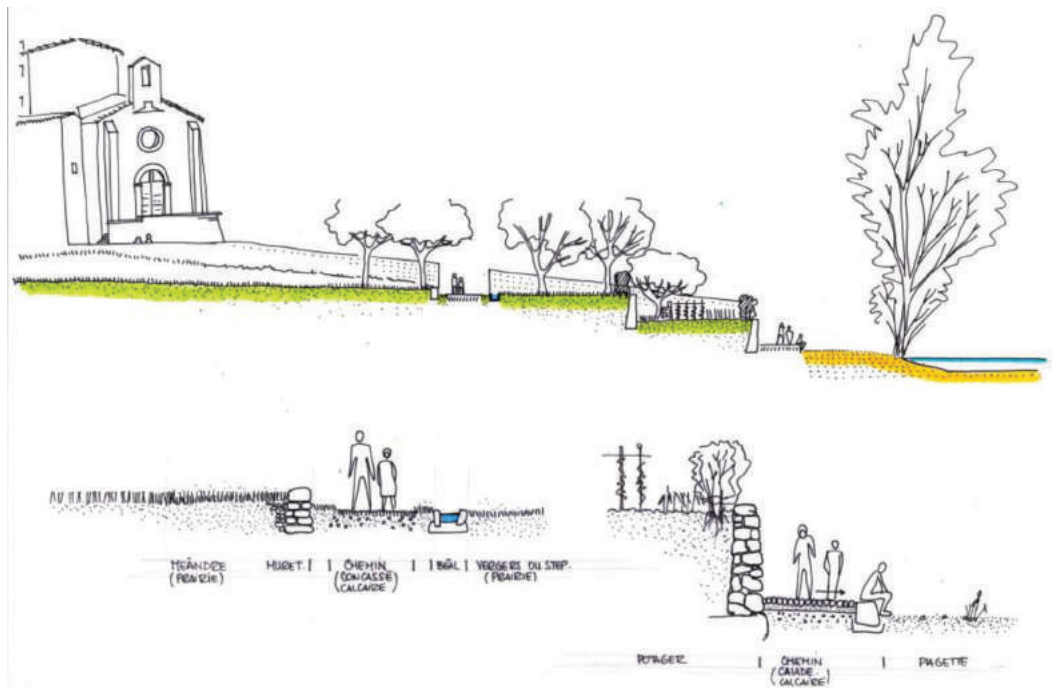
De 1 à 4 et 5' : accès PMR

6. Zone de détente de berges restructurées
7. Cheminements le long Béal, jardins et terrasses
8. Départ des sentiers de randonnées
9. Zone moto réservée

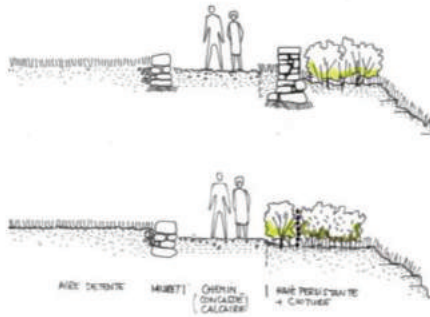
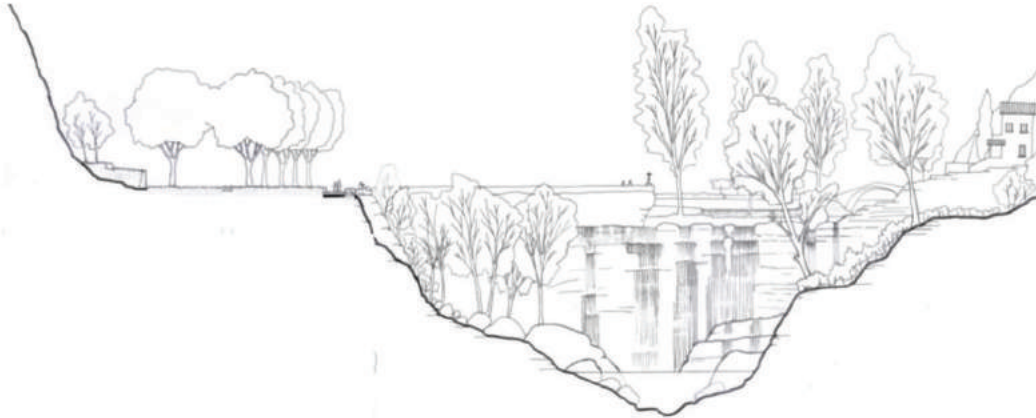


Atelier sites - Novembre 2015

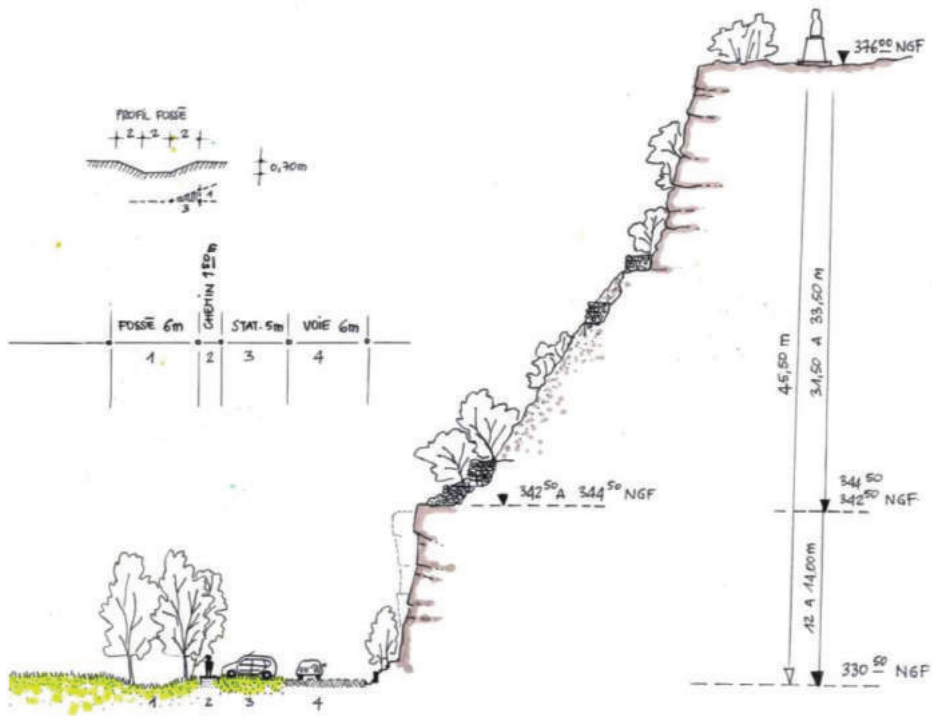
Aux abords des mas : revalorisation des berges, dégagement des vues sur cascade, cheminements



Vers le mas des Faïsses : ouverture du paysage sur la cascade



Coupe sur l'arrivée dans la zone d'accueil : réhabilitation des murets des chemins de la falaise



CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Crédits photos couverture :

Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site des Gorges de l'Ardèche : p 1.

© Olivier Peyronel

Crédits photos corps de document :

Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site de l'Aven d'Orgnac :

p 8, 10, 12, 72, 76, 86, 92.

© Françoise Prud'homme, Rachel Peltier-Muscatelli - p 8, 10, 12.

© Françoise Prud'homme, Geneviève Helfenstein - p 72.

© Françoise Prud'homme - p 76, 86.

© Rachel Peltier-Muscatelli - p 92.

Observatoire Photographique du Paysage de la Picardie Maritime/ Grands Site de la Baie de Somme : p 14, 22, 31, 32, 33, 90, 92.

© Fred Boucher, François Riquiez, Isaline Soller.

Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site du Cirque de Navacelles : p 35, 36, 37, 55.

© Let anat al2 / www.delcampe.net, - p 35 (Série 1).

© Non mentionné - p 35 (Série 1).

© François Taquard - p 35 (Série 1).

© Non mentionné - p 35 (Série 2).

© Non mentionné - p 35 - p 35 (Série 3).

© CPIE-ACM - p 36.

© CPIE-ACM - p 36.

© SIME, Valérie Bousquel - p 36.

© Non mentionné, CPIE-ACM - p 36.

© Non mentionné, CPIE-ACM - p 37.

© SIME, CPIE-ACM - p 37.

© CPIE-ACM, Valérie Bousquel - p 37.

© CPIE-ACM - p 37.

© Non mentionné, CPIE-ACM - p 55.

Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site de l'Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort :

p 28, 39.

© Alain Ceccaroli.

Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site des Gorges de l'Ardèche : p 9, 41.

© Jean Christophe-Ballot, Olivier Peyronel

**Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site
Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez :**
p 21, 59.

© Eric Desaunois.

Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site du Pont du Gard :
p 17, 65, 71.

Frédéric Hébraud.

**Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site Saint Guilhem-
le-Désert Gorges de l'Hérault :**
p 14, 43, 48, 50, 53.

© Les Panoramistes - Bertrand Stofleth, Geoffroy Mathieu.

Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site Sainte-Victoire :
p 27, 45, 46, 47, 60, 69.

© GSSV / GSA / 2003, GSSV / I.Mommens / 16-06-2005, GSSV / 2011 - p 27.

© M Léglé / 1875, GSSV / I.Mommens / 07/06/2005, GSSV / 2011 - p 45.

© Cliché du passé/ 1910, MIDEV / J.Laurent / 1984, MIDEV / J.Laurent / 1996,
GSSV / I. Mommens /20-06-2005 - p 46.

© I. Mommens / 07/07/2005, I Mommens / 16/11/2004 - p 46

© GSSV / I.Mommens / 19-05-2005, GSSV / 2011 - p 46

© I. Mommens / 01/06/2006, GSSV / 2011 - p 47.

© I. Mommens / 2005, GSSV / 2011 - p 47.

© GSSV / I.Mommens / 19-05-2005, GSSV / 2011 - p 47.

© GSSV / I.Mommens / 19-05-2005, GSSV / 2011 - p 47.

© Madame Long / 1930, GSSV / 2011 - p 60.

© GSSV - p 69.

Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site Solutré Pouilly Vergisson :
p 75, 89.

Marie Jeandeau - SMGS Solutré-Pouilly-Vergisson.

Crédits photos Annexe :

© DREAL Picardie : p 100, 104, 105.

© Grand Site du Cirque de Navacelles/ CPIE des Causses Méridionaux :
p 106, 107, 114, 115, 116, 117.

© Grand Site de l'Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort : p 101.

© Grand Site des Gorges de l'Ardèche : p 96, 97, 110.

© Grand Site du Pont du Gard : p 102, 103.

© Grand Site Saint Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault : p 110, 111, 112, 113.

© Grand Site Sainte-Victoire : p 98, 99, 108, 109.



99, rue de Vaugirard - 75006 Paris - France - Tél. 33 (0)1 48 74 39 29
contact@grandsitedefrance.com - www.grandsitedefrance.com